

# Rapport Annuel 2015



BANQUE  
INTERNATIONALE  
À LUXEMBOURG

# 2015 : la BIL lance sa nouvelle vision stratégique et confirme sa rentabilité

L'économie mondiale s'est certes redressée en 2015, mais à un rythme restant inférieur aux attentes. Le PIB réel de la zone euro a progressé de 1,5 % en 2015, s'inscrivant en retrait par rapport à la croissance mondiale (2,9 %). Les économies précédemment en difficulté, comme la France et l'Italie, se sont raffermies, tandis que la croissance du PIB de l'Allemagne a légèrement reculé pour atteindre 1,5 %. Parallèlement, l'économie américaine a enregistré une croissance de 2,4 %, en ligne avec sa performance de l'année précédente. Si la forte expansion de la Chine s'est poursuivie, elle perd lentement de la vitesse.

Deux thèmes ont dominé l'actualité économique mondiale au cours de l'année, à savoir l'effondrement des prix du pétrole et l'impact des difficultés de l'économie chinoise. Le prix de l'or noir a atteint son plus bas depuis 2009, chutant de 100 USD/baril à la mi-2014 à moins de 35 USD, ce qui a plombé les économies des pays producteurs de pétrole et remis en question les investissements en infrastructures dans le secteur de la production pétrolière.

Les perturbations sur les marchés actions chinois ainsi que plusieurs dévaluations de la devise nationale, le yuan, ont suscité l'inquiétude des marchés quant à une éventuelle révision à la baisse des perspectives économiques du pays, qui pourrait pénaliser d'autres économies ou, dans le pire des cas, déclencher une récession mondiale.

L'attention s'est également focalisée sur le comportement de la Réserve fédérale américaine et son attitude vis-à-vis de l'inflation. À la fin de l'année, et pour la première fois depuis la crise de 2008, la Fed a relevé ses taux directeurs et envisagé de nouvelles hausses en 2016 et 2017, qui ont toutefois été remises en question depuis en raison de la forte volatilité des marchés financiers.

La Banque centrale européenne (BCE) a continué de lutter contre une croissance économique anémique dans la zone euro et l'extrême faiblesse de l'inflation en réduisant son taux de dépôt interbancaire à -0,3 %. Dans le même temps, elle a décidé de prolonger son programme d'assouplissement quantitatif au moins jusqu'en mars 2017.

Après un excellent début d'année sur les marchés de capitaux européens, le deuxième semestre a été marqué par le retour d'une forte volatilité. Les marchés actions américains ont affiché des performances plus modestes pendant l'année. L'EuroStoxx 50, principal marché actions européen, s'est par exemple adjugé 7,35 % sur l'année en euro. Les performances

ont été plus décevantes aux États-Unis, le S&P 500 ne gagnant que 1,37 % en dollars.

Dans un environnement difficile, la situation économique du Luxembourg est restée solide, le pays enregistrant une forte croissance économique. En janvier, l'agence de notation Fitch Ratings a confirmé la note AAA du Grand-Duché, associée à une perspective stable, suivie par Standard & Poor's en septembre.

L'industrie financière luxembourgeoise est restée confrontée à une évolution rapide de l'environnement économique et réglementaire en 2015. Le secteur bancaire du pays fait face à de nombreux défis, en ce compris le renforcement des exigences réglementaires et de supervision, la création d'une union bancaire, l'intensification de la concurrence avec l'émergence de nouveaux acteurs tels que les sociétés Fintech et une tendance générale à une transparence fiscale accrue, comme en témoigne le Projet OCDE/G20 de lutte contre l'érosion de la base d'imposition et le transfert de bénéfices (BEPS).

Dans ce contexte, les totaux des bilans bancaires ont diminué de 1 %. Dans le même temps, l'industrie luxembourgeoise des fonds d'investissement a toutefois conservé son statut de leader européen, enregistrant une hausse de 13,29 % de ses actifs nets sous gestion, qui dépassent la barre des 3.500 milliards d'euros.

## Résultat après impôt en hausse de 10 %

Après avoir signé une performance financière solide en 2014, la BIL a annoncé un résultat net après impôt de 134 millions d'euros en 2015, en hausse de 10 % par rapport à l'année précédente. Ce résultat positif est imputable à la force de ses franchises commerciales. Le résultat d'exploitation avant impôt s'est inscrit en hausse de 13 %, principalement grâce aux activités de banque de détail, de banque des entreprises et de gestion de patrimoine. Par ailleurs, la vente de ses parts dans Luxempart en janvier 2015 a généré des plus-values d'un montant de 66,6 millions EUR.

Le résultat a en revanche été plombé par les coûts de restructuration liés à la fermeture du bureau de Singapour et à la vente de BIL Belgique dans le cadre de la mise en œuvre de la stratégie BIL2020.

La BIL a une nouvelle fois confirmé son soutien à l'économie luxembourgeoise en faisant état d'une augmentation des prêts à la clientèle de 4,9 % pour un volume de 11,4 milliards d'euros, contre 10,8 milliards fin 2014.

Les actifs sous gestion sont passés de 30,8 milliards d'euros fin 2014 à 35,5 milliards d'euros, soit une progression de 15,2 %. Cette excellente performance résulte de plusieurs facteurs : nouvelles entrées nettes importantes (s'élevant à plus de 1,7 milliard d'euros), acquisition de KBL (Switzerland) (actifs sous gestion d'environ 2 milliards d'euros) et effet de marché positif (pour environ 1 milliard d'euros).

La stratégie BIL2020 de la Banque, annoncée en avril 2015, est en phase d'implémentation et de nombreuses initiatives sont en cours en vue de consolider et moderniser la position de la BIL au sein du marché luxembourgeois et d'améliorer son ciblage international en misant sur l'innovation et l'efficacité. La Banque cherche à renforcer sa position en mettant davantage l'accent sur le développement de propositions de valeur dédiées et pertinentes afin de répondre aux besoins d'une clientèle diversifiée. Ses excellents résultats pour l'exercice 2015 prouvent que la stratégie BIL2020 a déjà un impact notable.

En notre qualité respective de Président du Conseil d'administration et de Président du Comité de direction de la BIL, nous souhaitons remercier nos clients pour leur loyauté et leur confiance. Nous remercions par ailleurs chacun de nos collaborateurs pour leur professionnalisme et leur engagement constant envers nos clients, des qualités qui distinguent les employés de la BIL depuis 160 ans, un événement majeur célébré à l'occasion du 160e anniversaire de la BIL le 8 mars.

Forts du soutien inconditionnel de nos actionnaires, Precision Capital et l'État luxembourgeois, et de l'implication de nos collaborateurs, nous sommes convaincus que la BIL sera en mesure d'atteindre les objectifs qu'elle s'est fixés d'ici 2020, tant au Luxembourg qu'à l'international.

François Pauly  
Président du  
Conseil d'administration



Hugues Delcourt  
Président du  
Comité de direction







# Rapport Annuel 2015

Rapport de gestion consolidé	7
Comptes consolidés	39
Comptes annuels de la maison mère	85



# Rapport de gestion consolidé

Gouvernance d'entreprise	8
--------------------------	---

## Activités et résultats

1. Faits marquants de 2015 et début 2016	10
2. Segmentation des métiers	13
3. Résultats et bilan consolidés	13
4. Évolution du capital social	17
5. Recherche et développement	17
6. Événements postérieurs à la clôture	17
7. Perspectives/Stratégies	17

## Gestion des risques du groupe BIL

1. Introduction	18
2. Missions, organisation et gouvernance de la gestion des risques	19
3. Risque de crédit	26
4. Risque de marché et gestion actif/passif (ALM)	30
5. Risque opérationnel	33
6. Adéquation des fonds propres réglementaires – Pilier 1	35
7. Adéquation interne des fonds propres – Pilier 2	36

# Gouvernance d'entreprise (au 4 mars 2016)

## Conseil d'administration

### Président

**François Pauly** Président  
**Luc Frieden** deviendra Président à l'issue de la procédure prudentielle d'approbation

### Vice-président

**George Nasra** CEO, Precision Capital SA

### Membres

**Hugues Delcourt** CEO, Banque Internationale à Luxembourg SA  
**Frank Wagener** Président honoraire  
**Robert Glaesener** CEO, Trendiction SA  
**Maurice Lam** remplacera Robert Glaesener comme Administrateur, à l'issue de la procédure prudentielle d'approbation  
**Nicholas Harvey** Deputy CEO, Precision Capital SA  
**Pascale Toussing** 1<sup>er</sup> Conseiller de Gouvernement, Ministère des Finances  
**Albert Wildgen** Avocat  
**Christophe Zeeb-Ichter** Conseiller de Gouvernement 1<sup>ère</sup> classe, Ministère des Finances  
**Michel Scharff** Représentant du personnel, BIL  
**Serge Schimoff** Représentant du personnel, BIL  
**Donny Wagner** Représentant du personnel, BIL  
**Fernand Welschbillig** Représentant du personnel, BIL

## Comité de stratégie

### Président

George Nasra

### Membres

François Pauly (*Luc Frieden*<sup>1</sup>)  
Pascale Toussing

## Comité d'audit et de compliance

### Président

Robert Glaesener  
(*Maurice Lam*<sup>1</sup>)

### Membres

Nicholas Harvey  
Christophe Zeeb-Ichter

<sup>1</sup> à l'issue de la procédure prudentielle d'approbation.

## Comité des risques

<i>Président</i>	<i>Vice-président</i>	<i>Membres</i>
Frank Wagener	George Nasra	François Pauly ( <i>Luc Frieden</i> <sup>1</sup> ) Pascale Toussing Albert Wildgen

## Comité des rémunérations et des nominations

<i>Président</i>	<i>Membres</i>
George Nasra	Nicholas Harvey Pascale Toussing Fernand Welschbillig (depuis le 01 janvier 2016, au sous-comité des Rémunérations)

## Comité de direction

### *Président*

**Hugues Delcourt** Chief Executive Officer

### *Vice-président*

**Pierre Malevez** Chief Financial and Risk Officer

### *Membres*

<b>Yves Baguet</b>	Chief Operating Officer
<b>Hans-Peter Borgh</b>	Head of Wealth Management
<b>Olivier Debehogne</b>	Head of Retail and Digital Banking (soumis à la procédure prudentielle d'approbation)
<b>Marcel Leyers</b>	Head of Corporate and Institutional Banking
<b>Bernard Mommens</b>	Secretary General and General Counsel
<b>Claude Schon</b>	Head of Treasury and Financial Markets

### *Audit (invitée permanente)*

**Pia Haas** Chief Internal Auditor

<sup>1</sup> à l'issue de la procédure prudentielle d'approbation.

# Activités et résultats

## 1. Faits marquants de 2015 et début 2016

Les résultats financiers positifs annoncés pour l'exercice 2015 confirment que la mise en œuvre de la vision stratégique BIL2020 développée en 2014 évolue dans un sens positif.

### BIL2020 – UNE VISION STRATÉGIQUE POUR L'AVENIR

La Banque Internationale à Luxembourg SA est une banque universelle, établie de longue date, dans un secteur marqué par une évolution permanente. Afin de se doter d'une vision claire, la BIL a mis au point une nouvelle stratégie d'entreprise après un examen approfondi de ses priorités, de ses objectifs et des moyens nécessaires pour les atteindre. Baptisée « BIL2020 », cette stratégie a été lancée et annoncée en avril 2015. Elle constitue une feuille de route nécessaire pour appréhender les tendances générales du secteur bancaire, les défis des marchés financiers et les obstacles pouvant affecter la compétitivité de la BIL. D'ici 2020, la BIL cherchera à renforcer sa position en mettant davantage l'accent sur le développement de propositions adaptées et pertinentes afin de répondre aux besoins d'une clientèle diversifiée, à la fois au Luxembourg et dans certains marchés internationaux clairement définis. Ces efforts seront soutenus par l'importance particulière accordée par BIL2020 à l'innovation et à la technologie. L'un des principaux exemples illustrant cette approche est l'intention de la BIL d'adopter une technologie de pointe, « Ignite », programme de transformation stratégique lancé en 2015. Ce programme prévoit la restructuration de la ligne métier « Opérations et IT » afin que cette dernière puisse soutenir efficacement la stratégie BIL2020 de la Banque, axée sur une rentabilité durable. Ignite vise également à favoriser la flexibilité des opérations et l'innovation, dans le cadre de la stratégie numérique de la BIL.

BIL2020 doit permettre à la Banque de préserver sa réputation et de viser l'excellence dans la réalisation de ses objectifs d'ensemble. La performance de la Banque a été reconnue par plusieurs intervenants indépendants, parmi lesquels des organismes de remises de prix et des agences de classement.

Le magazine Euromoney a ainsi sacré la BIL « Meilleure banque du Luxembourg » au cours de l'édition 2015 des Awards for Excellence. La Banque a également remporté le prix des « Compétences de banque commerciale » dans le cadre de l'enquête Euromoney Private Banking and Wealth Management Survey réalisée en 2015. La succursale danoise de la BIL, BIL Danemark, figure dans les premières places du classement Morningstar, le prestigieux fournisseur d'analyses de placements. Elle s'est classée en première position sur un an

parmi les fonds disponibles à la vente au Danemark, avec un rendement absolu de 63,86 %.

La Banque a reçu des évaluations positives concernant sa nouvelle stratégie de la part d'agences de notation internationales. Les notes accordées par Moody's à la dette senior à long terme et aux dépôts de la BIL ont été relevées d'un cran, passant de « Baa1 » à « A3 ». Moody's a déclaré que ce relèvement était attribuable à la solidité et à la stabilité des principales franchises commerciales de la BIL, ainsi que la qualité de ses indicateurs. Standard & Poor's a également relevé ses perspectives pour la BIL de « négatives » à « stables » tout en maintenant sa note A- (dette senior à long terme).

### LA GESTION DE PATRIMOINE SE RECENTRE SUR UN CERTAIN NOMBRE DE MARCHÉS CIBLÉS

Depuis le début de la crise financière, l'évolution du cadre réglementaire sur le plan international, y compris les efforts visant à renforcer la transparence fiscale, ont accéléré le rythme des changements structurels imposés aux centres financiers. Cette évolution, d'envergure mondiale, s'accompagne de défis et ouvre de nouvelles opportunités pour la BIL, tant en termes stratégiques que géographiques. Dans ce contexte, le Wealth Management concentre ses efforts sur un certain nombre de marchés cibles où elle cherche à offrir le service le plus adapté qui soit.

Une grande importance a été accordée à la gestion de patrimoine au Luxembourg, où la BIL a tenté d'accroître sa part de marché en offrant à ses clients un service de qualité, basé sur de solides synergies qui existent entre les différentes lignes métiers de la Banque. Sur le plan international, la BIL concentre ses efforts de croissance sur un certain nombre de marchés cibles, épaulée par des équipes de professionnels composées de conseillers en investissement, d'experts en structuration et de spécialistes produits maîtrisant parfaitement l'environnement économique, juridique et fiscal des pays concernés. De part leur connaissance approfondie de ces marchés, ces professionnels sont à même d'offrir aux clients un service encore plus approprié.

Dans le cadre de la stratégie BIL2020, la Banque a lancé une analyse sur sa présence internationale afin de s'assurer un positionnement adéquat et ainsi mieux servir ces marchés cibles. Cette analyse a révélé que les opérations à Singapour, où la Banque est implantée depuis 1982, n'avaient pas atteint la taille critique nécessaire pour garantir des activités efficaces et durables en Asie, étant donné l'intense concurrence dans la région. La BIL a donc décidé de quitter Singapour.

Parallèlement à la fermeture de notre succursale BIL Belgique, un accord de partenariat a été signé avec la banque Puilaetco

Dewaay Private Bankers, filiale de KBL, qui est également détenue par le groupe Precision Capital. La BIL obtient par ce biais un accès en Belgique et pourra dès lors continuer à servir les clients et les prospects qui résident dans le pays et souhaitent y conserver leurs actifs.

L'un des faits marquants de l'année a été la fusion de la division de banque privée de KBL (Switzerland) Ltd. avec la Banque Internationale à Luxembourg (Suisse) SA. Cette transaction a permis à la BIL de renforcer sa présence en Suisse, où elle joue un rôle actif depuis 30 ans. L'entité BIL Suisse élargie va permettre à la BIL de proposer des solutions efficaces et pertinentes avec une implantation à Lugano.

Le 14 septembre 2014, la BIL a pris des mesures visant à renforcer les liens économiques étroits entre le Luxembourg et les Émirats arabes unis en ouvrant sa succursale BIL Middle East à Dubaï. Cette succursale a été inaugurée le 3 mars 2015 en présence de membres de la famille grand-ducale luxembourgeoise.

En fin d'année, la BIL a annoncé son intention de s'implanter en Suède, où un bureau de représentation a été ouvert en janvier 2016.

## LA BANQUE DE DÉTAIL MET L'ACCENT SUR LA NUMÉRISATION

Les attentes des clients évoluent sans cesse, ces derniers exigeant une réactivité accrue ainsi qu'un accès à des services 24h/24 et 7 jours/7 par le biais de différents appareils électroniques. La BIL cherche à répondre à cette demande en améliorant en permanence ses services à la clientèle et en recourant à des approches innovantes pour offrir des produits et services pertinents et adaptés.

La BIL a été la première banque au Luxembourg à introduire le système Touch ID pour confirmer les transactions effectuées par smartphone et elle poursuit les efforts d'innovation concernant son offre de solutions bancaires BILnet. Au Luxembourg, la BIL a lancé la première solution bancaire en ligne, adaptable à tous les types d'appareils grâce à une utilisation interactive.

La modernisation des succursales qui a été entamée en 2013 s'est traduite par la rénovation de plusieurs sites et par une forte augmentation du nombre de dispositifs de recyclage de billets sur les sites « Servibank+ ».

Conformément à sa stratégie de service à la clientèle, la BIL a par ailleurs prolongé les horaires d'ouverture de ses succursales. Tous les clients Retail Banking, Wealth Management and Corporate Banking peuvent désormais

rencontrer leur responsable de relation à leur convenance, soit pendant la semaine dans leur succursale locale ou au siège, soit le samedi matin dans certaines succursales.

La Banque a ouvert le BIL Direct Center le 1er janvier 2016. Cette agence multicanale à distance, qui complète nos services bancaires électroniques, permet aux clients d'accéder plus facilement à la BIL et à sa gamme de services grâce à un numéro de téléphone dédié. Sa mission permet de considérer chaque appel comme une nouvelle opportunité commerciale.

Les nombreuses opportunités de croissance que crée la technologie numérique s'étendent au-delà du simple ajout de nouvelles fonctionnalités pour nos clients. Elle présente également des perspectives de modifications profondes de nos services, de nos modes de fonctionnement et de nos lignes métiers. Un tel changement est rendu possible et nécessaire dans le cadre des efforts de la Banque pour relever les défis de la révolution numérique.

## LES SERVICES BANCAIRES AUX ENTREPRISES ET INSTITUTIONS SOUTIENNENT L'ÉCONOMIE NATIONALE ET FAVORISENT L'INNOVATION

Corporate and Institutional Banking (CIB) a joué un rôle historique dans le développement de l'économie nationale grâce aux financements accordés aux entreprises. Son expertise vient aujourd'hui soutenir les secteurs innovants et start-ups afin de compléter son positionnement historique sur les secteurs traditionnels. Plusieurs mesures concrètes ont déjà été prises.

En juillet 2015, le Fonds européen d'investissement (FEI) et la BIL ont signé un accord visant à accroître les prêts aux entreprises innovantes au Luxembourg. Cet accord, qui s'inscrit dans le cadre du Fonds européen pour les investissements stratégiques (FEIS), également appelé « plan Juncker », permet à la BIL de dégager 60 millions d'euros pour le financement d'entreprises innovantes au Luxembourg à des conditions avantageuses sur les deux prochaines années. Depuis la signature de l'accord avec le FEI, un premier prêt de 3 millions d'euros a été octroyé par la BIL à la plateforme de prise de rendez-vous médicaux en ligne Doctena.

La BIL a confirmé son soutien au développement de l'économie nationale en décembre 2015 en signant, aux côtés de l'État luxembourgeois et de six autres investisseurs, une lettre d'engagement prévoyant la création d'un fonds d'amorçage pour start-ups de 19,2 millions d'euros. Ce fonds vise à favoriser l'émergence d'un écosystème de start-ups au Luxembourg. Il va encourager les investissements en capital-risque au profit de start-ups et pourrait également être utilisé pour financer des spin-offs prometteuses issues de la recherche publique.

La BIL s'est également associée à l'organisation de promotion des start-ups, en partenariat avec l'ASBL nyuko. Par le biais d'un accord formel et d'une collaboration avec ses experts, la BIL a confirmé son solide engagement auprès des entreprises innovantes. Ce partenariat avec nyuko tire profit des services de la BIL destinés aux créateurs et aux chefs d'entreprises innovants.

Une offre personnalisée appelée BIL Start permet à la Banque d'épauler les start-ups à tous les stades de leur développement et de leur faire bénéficier de différents programmes auxquels la Banque participe.

Afin de compléter sa gamme étendue de solutions de financement immobilier, la Banque a lancé l'indice « BIL Immo Index », le premier indice du marché du logement au Luxembourg, en partenariat avec PwC. L'indice fournit un indicateur de marché basé sur sept ratios pondérés. Il permet aux investisseurs particuliers, professionnels et institutionnels de mieux comprendre les tendances du marché du logement en un seul coup d'œil. La BIL a l'intention de faire de cet indice une référence pour le secteur.

#### L'ENTITÉ TREASURY AND FINANCIAL MARKETS DÉMONTRE SON SAVOIR-FAIRE

Treasury and Financial Markets a développé une importante expertise dans le domaine de l'émission et de la structuration de transactions financières internationales complexes par le biais de départements spécialisés. Dans le cadre de sa contribution à la vision stratégique BIL2020, l'entité explore de nouveaux domaines.

Ainsi, le 1<sup>er</sup> décembre 2015, une première transaction tripartite en renminbi (RMB) a été réalisée sur la plateforme de gestion des garanties tripartites de Clearstream, la succursale luxembourgeoise d'ICBC agissant en tant qu'apporteur de liquidités et la Banque Internationale à Luxembourg agissant en tant que bénéficiaire. Il s'agissait de la première transaction sur contrat de pension tripartite en RMB effectuée par une banque chinoise par le biais de Clearstream. Pour cette opération de prise en pension, la succursale luxembourgeoise d'ICBC a fourni à la BIL des liquidités en RMB garanties par des obligations souveraines investment grade de qualité.

Cette première transaction en RMB vient enrichir les outils de financement en RMB et facilite la hausse de l'offre de liquidités sur le marché du RMB offshore.

La vision stratégique BIL2020 prévoit également d'attirer des investisseurs du Moyen-Orient au Grand-Duché en leur offrant des options pour investir dans le respect des principes de la finance islamique. À ce titre, la BIL a lancé son premier

projet de financement immobilier conforme à la charia au Luxembourg.

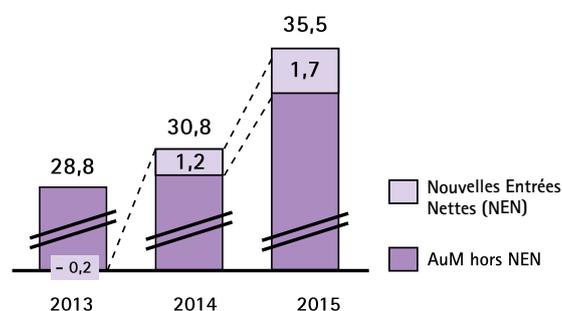
#### LA BIL ADOPTE UNE STRATÉGIE DE RESPONSABILITÉ SOCIALE D'ENTREPRISE PLUS EFFICACE

En tant que société responsable et engagée, la BIL a développé au fil des ans, une politique solide soutenant un grand nombre d'objectifs sociaux, culturels et caritatifs. Ses activités reposent sur une conviction profonde selon laquelle la compétitivité et le bien-être social du pays sont les piliers de sa bonne santé économique à long terme. La Banque va donc s'efforcer d'intensifier son engagement en se focalisant sur trois domaines précis : art et culture, éducation et innovation. L'Institut national pour le développement durable et la responsabilité sociale des entreprises du Luxembourg (INDR) a reconnu l'engagement sincère de la Banque en matière de responsabilité sociale d'entreprise (RSE) en lui remettant le label RSE le 26 novembre 2015.

#### SOLIDITÉ DES FRANCHISES COMMERCIALES

Les activités de banque de détail, de banque des entreprises et de gestion de patrimoine ont encore une fois montré de solides performances en 2015.

- Les dépôts des clients se sont inscrits en hausse de 11,7 %, atteignant 15 milliards (fin 2014 : 13,4 milliards), le réseau de franchises commerciales continuant de se développer au Luxembourg et à l'étranger.
- Les avoirs de la clientèle (actifs sous gestion) ont progressé de 15,2 %, à 35,5 milliards, contre 30,8 milliards à fin 2014. Cette évolution s'explique par de nouvelles entrées nettes s'élevant à 1,7 milliard, dont l'origine provient essentiellement des activités « Wealth Management & Corporate Banking », un effet de marché positif pour 1 milliard malgré des conditions de marché instables tout au long de l'année et 2 milliards liés à l'acquisition de KBL (Switzerland).



- Les créances envers la clientèle ont augmenté de 4,9 % à 11,4 milliards, contre 10,8 milliards à fin 2014. La BIL a une fois encore confirmé son soutien à l'économie luxembourgeoise, et notamment à ses clients entreprises et particuliers.

## LA RENTABILITÉ EST CONFIRMÉE

La BIL a dégagé un résultat net après impôts de 134 millions en 2015, en hausse de 10 % par rapport à décembre 2014 (122 millions), soit un niveau conforme aux prévisions 2015. Le résultat de 2015 comprend un revenu exceptionnel généré par la vente de Luxempart en janvier 2015 (67 millions) qui a été compensé par une baisse des plus-values (46 millions) liée aux activités de marché. L'exercice 2015 a également été affecté par des coûts non récurrents liés à l'intégration de KBL (Switzerland) et à la décision de mettre fin aux activités des succursales en Belgique et à Singapour. Le résultat d'exploitation avant impôts (hors plus-values et éléments non récurrents) révèle une bonne performance (+13 %).

## DES PROGRÈS SOULIGNÉS PAR LES AGENCES DE NOTATION

Après les revues annuelles effectuées par les agences de notation en 2015, les notes de la BIL restent solides, comme l'illustre l'aperçu ci-dessous. Les principaux changements appliqués en 2015 aux méthodologies de Fitch Ratings, Moody's Investors Services et Standard & Poor's Ratings Services sont liés à la Directive Européenne sur le redressement et la résolution des établissements de crédit et des entreprises d'investissement (BRRD) selon laquelle un soutien public n'est plus envisageable.

### APERÇU DES PERSPECTIVES ET NOTES DE CRÉDIT À LONG TERME

BIL group	Déc 2014	Déc 2015	Explications
S&P	A- Négative	A- Stable	La suppression du support de l'Etat a été compensée par la solidité de la banque et sa capacité de financement. S&P a revu ses perspectives de négatif à stable.
Fitch	A- Négative	BBB+ Stable	La dégradation est due au changement de méthodologie (support du gouvernement). Plus de 40 banques en Europe ont été impactées.
Moody's	Baa1 Augmentation potentielle de la note	A3 Positive	+1 cran Cf faits marquants de 2015 et début 2016.

## 2. Segmentation des métiers 3. Résultat et bilan consolidés

En 2015, la BIL a appliqué la segmentation des métiers comme suit :

- « Retail Banking, Corporate & Investment Banking and Wealth Management ». Les activités commerciales regroupent la banque de détail, la banque des entreprises et la gestion de patrimoine. Entre 2014 et 2015, la banque privée (Private Banking) a été rebaptisée « Wealth Management » sans impact sur le périmètre d'activité.
- Treasury and Financial Markets : organisés autour de quatre départements soit la trésorerie, le portefeuille d'investissement, Assets and Liabilities Management (ALM), et les marchés de capitaux. Ces départements sont complétés par des lignes dédiées au support des activités commerciales.
- Group Center inclut principalement les dividendes de participations non consolidées de la BIL, les résultats de nos entités non opérationnelles et certains types de coûts non imputables aux métiers susmentionnés.

### PRÉLIMINAIRE AUX COMPTES CONSOLIDÉS

Les comptes consolidés du groupe BIL pour l'exercice 2015 sont préparés conformément aux normes International Financial Reporting Standards (IFRS), adoptées par l'Union Européenne. Les principes et règles comptables sont présentés dans la Note 1 relative aux comptes consolidés. Sauf indication contraire, tous les montants sont exprimés en euro (EUR).

L'Union européenne (UE) a publié un règlement de la Commission qui adopte les Améliorations annuelles des normes IFRS Cycle 2011-2013 (amendements aux normes IFRS 3 « Regroupements d'entreprises », IFRS 13 « Évaluation de la juste valeur » et IAS 40 « Immeubles de placement »). Les améliorations annuelles aux normes IFRS Cycle 2011-2013 sont entrées en vigueur le 1er janvier 2015. La Banque a analysé les changements introduits par ces amendements et a conclu que les améliorations annuelles des IFRS Cycle 2011-2013 n'avaient aucun impact sur la Banque.

La loi relative aux mesures de résolution, d'assainissement et de liquidation des établissements de crédit et de certaines entreprises d'investissement ainsi qu'aux systèmes de garantie

des dépôts et d'indemnisation des investisseurs (la « Loi ») transposant en droit luxembourgeois la Directive 2014/59/UE établissant un cadre pour le redressement et la résolution des établissements de crédit et des entreprises d'investissement et la Directive 2014/49/UE relative aux systèmes de garantie des dépôts et d'indemnisation des investisseurs, a été votée en date du 18 décembre 2015.

Le système de garantie des dépôts et d'indemnisation des investisseurs en vigueur jusque là, mis en oeuvre par « l'Association pour la Garantie des Dépôts Luxembourg » (AGDL), sera remplacé par un nouveau système contributif. Ce nouveau système garantira l'ensemble des dépôts éligibles d'un même déposant à concurrence d'un montant de 100.000 euros et les investissements à concurrence d'un montant de 20.000 euros. La Loi prévoit également que les dépôts résultant de transactions spécifiques ou répondant à un objectif social ou liés à des événements de la vie, sont protégés au-delà de 100.000 euros pendant une période de 12 mois.

Le montant des moyens financiers du Fonds de résolution Luxembourg (FRL) devra atteindre d'ici fin 2024 au moins 1 % des dépôts couverts, tels que définis à l'article 1 paragraphe 36 de la Loi, pour tous les établissements de crédit agréés au Luxembourg. Ce montant sera collecté auprès des établissements de crédit par le biais de contributions annuelles entre 2015 et 2024.

Le niveau cible des moyens financiers du Fonds de garantie des dépôts Luxembourg (FDGL) est fixé à 0,8 % des dépôts garantis des établissements de crédit adhérents, tels que définis à l'article 163 paragraphe 8 de la Loi, et devra être atteint d'ici fin 2018 grâce aux contributions annuelles. Les contributions prendront la forme de versements annuels sur la période de 2016 à 2018. Pour l'exercice 2015, les établissements de crédit ont comptabilisé une provision de 0,2 % des dépôts couverts afin d'anticiper ces contributions.

Lorsque le niveau de 0,8 % sera atteint, les établissements de crédit luxembourgeois continueront de verser des contributions pendant huit années supplémentaires afin de constituer une marge de sécurité supplémentaire de 0,8 % des dépôts garantis, tels que définis à l'article 163 paragraphe 8 de la Loi.

Au 31 décembre 2015, BIL SA (la « société mère ») comprend le siège à Luxembourg et quatre succursales à Dubaï, au Danemark, à Singapour et en Belgique. Le poids des succursales encore actives (Danemark et Dubaï) à fin décembre 2015 s'établit à 67 millions en termes de total bilan, -2,4 millions de résultat net et 50 salariés.

## ANALYSE DU COMPTE DE RÉSULTAT CONSOLIDÉ<sup>1</sup>

En décembre 2015, le résultat net du groupe BIL a atteint 134 millions, soit une croissance de 12 millions (+10 %) par rapport à décembre 2014.

### COMPTE DE RÉSULTAT CONSOLIDÉ - VUE GLOBALE

(en millions d'EUR)	31/12/14 (après retraitement)	31/12/15	Évolution versus 2014	%
Revenus	529	559	29	6 %
Coûts	(339)	(374)	(35)	10 %
<b>Résultats brut d'exploitation</b>	<b>190</b>	<b>185</b>	<b>(5)</b>	<b>(3 %)</b>
Coût de risque et provisions pour litiges	(26)	(18)	8	(30 %)
<b>Résultat avant impôts</b>	<b>164</b>	<b>166</b>	<b>2</b>	<b>1 %</b>
Charge d'impôts	(42)	(32)	10	(23 %)
<b>Résultat net</b>	<b>122</b>	<b>134</b>	<b>12</b>	<b>10 %</b>

<sup>1</sup> Écarts d'arrondi et pourcentages calculés sur les nombres exacts

## CONTRIBUTION DU COMPTE DE RÉSULTAT CONSOLIDÉ PAR MÉTIER

(en millions d'EUR)	Activités commerciales et Treasury and Financial Markets		Group Center		Total		Évolutions	
	31/12/14	31/12/15	31/12/14	31/12/15	31/12/14	31/12/15	m€	%
Revenus	512	493	17	66	529	559	29	6%
<i>dont Revenus des activités ordinaires</i>	462	491	4	4	465	495	29	6%
Coûts	(330)	(354)	(9)	(20)	(339)	(374)	(35)	10%
<i>dont Coûts des activités ordinaires</i>	(326)	(343)	(7)	(9)	(333)	(353)	(20)	6%
<b>Résultat brut d'exploitation</b>	<b>182</b>	<b>138</b>	<b>8</b>	<b>46</b>	<b>190</b>	<b>185</b>	<b>(5)</b>	<b>(3%)</b>
<i>dont Résultat brut des activités ordinaires</i>	<i>136</i>	<i>147</i>	<i>(3)</i>	<i>(5)</i>	<i>133</i>	<i>142</i>	<i>9</i>	<i>7%</i>
Coût de risque et provisions pour litiges	(20)	(19)	(6)	1	(26)	(18)	8	(30%)
<i>dont Coût du risque des activités ordinaires</i>	<i>(20)</i>	<i>(19)</i>	<i>(6)</i>	<i>(2)</i>	<i>(26)</i>	<i>(21)</i>	<i>5</i>	<i>(18%)</i>
<b>Résultat avant impôts</b>	<b>162</b>	<b>119</b>	<b>2</b>	<b>47</b>	<b>164</b>	<b>166</b>	<b>2</b>	<b>1%</b>
<i>dont Résultat avant impôts des activités ordinaires</i>	<i>116</i>	<i>128</i>	<i>(9)</i>	<i>(7)</i>	<i>107</i>	<i>120</i>	<i>14</i>	<i>13%</i>
Charge d'impôts					(42)	(32)	10	(23%)
<b>Résultat net</b>					<b>122</b>	<b>134</b>	<b>12</b>	<b>10%</b>

## Revenus

La croissance continue des revenus de 29 millions (+6 %) a été soutenue par la performance positive des activités principales.

L'augmentation des revenus des activités principales est essentiellement attribuable à la forte croissance des activités commerciales et de l'activité Treasury and Financial Markets (491 millions contre 462 millions en 2014).

Malgré la volatilité des marchés et les très faibles taux d'intérêts à long terme, les revenus des activités commerciales ont augmenté de 13 millions par rapport à 2014. Dans un contexte économique difficile, les clients préfèrent accroître la part de leurs actifs détenue en espèces et en produits à court terme. En dépit d'une pression sur les marges, les revenus d'intérêts nets ont augmenté grâce à une forte croissance des volumes des prêts (+4,9 %) et des dépôts (+11,7 %). La décision de mettre fin aux activités des succursales en Belgique et à Singapour a été entièrement compensée par la contribution des entités nouvellement créées (Belair House, BIL Manage Invest et Dubaï) et par l'intégration de KBL (Switzerland) à partir de novembre 2015.

L'activité Treasury and Financial Markets a généré une contribution positive élevée au niveau des revenus « core », en hausse de 16 millions par rapport à 2014. La contribution de l'activité Assets and Liabilities Management a progressé de 16 millions grâce à l'amélioration de la marge d'intérêt, tandis que celle de l'activité Treasury and Financial Markets a augmenté de 3 millions grâce à la gestion active des excédents de liquidités de la Banque, un montant qui a toutefois été contrebalancé par la baisse de 3 millions des revenus du portefeuille d'investissement (hors plus-values).

Le revenu global a suivi la même tendance que le revenu des activités « core », incluant les éléments exceptionnels en 2014 et en 2015. Le principal élément exceptionnel en 2015 a été la plus-value réalisée sur la vente de Luxempart en janvier (+67 millions), minorée par le recul des plus-values liées aux activités de marché (5 millions contre 51 millions en 2014), la Banque ayant préféré conserver ses positions pour collecter un revenu d'intérêt récurrent. Par ailleurs, le résultat 2014 a été influencé par la plus-value liée à la cession de BIL Ré et de son portefeuille d'investissement (+19 millions).

## Coûts

Les frais généraux s'établissent à 374 millions en 2015, en hausse de 10 % par rapport à 2014 (+35 millions). Cette hausse relativement importante est imputable aux coûts non récurrents liés notamment aux frais d'acquisition de KBL (Switzerland) (activités commerciales) et aux frais de restructuration suite à la décision de mettre fin aux activités de la succursale de Singapour (Group Center). Les coûts des activités « core » ont augmenté de 6 % par rapport à 2014 en raison principalement de la contribution des entités nouvellement créées (Belair House, BIL Manage Invest, Dubaï), de l'intégration de KBL (Switzerland) et du programme BIL2020.

En avril 2015, la Banque a lancé le programme BIL2020 et plusieurs initiatives ont déjà vu le jour. Les dépenses de personnel ont été affectées par les recrutements visant à renforcer les compétences des effectifs afin de mener à bien le programme stratégique. Des projets stratégiques portant sur la modernisation des processus et des systèmes ont été lancés. Le projet LOANS (crédits) et la nouvelle stratégie informatique ont été initiés pour soutenir la vision BIL2020 mais aussi pour

positionner la Banque en tant que leader en termes d'efficacité et d'innovation technologique. Toutes ces initiatives se sont naturellement traduites par une hausse des frais généraux, conformément à la stratégie BIL2020.

### Résultat brut d'exploitation

Le résultat brut d'exploitation s'établit à 185 millions. Cette baisse de 5 millions par rapport à 2014 provient essentiellement des éléments non récurrents mentionnés dans les sections sur les revenus et les coûts. Le résultat brut d'exploitation des activités « core » s'inscrit en hausse de 7 % principalement grâce aux bons résultats des activités commerciales et de l'activité Treasury and Financial Markets.

### Coût du risque et dépréciations

Le groupe BIL a enregistré des provisions nettes pour prêts et créances de 18 millions contre 26 millions en 2014. En 2015, les ajustements de valeur sur prêts liés aux activités commerciales se sont élevés à 19 millions et sont restés stables par rapport à 2014 (20 millions). Les recouvrements sur un prêt déjà entièrement provisionné ont entraîné une reprise de provision de 3 millions pour le Group Center (+2 millions par rapport à 2014). La Banque a enregistré 2 millions de dépréciation collective supplémentaire dans son portefeuille de prêts contre 6 millions en 2014. Les prêts dépréciés ont atteint 2,95 % en pourcentage de l'encours total de prêts en décembre 2015 contre 2,83 % en décembre 2014, ce qui témoigne de la bonne qualité des actifs de la Banque.

### ANALYSE DU BILAN CONSOLIDÉ<sup>1</sup>

(en milliards d'EUR)	31/12/14 (après retraitement)	31/12/15	Évolution
<b>ACTIFS</b>	<b>20,3</b>	<b>21,5</b>	<b>5,9 %</b>
Prêts et créances sur établissements de crédit	2,3	2,3	(0,6%)
Prêts et créances sur la clientèle	10,8	11,4	4,9%
Prêts et titres disponibles à la vente	5,7	6,5	15,1%
Valeur positive des produits dérivés	0,4	0,3	(32,5%)
Autres actifs	1,1	1,0	(13,3%)
<b>PASSIFS</b>	<b>20,3</b>	<b>21,5</b>	<b>5,9 %</b>
Dettes envers les établissements de crédit	2,0	2,0	(1,0%)
Dettes envers la clientèle	13,4	15,0	11,7%
Valeur négative des produits dérivés	0,7	0,4	(41,9%)
Dettes représentées par un titre	2,0	2,0	(2,8%)
Dettes subordonnées	0,5	0,4	(1,0%)
Autres passifs	0,5	0,4	(18,8%)
Fonds propres	1,2	1,2	(1,0%)

Au cours de l'exercice 2015, la taille du bilan consolidé a augmenté de 1,2 milliard (+5,9 %). Cette évolution s'explique principalement par la croissance significative de 1,6 milliard des dettes envers la clientèle.

<sup>1</sup> Écarts d'arrondi et pourcentages calculés sur les nombres exacts

### Résultat net avant impôts

Le résultat net avant impôts s'élève à 166 millions. Le résultat net avant impôts des activités « core » a augmenté de 13 %, un résultat positif pour 2015 grâce à une contribution des activités commerciales conforme aux prévisions et aux excellents résultats de l'activité Treasury and Financial Markets (en particulier ALM et trésorerie).

### Charge d'impôts

La charge d'impôts de 32 millions correspond au revenu imposable des différentes entités du groupe BIL soumises à des taux d'imposition différents dans leur pays d'implantation. Elle s'inscrit en baisse par rapport à 2014 grâce aux plus-values non imposables liées à la cession de Luxempart.

### Résultat net

À la clôture de l'exercice, la Banque enregistre une performance encourageante avec un bénéfice net de 134 millions. La Banque confirme à nouveau sa performance régulière, malgré un environnement de marché défavorable, grâce à une franchise commerciale solide et au lancement du programme stratégique BIL2020 annoncé en avril 2015. Le ratio résultat net/bilan consolidé s'élève à 0,63 %.

## ÉVOLUTION DE L'ACTIF

Les « Prêts et créances sur la clientèle » ont augmenté de 0,6 milliard (+4,9 %). La Banque a poursuivi le développement de ses activités de banque de détail et de banque des entreprises. Dans ce contexte, les encours de crédits hypothécaires et les prêts d'investissement enregistrent, quant à eux, une croissance de 0,3 milliard (+7,9 %) et 0,2 milliard (+3,3 %) respectivement.

Les « Prêts et titres disponibles à la vente » ont atteint 6,5 milliards (+15,1 %), une hausse imputable essentiellement à des investissements supplémentaires en obligations de qualité en 2015. Le portefeuille obligataire s'élevait à 6,5 milliards à fin 2015 (contre 5,6 milliards en 2014). Il est en large partie composé d'actifs éligibles au refinancement auprès de la Banque centrale européenne et en tant que réserve de liquidités conformément à Bâle III et à la directive CRD IV. Ces actifs permettent à la Banque de répondre pleinement aux exigences en matière de ratio de liquidité.

## ÉVOLUTION DU PASSIF

Les « Dettes envers la clientèle » affichent une forte progression de 1,6 milliard (+11,7 %) qui s'explique principalement par la hausse des dépôts à vue (+1,7 milliard). Dans un environnement économique incertain, caractérisé par une forte volatilité, les clients ont préféré conserver une partie de leurs actifs sous forme de dépôts. Cette évolution inclut par ailleurs la contribution de KBL (Switzerland) à hauteur de +0,5 milliard.

Les « Dettes représentées par un titre » émises dans le cadre du programme EMTN à destination des clients institutionnels, de la banque de détail et de la gestion de patrimoine, sont stables par rapport à décembre 2014. La Banque a été en mesure d'émettre de nouveaux produits structurés BIL et des obligations à moyen terme pour un montant d'environ 720 millions afin de compenser les titres arrivant à échéance en 2015.

Les « Fonds propres » ont diminué de 1 % (12 millions). Cette baisse résulte principalement du dividende (55 millions) versé en avril 2015 et d'une variation de 100 millions des réserves de réévaluation des actifs disponibles à la vente (dont 67 millions liés à la cession de Luxempart) compensée par un bénéfice net de 134 millions en 2015.

## 4. Évolution du capital social

Au 31 décembre 2015, le capital social de la Banque s'élevait à 141.224.090, représenté par 2.017.487 parts sociales (pas de changement par rapport à 2014). En 2015, la Banque détenait 970 parts sociales BIL, représentant une valeur de 1.455.000.

## 5. Recherche et développement

La BIL adapte continuellement ses produits et services afin d'offrir à ses clients des produits performants et innovants tout en assurant l'adéquation des portefeuilles aux profils de risques individuels. Dans le cadre de la vision stratégique BIL2020, un programme commercial met en œuvre une nouvelle stratégie de segmentation de la clientèle et la gamme de produits et de services de la Banque est actualisée en conséquence. L'objectif est d'utiliser une approche commune et de coordonner tous les projets commerciaux actuels et futurs ayant trait à l'offre de BIL par segment de clientèle. À ce titre, deux nouveaux départements ont été créés : Market Intelligence et Innovation. En collaboration avec les départements Stratégie et Produits & Solutions, leur objectif est de fournir des analyses prospectives afin de contribuer à l'élaboration de la stratégie et au positionnement compétitif de la BIL sur le marché.

## 6. Événements postérieurs à la clôture

Depuis la clôture de l'exercice, aucun événement susceptible d'affecter la situation financière ou commerciale du groupe n'est à signaler.

## 7. Perspectives / Stratégies

La stratégie BIL2020, dont le lancement date à présent d'une année, s'avère décisive pour l'avenir de la BIL à moyen terme. Au Luxembourg, la BIL a l'intention de poursuivre le développement de son modèle de banque universelle et de renforcer les liens qu'elle entretient avec ses clients, les particuliers, les professionnels et les institutions financières, en proposant des produits et des services innovants et performants. En concentrant son savoir-faire multi-disciplinaire au sein d'une marque commune, la BIL cherche à répondre, grâce à ses activités de banque de détail et d'entreprises, de gestion de patrimoine et de marché, aux besoins de sa clientèle diversifiée, tout en contribuant à la croissance économique au Luxembourg. Sur le plan international, la BIL continue de développer ses activités de gestion de patrimoine dans un certain nombre de marchés cibles.

# Gestion des risques du groupe BIL

## 1. INTRODUCTION

### 1.1 Faits marquants 2015

#### Structure d'entreprise et profil de risque

Depuis fin 2014, d'importantes initiatives stratégiques ont été lancées au niveau du groupe qui ont tout naturellement eu un impact sur la structure d'entreprise et le profil de risque de la BIL. Toutes ces initiatives ont fait l'objet d'un suivi attentif de la part de la direction des risques de la Banque dont le principal objectif est d'orienter leur mise en œuvre en s'assurant que les risques associés soient à tout moment maîtrisés et compatibles avec l'appétit au risque de la BIL.

Les principaux événements ayant eu un impact sur l'évolution du profil de risque de la Banque en 2015 sont décrits dans le rapport annuel, à la section 1 du chapitre « Activités et résultats ».

L'entrée en vigueur constante de nouvelles exigences réglementaires ainsi que la participation au premier processus de surveillance prudentielle et d'évaluation des risques mené dans le cadre du Mécanisme de Surveillance Unique (MSU) ont constitué les principaux défis de gestion des risques auxquels la Banque a dû faire face pendant l'année.

### 1.2 Principales évolutions réglementaires survenues en 2015

En 2015, la BIL a continué à investir du temps et des ressources afin d'assurer sa conformité aux normes réglementaires.

Au sein de l'union bancaire et suite à la mise en place le 4 novembre 2014 du MSU, la Banque a été soumise cette année à son premier exercice de surveillance prudentielle sous la direction de la Banque centrale européenne (BCE). Tout au long de l'année, des réunions régulières sur différentes thématiques de gouvernance et de gestion des risques ont été organisées avec l'équipe de surveillance conjointe (Joint Supervisory Team, JST) de la Banque. Les sujets abordés pendant ces réunions étaient généraux (p.ex. gouvernance interne, processus interne d'évaluation de l'adéquation des fonds propres (ICAAP)) ou plus spécifiques (p.ex. risque de liquidité).

Outre l'évolution des pratiques de surveillance, la mise en application des exigences CRR (Règlement 575/2013/UE) et CRD IV a constitué l'un des principaux défis à relever pour la direction des risques.

En janvier, le Règlement délégué 2015/61/UE concernant l'exigence de couverture des besoins de liquidité et le

Règlement délégué 2015/62/UE concernant le ratio de levier ont été publiés au Journal officiel de l'Union européenne, nécessitant la convergence des pratiques de la Banque vers ces nouvelles normes. Par la suite, l'Autorité bancaire européenne (ABE) a publié en juin 2015 ses normes techniques d'exécution (NTE) sur l'information prudentielle concernant les ratios de levier et de couverture des besoins de liquidité, qui sont soumises à l'approbation de la Commission européenne. L'implémentation interne de ces nouveaux rapports a fait partie des tâches entreprises au niveau du groupe BIL.

Le 23 juillet 2015, la Directive CRD IV a été transposée en droit luxembourgeois et la Banque a ainsi, et pour la première fois, publié son Pilier 3 à fréquence semestrielle.

La Directive 2014/59/UE, également appelé Directive sur le redressement et la résolution des crises bancaires (BRRD), a été intégralement transposée en droit luxembourgeois en décembre. En ligne avec les exigences en la matière, la Banque a participé en 2015 à plusieurs exercices visant à la mise en place des outils liés à ce nouveau cadre (plan de redressement, plan de résolution).

Entre autres, le premier plan de redressement de la Banque a été soumis et approuvé en décembre 2015 par son Conseil d'administration. Il convient de rappeler que cet exercice a pour objectif de s'assurer que la Banque est bien préparée pour affronter les défis qui pourraient survenir en cas d'occurrence de crises de natures diverses. Par ailleurs, et en ce qui concerne les dispositions de la BRRD relatives à la résolution, la Banque a répondu aux exigences de la Circulaire 15/610 de la CSSF en participant à un exercice visant à collecter des informations pour la mise en place de son plan de résolution. Par ailleurs, plusieurs réunions ont été organisées au cours de l'année avec les autorités de résolution de la Banque pour discuter de ces thématiques.

Enfin, il convient également de signaler que le groupe BIL a participé à différents exercices réglementaires spécifiques, parmi lesquels l'exercice de transparence de l'ABE, l'étude quantitative d'impact (QIS) sur la définition du défaut et le test de résistance sur les fonds de pension mené par l'Autorité européenne des assurances et des pensions professionnelles (AEAPP).

## 2. MISSIONS, ORGANISATION ET GOUVERNANCE DE LA GESTION DES RISQUES

### 2.1 Missions

Les principales missions du département de gestion des risques sont les suivantes :

- S'assurer que tous les risques sont maîtrisés en garantissant de manière continue leur identification, évaluation, atténuation et surveillance. A cet effet, des politiques et procédures globales définissent notamment le cadre de contrôle pour tous les types de risques et les limites. Elles décrivent aussi les méthodes utilisées et les procédures d'escalation en place ;
- Fournir aux membres de la direction autorisés, au Conseil d'administration et à son Comité des Risques une vue d'ensemble complète, objective et pertinente des risques ;
- S'assurer que les limites de risque sont compatibles avec la stratégie de la Banque, son business model et sa structure grâce à un cadre d'appétit au risque efficace, qui définit le niveau de risque auquel la Banque est prête à s'exposer afin de réaliser ses objectifs stratégiques et financiers ;
- S'assurer de la conformité avec les exigences réglementaires bancaires en soumettant régulièrement des rapports aux régulateurs, en participant aux discussions réglementaires et en analysant toutes les nouvelles exigences relatives à la gestion des risques susceptibles d'affecter le suivi réglementaire des activités de la Banque.

### 2.2 Gouvernance de la gestion des risques

#### Principes généraux

Conformément à la Circulaire CSSF 12/552, telle qu'amendée, la fonction de gestion des risques fait partie des trois fonctions de contrôle interne (aux côtés de l'Audit Interne et de la Compliance).

Le dispositif de gestion des risques du groupe BIL est basé sur un processus décisionnel permettant une gestion prudente et saine des risques de la Banque. Ce processus décisionnel est défini par :

- Les responsabilités du Conseil d'administration, du Comité des Risques (*Board Risk Committee*), du Comité d'Audit et de Compliance (*Board Audit and Compliance Committee*), du Comité de direction et leurs rôles dans la prise de décision et la gestion des risques ;
- Les Comités dédiés aux risques, composés au moins d'un membre du Comité de direction, et leurs missions dans la prise de décision ;

- Les autres comités techniques et opérationnels composés d'équipes d'experts, et leurs missions dans la prise de décision ;
- La mise à jour des corpus documentaires régissant la gouvernance de la Banque (politiques, procédures et notes internes) et décrivant notamment ses activités, la définition des limites internes - en lien avec l'appétit au risque de la Banque -, les processus de détection, d'évaluation, de mesure, de reporting, de gestion et de contrôle des risques sont également décrits.

Les fonctions de contrôle interne des succursales rapportent tant d'un point de vue fonctionnel que hiérarchique à la maison-mère tandis que les filiales n'y répondent que fonctionnellement.

La gouvernance de la gestion des risques du groupe BIL est basée sur un processus décisionnel clair, encadré par les comités suivants :

#### Le Conseil d'administration

Le Conseil d'administration fixe le cadre de gestion des risques, l'appétit au risque ainsi que la stratégie de la Banque. Il s'assure de leur correcte mise en œuvre opérationnelle.

Suivant la circulaire CSSF 12/552, telle qu'amendée, le Conseil d'administration évalue les mécanismes de gouvernance interne et approuve ces derniers en prenant en compte les éléments suivants :

- L'équilibre entre les risques encourus, l'aptitude de l'établissement à gérer ses risques, ses fonds propres et ses réserves internes et réglementaires ;
- Les stratégies et les lignes directrices, en vue de les améliorer et de les adapter aux changements internes et externes, actuels et futurs ;
- La façon dont le Comité de Direction s'acquitte de ses responsabilités (par exemple, en s'assurant que des mesures correctives soient implémentées) ;
- L'efficacité des mécanismes de contrôle interne ;
- L'adéquation de la structure organisationnelle et opérationnelle.

Ces évaluations peuvent être préparées par des comités internes et être basées notamment sur des informations transmises par le Comité de direction, le rapport ICAAP et les rapports de synthèse sur les fonctions de contrôle interne que le Comité de direction est appelé à approuver.

### Le Comité des Risques

Le Comité des Risques est chargé de proposer la politique de risque du groupe BIL au Conseil d'administration. Ce comité s'assure aussi que les activités de la BIL sont consistantes avec son profil de risque et formule des recommandations positives au Conseil d'administration concernant le niveau des limites globales pour les expositions aux principaux risques.

Parmi ses rôles, le Comité des Risques passe en revue et recommande les changements à apporter au cadre de gestion du risque du groupe BIL, aux limites globales des risques et à l'allocation du capital au Conseil d'administration. Ce comité examine les expositions globales au risque du groupe BIL, les problèmes majeurs de gestion du risque et les exigences d'adéquation du capital couvrant tous les risques du groupe. Il examine, évalue et traite avec l'auditeur externe, une fois par an, les risques ou expositions importantes ainsi que la pertinence des évaluations du risque. Ce comité rapporte régulièrement au Conseil d'administration et fait des recommandations, si besoin, sur les sujets cités ci-dessus, entre autres.

Le Comité des Risques est un comité spécialisé conseillant le Conseil d'administration sur les sujets liés aux risques.

### Le Comité d'Audit et de Compliance

Parmi ses missions, le Comité d'Audit et de Compliance contrôle l'efficacité du contrôle interne de la Banque, de l'audit interne et du dispositif de gestion des risques. Ce comité assiste, de manière indépendante, le Conseil d'administration concernant la supervision de la gestion de la Banque. Il s'assure que le Comité de direction effectue un suivi des recommandations émises par les auditeurs externes. Il examine et discute par ailleurs la mise en œuvre et la pertinence des principales politiques comptables, pratiques et processus de reporting financier.

### Le Comité de Contrôle Interne

Le Comité de Contrôle Interne est un sous-comité du Comité de direction qui coordonne les activités des trois fonctions de contrôle interne de la Banque (Audit Interne, Compliance et Risque). Ce comité décide des problèmes transversaux liés aux contrôles internes et fournit une position commune de ces fonctions de contrôle.

### Le Comité de direction

Le Comité de direction est chargé de concevoir et de mettre en œuvre une gestion saine et sûre, conformément aux principes et objectifs établis par le Conseil d'administration.

Conformément à la Circulaire CSSF 12/552 (telle qu'amendée), le Comité de direction « est responsable pour la gestion journalière efficace, saine et prudente des activités (et des risques qui leur sont inhérents). Cette gestion s'exerce dans le respect des stratégies et principes directeurs fixés par le conseil d'administration et de la réglementation existante (...) ».

Par ailleurs, le Comité de direction informe régulièrement, et au moins une fois par an, le Conseil d'administration des dispositions prises en termes de mise en œuvre, d'adéquation, d'efficacité et de conformité avec les dispositifs de gouvernance interne.

Enfin, le Comité de direction atteste, une fois par an, de la conformité de la Banque avec les exigences de la circulaire CSSF 12/552, telle qu'amendée. Les informations à fournir sont transmises à la CSSF, avec les comptes annuels devant être publiés.

Le Comité de direction s'assure du caractère robuste et rigoureux des processus de gestion des risques et de contrôles internes mis en place, et que la Banque dispose de suffisamment de ressources pour être en mesure d'implémenter une gestion sûre et saine de ses activités. Ces processus comprennent la mise en place d'une gouvernance robuste de suivi des risques.

### Les comités dédiés aux risques

Les comités dédiés aux risques reçoivent leurs mandats du Comité de direction. Ils facilitent le développement et l'implémentation des bonnes pratiques de gouvernance. Leurs mandats, leurs rôles, leurs membres ainsi que les autres règles régissant leur fonctionnement, sont clairement décrits. Au moins un membre du Comité de direction fait partie des Comités dédiés aux risques. Bien que ces comités dédiés aux risques prennent des décisions liées au processus de risque global, le Comité de direction et le Conseil d'administration ne sont pas exemptés de leurs responsabilités.

## L'organisation de la gestion des risques

Afin de couvrir ses risques et assurer une gestion saine, la



Banque a mis en place une organisation efficace de gestion du risque, en adéquation avec ses activités et permettant de développer une culture de risque intégrée. La structure organisationnelle des risques est déclinée comme suit :

Au sein du Comité de direction, l'ensemble du dispositif de gestion des risques reste sous l'égide du Chief Risk Officer (CRO), qui a la responsabilité de fournir au Comité de direction toutes informations pertinentes relatives aux risques, permettant ainsi une gestion efficace du profil de risque global de la Banque.

Le CRO délègue la supervision quotidienne de l'ensemble des départements du Risque au responsable de la ligne Risque du groupe BIL.

En terme d'organisation, la gestion des risques de la Banque s'appuie sur quatre départements spécifiques décrits en détail ci-dessous.

## Gestion du risque de crédit



Le département de gestion du risque de crédit est chargé de définir les principales politiques et guidances en matière de risque de crédit, d'analyser les contreparties et de suivre le portefeuille de risque de crédit de la Banque. Cette unité se compose de quatre équipes :

- Tandis que l'équipe « Analyses Banques et Pays » est chargée de l'évaluation et du suivi des risques associés aux contreparties bancaires et souveraines, l'équipe « Analyses Retail Midcorp, Corp et Banque Privée » occupe la même fonction pour les particuliers, les entreprises et les institutions. Ces deux équipes évaluent les risques liés aux contreparties de la Banque (au travers notamment des notations) et suivent les portefeuilles correspondants ;
- L'équipe « Data Management & Risk Systems » est chargée du développement et de la maintenance des systèmes d'information utilisés pour le calcul des exigences en fonds propres de la Banque ainsi que de la réalisation des reportings réglementaires correspondants. Cette équipe produit également les rapports réglementaires et internes liés au risque de crédit, comme les rapports COREP et grands risques (*Large Exposures*) ; elle gère par ailleurs les demandes d'information ponctuelles provenant des autorités de supervision ;
- L'équipe « Gestion Intensive et Particulière » (GIP) gère les actifs considérés comme « sensibles » selon une approche proactive afin de minimiser les pertes potentielles pour la Banque en cas de défaut d'une contrepartie.

## Gestion des risques financiers



Le département de gestion des risques de marché est chargé de définir les principales politiques et guidances en matière de suivi des risques de marché et d'identifier, d'analyser, de surveiller et de fournir des informations sur les risques et les résultats liés aux activités de marché.

Cette unité se compose de trois équipes :

- L'équipe « Banking Risk Monitoring » est chargée du suivi des limites des contreparties, des appels de marge pour la gestion des garanties, des activités du *banking book* et du risque de liquidité. Elle calcule et suit également les ratios réglementaires en matière de risque de liquidité (p. ex. LCR, NSFR, outils de suivi de la liquidité, etc.) ;
- Les principales fonctions de l'équipe « TFM Risk Monitoring » sont la mise en œuvre et le suivi des risques financiers des activités liées aux marchés financiers (à savoir obligations, devises, produits structurés et courtage), le calcul de la VaR (Value at Risk) du groupe BIL, la détection de transactions suspectes et la réconciliation des positions et du compte de résultat ;
- L'équipe « EUI (End-User Integration) & Market Data Management » est chargée de la maintenance et de l'évolution des données sur les risques de marché ainsi que de la gestion des rapports et systèmes correspondants.

## Gestion des risques opérationnels



Les activités de ce département couvrent la gestion des risques opérationnels ainsi que des risques liés, d'une part, à l'assurance et la réassurance et, d'autre part, à la sécurité de l'information (prévention, régulation) :

- L'équipe « Corporate Operational Risk » (COR) est responsable de la mise en place du dispositif de gestion des risques opérationnels de la Banque, de son implémentation et de son application au sein du groupe BIL. Cette équipe est de plus chargée d'enregistrer les incidents opérationnels, d'implémenter les indicateurs clés de suivi des risques, de superviser les exercices d'auto-évaluation des risques et des contrôles (RCSA) et de suivre les plans d'actions qui en résulteront. COR communique également des rapports trimestriels au Comité des risques opérationnels et des nouveaux produits (*Operational Risk and New Products Committee, ORNPC*). Ces rapports peuvent être utilisés pour examiner l'évolution du profil de risque de la Banque et pour prendre les mesures nécessaires pour réduire les risques ;
- En se basant sur le profil de risque de la Banque, l'équipe « Insurance & Reinsurance » développe et garantit l'adéquation des polices et systèmes de (ré)assurance de la Banque et de ses filiales/succursales. L'équipe réalise également une gestion centralisée des contrats de (ré)assurance et agit comme seul point de contact pour les courtiers, compagnies d'assurance et autres assureurs ;
- L'équipe « Security Risk Prevention » est chargée de garantir la sécurité des informations en définissant les règles d'accès aux informations en accord avec la politique de sécurité

de la Banque, de sécuriser l'accès aux informations en implémentant des outils et en définissant des procédures de droits d'accès, et d'adresser les nouveaux challenges de la Banque (en termes de réorganisation, restructuration, expansion, etc.) en adaptant son système de gestion d'accès aux informations. L'équipe est aussi responsable de l'analyse des risques liés à la continuité des activités critiques (BIA<sup>1</sup>, RTO<sup>2</sup>, RPO<sup>3</sup>) et d'examiner la stratégie afin de réduire ces risques à un niveau acceptable, à travers le développement, l'évaluation et la maintenance d'un plan de continuité d'activités (BCP) ;

- L'équipe « Security Risk Regulation » est responsable de l'analyse des risques liés à la disponibilité, la confidentialité, l'exhaustivité et la fiabilité des informations, ainsi que de la mise en œuvre de la stratégie, des actions et des projets à mener pour réduire ces risques à un niveau acceptable. L'équipe s'occupe notamment des aspects gouvernance de la sécurité (rôles, responsabilités, comités et procédures) et est responsable du développement et de la maintenance de la classification des informations, en s'assurant que les employés aient bien connaissance des exigences réglementaires. Enfin, l'équipe prend en charge la gestion des incidents liés à l'information, l'organisation du Comité de Crise et du Comité de Sécurité et suit la correcte mise en place de leurs décisions. Elle s'assure de la bonne exécution des contrôles et veille au bon respect des politiques de sécurité ainsi que de certains aspects Compliance/Legal/Réglementaire de l'activité.

<sup>1</sup> Business Impact Analysis.

<sup>2</sup> Recovery Time Objective.

<sup>3</sup> Recovery Point Objective.

## Gestion des risques stratégiques



Le département de gestion des risques stratégiques regroupe toutes les activités liées à la modélisation et au suivi transversal des risques de la Banque. Ce département se compose de quatre équipes :

- L'équipe « Economic Risk Assessment & Monitoring » encadre l'évaluation et le suivi des risques auxquels la Banque est exposée dans une optique « économique ». Ce cadre comprend notamment le développement et l'intégration du processus ICAAP (c.-à-d. cartographie des risques, fonds propres économiques, appétit au risque et stress tests) au sein de la Banque ;
- L'équipe « IRS Modelling & Integration » est chargée de la modélisation des systèmes de notation interne de la Banque (développés dans le cadre de l'approche A-IRB) et de leur intégration au sein des métiers. Ce mandat comprend également le suivi des principaux indicateurs de risque de crédit (p. ex. non-performing loans, provisions) et la réalisation des stress tests en lien avec le risque de crédit de la Banque ;
- L'équipe « Risk Controlling » a pour objectifs de valider la performance des modèles de quantification des risques de crédit (Model Validation), de contrôler leur correcte utilisation par les équipes en charge des analyses crédit et de veiller au bon respect des exigences du use-tests (Rating Systems Quality Control) ;

- L'équipe « Transversal Reportings & Regulatory Watch » centralise l'ensemble des rapports de risque du Groupe afin d'en effectuer la synthèse. Son champ d'application comprend le développement et la production d'un ensemble de rapports transversaux, ce qui inclut, entre autres, la rédaction du rapport Pilier 3 sur les risques, la coordination et la consolidation des contributions apportées par les autres équipes de gestion des risques aux rapports annuels et semi-annuels, au compte-rendu analytique et aux demandes des agences de notation, ainsi que le développement d'un dispositif de suivi des risques des succursales et filiales du groupe BIL. Cette équipe est par ailleurs chargée d'assurer la veille réglementaire et la coordination des projets y associés.

## 3. RISQUE DE CRÉDIT

### 3.1 Définition

Le risque de crédit représente la perte potentielle (diminution de la valeur de l'actif ou défaut de paiement) que la Banque peut subir du fait de la détérioration de la solvabilité d'une contrepartie.

### 3.2 Politique de risque

La direction des risques de la BIL a mis en place un cadre général de politiques et de procédures en cohérence avec l'appétit au risque de la Banque. Ce cadre guide la gestion du risque de crédit dans ses fonctions d'analyse, de décision et de surveillance des risques. La direction des risques gère le processus d'octroi de crédit en accordant des délégations dans les limites mises en place par la gouvernance interne de la Banque et en présidant les comités de crédit et de risques.

Dans le cadre de sa fonction de surveillance, le département en charge des risques de crédit contrôle l'évolution du risque des portefeuilles de la Banque en réalisant régulièrement des analyses de dossiers de crédit et en revoyant les notations de ses contreparties. En outre, la direction des risques définit et met en place la politique en matière de provisions, décide des provisions spécifiques et qualifie les dossiers en défaut.

### 3.3 Organisation et gouvernance

La direction des risques de la BIL supervise le risque de crédit de la Banque sous l'égide du Comité de direction et de comités spécifiques.

Le Risk Policy Committee (RPC) définit aussi bien les politiques de risque générales que la politique de crédit spécifique dans différentes zones géographiques ou pour certains types de contreparties. Il instaure également les règles d'octroi des crédits et supervise les processus de notation des contreparties ainsi que les expositions. Il valide tous les changements affectant les procédures ou politiques de risque, ainsi que les principes et méthodes de calcul du risque.

Afin de fluidifier le processus de prise de décision, le Comité de direction délègue son pouvoir de décision à des comités de crédit ou à des pouvoirs conjoints. Cette délégation se fait sur la base de règles spécifiques, en fonction du type de contrepartie, de sa notation et de l'exposition au risque de crédit. Le Comité de direction reste l'organe de décision en dernier ressort pour les dossiers de crédit les plus importants

ou présentant un niveau de risque considéré comme sensible. Pour chaque dossier présenté aux comités de crédit, le département en charge du risque de crédit réalise une analyse indépendante, qui détermine notamment la notation de la contrepartie et les principaux indicateurs de risque. Il effectue également une analyse qualitative de l'opération.

Parallèlement au suivi du processus d'octroi, différents comités sont en charge de la supervision de risques spécifiques :

- Le Comité des défauts qualifie et assure le suivi des contreparties en défaut conformément au cadre réglementaire de Bâle en appliquant les règles qui prévalent à la BIL, arrête le montant des provisions spécifiques affectées et surveille le coût du risque. Ce même comité supervise les actifs considérés comme « sensibles » et mis sous surveillance, en les qualifiant de « Special Mention » ou en les mettant en « Watchlists » ;
- Le Comité de notation s'assure de l'application correcte des systèmes de notation interne et veille à ce que le processus de notation soient en adéquation avec les standards retenus ;
- Le Comité de suivi de la performance des systèmes de notations internes contrôle la performance des systèmes de notations internes de la BIL au cours du temps (backtesting, benchmarking, validation de modèles) et discute des choix stratégiques liés à ce dispositif particulier.

### 3.4 Mesures du risque

La mesure du risque de crédit repose principalement sur des systèmes internes introduits dans le cadre des accords de Bâle. Chaque contrepartie se voit attribuer une notation interne par les analystes en charge du risque de crédit qui s'appuie sur des outils de notation dédiés. Cette notation interne correspond à une évaluation du niveau de risque de défaut de la contrepartie, exprimée au travers d'une échelle de notation interne. L'évaluation par notation constitue un élément clé dans le processus d'octroi de crédit. Les notations sont revues annuellement, ce qui permet d'identifier les contreparties nécessitant un suivi régulier par le Comité des défauts.

Afin de gérer le profil général du risque de crédit et de limiter la concentration des risques, des limites de risque de crédit sont définies pour chaque contrepartie, fixant l'exposition maximale jugée acceptable pour une contrepartie donnée. Des limites par secteur économique et par produit peuvent également être imposées par la direction des risques. Cette dernière réalise un suivi proactif des limites, qu'elle peut réduire à tout moment, en fonction de l'évolution des risques associés. A tout moment, ces limites peuvent être gelées afin de tenir compte des événements les plus récents.

### Focus sur la mesure de « *forbearance* »

La BIL contrôle étroitement ses expositions forborne, conformément à la définition publiée dans le Journal officiel de l'Union européenne en février 2015.

Cette définition, proche de la précédente définition émanant de la CSSF, fournit davantage de détails aux institutions sur la manière dont cette notion doit être appréhendée dans les différentes juridictions. Les expositions forborne sont des contrats de prêt restructurés. Ces mesures de restructuration sont mises en place lorsque certains débiteurs sont confrontés ou sur le point d'être confrontés à des difficultés financières. Ces mesures incluent en particulier l'obtention de prorogations, de reports, de renouvellements ou de changements concernant les termes et conditions des crédits, tout en prenant en compte le plan de refinancement.

Une fois ces critères pris en compte, les dossiers de crédit sont alors signalés comme étant restructurés, puis sont ajoutés à la liste suivie par l'équipe « Gestion Intensive et Particulière ».

Afin de satisfaire aux exigences réglementaires, le groupe BIL a établi un projet dédié dont les objectifs sont (1) de définir les critères d'identification interne de la *forbearance*, (2) de classer les expositions de la Banque en crédits restructurés ou non restructurés, et (3) d'implémenter ces critères dans ses systèmes informatiques.

Pour toutes les contreparties, chaque dossier de crédit est analysé afin d'identifier les crédits restructurés qui répondent à la définition réglementaire. Tout crédit classé en *forbearance* doit donner lieu à un test d'*impairment*, qui peut conduire à la constitution d'une provision.

En cas de paiement anticipé d'un dossier de crédit en *forbearance*, les coûts relatifs à ses transactions sont soit supportés par le débiteur (en une seule fois ou répartis sur la durée d'un nouveau prêt), soit par la Banque (compte de résultat).

Fin 2015, les expositions *forborne* du groupe BIL s'élevaient à 296,4 millions, comprenant 7,9 millions de garanties bancaires. L'augmentation observée depuis fin 2014 (197 millions en décembre 2014) s'explique en partie par le fait que les dossiers de crédit identifiés comme étant restructurés le demeurent pendant une période probatoire d'au moins 3 ans.

### 3.5 Exposition au risque<sup>1</sup>

L'exposition au risque de crédit comprend :

- La valeur nette comptable des actifs du bilan autres que les produits dérivés (c'est-à-dire la valeur comptable après déduction des provisions spécifiques) ;
- La valeur de marché des produits dérivés ;
- Le total des engagements hors bilan correspondant à la partie non prélevée des facilités de liquidité ou au montant maximum que la BIL est tenue d'honorer en raison des garanties données à des tiers.

Sont exclus de ce périmètre les expositions sur actions, les immobilisations corporelles et incorporelles et les actifs d'impôts différés.

Lorsque l'exposition au risque de crédit est garantie par un tiers dont la pondération du risque est plus faible, le principe de substitution s'applique. Par conséquent, les contreparties présentées ci-dessous sont les contreparties finales, c'est-à-dire après prise en compte des garanties éligibles.

Au 31 décembre 2015, l'exposition totale au risque de crédit de la Banque s'élevait à 22,2 milliards, soit une augmentation de près de deux milliards par rapport à fin 2014. La hausse de l'exposition totale concerne pratiquement tous les segments du portefeuille de la Banque, et notamment les portefeuilles Institutions financières (+0,85 milliard), Entreprises (+0,31 milliard) et Particuliers, PME et Indépendants (+0,27 milliard).

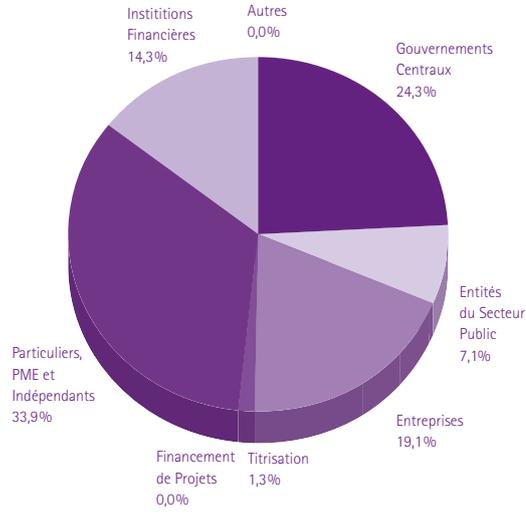
#### Exposition par type de contrepartie

En 2015, conformément au modèle économique et à la stratégie du groupe BIL, le segment Particuliers, PME et Indépendants demeure une nouvelle fois le portefeuille le plus important de la Banque (7,55 milliards, +0,27 milliard par rapport à fin 2014), représentant près de 33,9 % de l'exposition totale.

L'exposition au segment Gouvernements Centraux est relativement stable par rapport à l'année précédente et celui-ci reste le deuxième segment du portefeuille de la Banque, représentant 24,3 % de l'exposition totale.

Enfin, il convient également de noter l'augmentation (i) des expositions sur le segment Institutions financières (+0,85 milliard par rapport à fin 2014, soit une hausse de 36 % sur un an), qui s'explique en partie par les opérations de mise et de prise en pension et l'augmentation du portefeuille d'investissement de la Banque, et (ii) des expositions sur le segment Entreprises (19,1 % de l'exposition totale, +0,31 milliard par rapport à 2014).

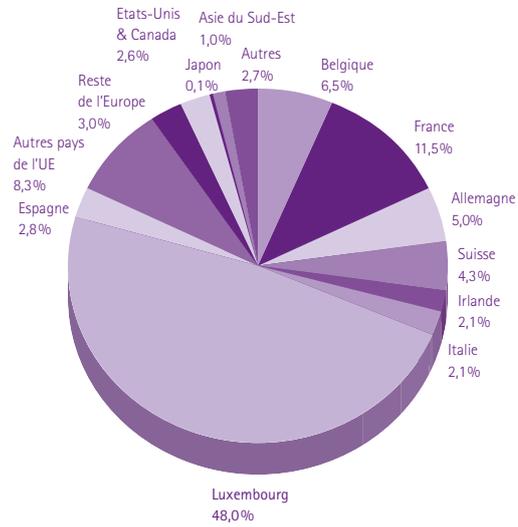
<sup>1</sup> Écarts d'arrondi et pourcentages calculés sur les nombres exacts.



Expositions par catégorie de contrepartie (en millions d'EUR)	31/12/14	31/12/15	Variation
Gouvernements Centraux	5.225	5.409	184
Entités du Secteur Public	1.372	1.583	211
Entreprises	3.941	4.250	309
Titrisation	100	281	181
Financement de Projets	6	0	(6)
Particuliers, PME et Indépendants	7.277	7.551	274
Institutions financières	2.326	3.172	846
Autres	6	5	(1)
<b>TOTAL</b>	<b>20.253</b>	<b>22.251</b>	<b>1.998</b>

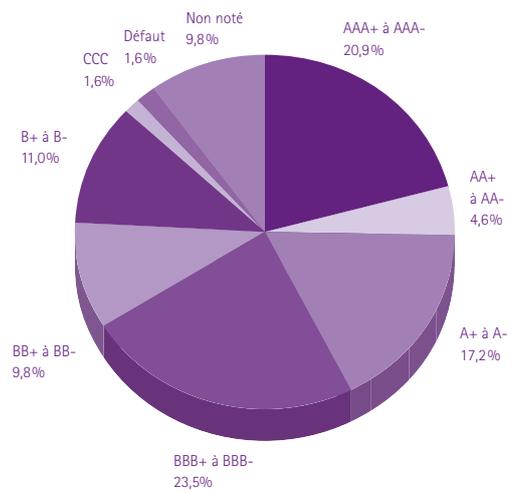
**Exposition par zone géographique**

Au 31 décembre 2015, l'exposition de la Banque était encore très concentrée sur l'Europe, et principalement le Luxembourg (48 %), la France (11,5 %), la Belgique (6,5 %) et l'Allemagne (5 %).



**Exposition par notation interne**

Le profil de risque crédit de la Banque est resté stable et de bonne qualité depuis fin 2014. En effet, les expositions Investment Grade (IG) représentent 66,2 % des expositions totales de crédit, dont 20,9 % se trouvent dans la gamme AAA+ à AAA-.



## Exposition aux PIIGS

Le tableau suivant reprend la ventilation de la part du portefeuille d'obligations d'État détenues sur les pays européens dits sensibles (PIIGS<sup>1</sup>) par échéance en 2015<sup>2</sup>.

(en millions d'EUR)	31/12/14	31/12/15										
		2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	TOTAL
Irlande	290	73	111	0	0	0	0	26	0	42	113	365
Italie	505	182	133	11	0	0	0	0	0	0	0	326
Espagne	257	68	34	21	35	18	11	30	52	86	35	390
<b>TOTAL</b>	<b>1.052</b>	<b>323</b>	<b>278</b>	<b>32</b>	<b>35</b>	<b>18</b>	<b>11</b>	<b>56</b>	<b>52</b>	<b>128</b>	<b>148</b>	<b>1.081</b>

L'exposition de la Banque aux PIIGS a légèrement augmenté par rapport à fin 2014, ce qui s'explique par les nouveaux investissements en obligations d'État irlandaises et espagnoles compensés par la vente ou l'arrivée à échéance de positions sur des emprunts d'État italien.

Au 31 décembre 2015, la Banque n'a aucun investissement sur des obligations gouvernementales portugaises ou grecques.

## Grands risques

Par lettre en date du 22 novembre 2012, la CSSF a accordé une exemption totale pour ses expositions à l'égard de sa société sœur KBL epb et de ses filiales dans le calcul des limites des grands risques, conformément à l'ancienne circulaire CSSF 06/273 (partie XVI, point 24), telle que modifiée. Au 31 décembre 2015, la BIL n'a aucune exposition sur KBL epb.

## Qualité des actifs

(en millions d'EUR)	31/12/14	31/12/15
Encours brut des prêts non dépréciés	10.806,8	11.330,3
Prêts dépréciés sur la clientèle	314,3	344,8
Provisions spécifiques	256,0	274,8
Ratio de qualité des actifs <sup>3</sup>	2,83 %	2,95 %
Ratio de couverture <sup>4</sup>	81,46 %	79,71 %
Provisions collectives sur crédits sains	26,5	28,6

La taille du portefeuille de prêts et le niveau des provisions spécifiques de la Banque ont augmenté en 2015.

Le ratio de qualité des actifs s'établit à 2,95 % au 31 décembre 2015, en légère hausse par rapport à fin 2014 (2,83 %). Les prêts et créances dépréciés sur la clientèle s'élèvent à 344,8 millions (+30,5 millions), soit une augmentation de 10 % par rapport à l'année précédente.

<sup>1</sup> Portugal, Italie, Irlande, Grèce et Espagne.

<sup>2</sup> Hors trading.

<sup>3</sup> Rapport entre les prêts dépréciés et l'encours brut des prêts.

<sup>4</sup> Le ratio de couverture mesure le rapport entre les provisions spécifiques reconnues sur les prêts et créances et l'encours brut des prêts et créances dépréciés sur la clientèle.

## 4. RISQUE DE MARCHÉ, GESTION ACTIF/ PASSIF (ALM)

### 4.1 Définitions

Le **risque de marché** représente le risque de pertes sur les positions résultant des fluctuations défavorables des prix du marché. Il comprend principalement les risques liés à la fluctuation des taux d'intérêt, des cours des actions et des taux de change :

- Le risque de taux d'intérêt se compose d'un risque de taux d'intérêt général résultant de l'évolution du marché, et d'un risque de taux d'intérêt spécifique. Ce dernier, qu'on appelle également risque de spread de crédit, est défini comme le risque de taux d'intérêt spécifique lié à un émetteur et découle des variations de spread d'un émetteur spécifique au sein d'une classe de notation ;
- Le risque lié au cours des actions représente le risque découlant de la perte de valeur potentielle d'une action ;
- Le risque de change représente la baisse potentielle de valeur due à la fluctuation du taux de change des devises.

La **gestion ALM (Asset & Liability Management)** couvre l'ensemble des risques structurels du banking book, à savoir le risque de taux d'intérêt, de change et de liquidité.

Le **risque de liquidité** mesure la capacité de la BIL à faire face à ses besoins en liquidité actuels et futurs, à la fois attendus et inattendus, et dans le cas d'une situation normale ou détériorée.

Le **risque de contrepartie** évalue quotidiennement l'exposition au risque de crédit de la BIL à une contrepartie externe.

### 4.2 Politique de risque

Afin de disposer d'une gestion intégrée des risques de marché, la BIL a développé un dispositif s'appuyant sur les éléments suivants :

- Une approche complète de mesure du risque qui constitue une part importante du processus de surveillance et de contrôle du profil de risque de la BIL ;
- Une structure solide de limites et de procédures qui régissent les prises de risques ;
- Un système de limites cohérent avec l'ensemble du processus de mesure et de gestion du risque ainsi qu'avec le niveau de fonds propres de la Banque. Ces limites sont définies sur le périmètre le plus vaste possible ;
- Une organisation efficace de la gestion des risques responsable d'identifier, de mesurer, de surveiller, de contrôler et de rapporter les risques : le développement du cadre global

de gestion du risque de la BIL répond à la nature des défis auxquels la Banque fait face. Cette approche permet d'avoir l'assurance que les risques de marché sont gérés en cohérence avec les objectifs et la stratégie de la BIL ainsi qu'avec son cadre global d'appétit au risque.

### 4.3 Organisation et gouvernance

Le département en charge des risques financiers supervise les risques de marché sous l'égide du Comité de direction et de comités de risque spécifiques. Ce département est une unité de support au sein de la filière Risques. Fort de son approche globale de la gestion des risques, il est chargé d'identifier, d'analyser, de surveiller et de rapporter les risques et les résultats (y compris l'aspect valorisation) liés aux activités de marchés financiers.

Les politiques, guidances et procédures documentant et régissant chacune des activités sont applicables à l'ensemble des entités du groupe BIL :

- Les équipes de gestion du risque de marché du siège définissent les méthodes de mesure des risques pour l'ensemble du Groupe, et sont en charge du reporting et de la surveillance des risques au niveau consolidé pour les activités dont elles sont responsables ;
- Les équipes de gestion du risque de marché du siège et les équipes locales effectuent le suivi des activités quotidiennes, implémentent les politiques et directives, surveillent les risques (p. ex. calcul des indicateurs de risque, contrôle des limites et des triggers, encadrement des nouvelles activités et des nouveaux produits, etc.) et rapportent à leur propre Comité de direction ainsi qu'à leurs régulateurs locaux ;
- Le Comité ALM décide du positionnement structurel du bilan de la Banque sur les volets taux, change et liquidité. Il détermine et révisé les limites de risque de marché ;
- Le département de gestion du risque de marché, dans son activité quotidienne, s'appuie sur deux comités opérationnels : le COM (Comité Opérationnel Mensuel) et le CRO&NP (Comité des Risques Opérationnels et Nouveaux Produits), qui sont détaillés dans la partie Risque opérationnel ci-après.

### 4.4 Mesures de risque et expositions

#### Risque de marché

#### Mesures de risque

La Banque a adopté les méthodologies de mesure de sensibilité et de VaR comme principaux indicateurs de risque. La sensibilité au risque mesure l'exposition du bilan à un mouvement parallèle de 1 % de la courbe des taux d'intérêts. La VaR estime la perte

potentielle maximale attendue pour un intervalle de confiance de 99 % et pour une période de détention de 10 jours.

La BIL utilise des approches de sensibilité et de VaR pour mesurer de façon précise le risque de marché inhérent à ses différents portefeuilles et activités.

- Le risque de taux d'intérêt général et le risque de change sont mesurés au travers de la VaR historique ;
- Le risque lié aux actions dans le portefeuille de trading est mesuré au travers de la VaR historique ;
- Les risques non linéaires sont mesurés au travers de la VaR historique ;
- Le risque de taux d'intérêt spécifique (risque de spread) est mesuré par des sensibilités.

En complément aux mesures de VaR et aux triggers de résultats, la Banque applique un large éventail d'autres mesures visant à évaluer les risques liés aux différents métiers et portefeuilles (p. ex. limites en termes de nominal, d'échéances, de marché, de sensibilité aux différents facteurs de risque, etc.).

En 2015, le backtesting hypothétique, calculé sur le portefeuille de trading, a révélé 8 exceptions relatives aux risques de taux d'intérêt et de change :

- 1 exception s'explique par le découplage du CHF et de l'EUR ;
- 1 exception s'explique par la forte volatilité du taux de change de l'USD par rapport à l'EUR ;
- 4 exceptions s'expliquent par l'absence de gains de diversification due à une hausse soudaine des taux d'intérêt en EUR à moyen/long terme, combinée à une forte hausse du taux de change de l'EUR par rapport à l'USD (le taux d'intérêt en EUR pour les échéances à 7 et 10 ans a augmenté de plus de 90 % en une semaine) ;
- 2 exceptions s'expliquent par la forte volatilité du taux de change de l'USD par rapport à l'EUR, combinée à des variations exceptionnelles des taux d'intérêt en EUR.

Fin 2015, un projet a été lancé en vue d'élaborer un cadre de stress testing prenant en compte ces mouvements de marché exceptionnels.

## Exposition au risque

### Trésorerie et Marchés financiers

Le détail de la VaR IR&FX utilisée pour les activités de trésorerie et de marchés financiers (hors ALM) est présenté dans le tableau ci-dessous. La Value at Risk moyenne s'élevait à 0,97 million en 2015, contre 2,4 millions en 2014.

VaR (10 jours, 99 %) (en millions d'EUR)		2014							
		IR <sup>1</sup> & FX <sup>2</sup> (Trading and Banking) <sup>3</sup>				EQT <sup>4</sup> Trading			
		T1	T2	T3	T4	T1	T2	T3	T4
Par facteur de risque	Moyenne	4,45	2,97	1,57	0,70	0,00	0,00	0,01	0,00
	Maximum	5,45	3,99	2,46	0,96	0,01	0,02	0,01	0,03
Globale	Moyenne	2,40							
	Maximum	5,45							
	Fin de période	0,45							
	Limite	8,00							

VaR (10 jours, 99 %) (en millions d'EUR)		2015							
		IR <sup>1</sup> & FX <sup>2</sup> (Trading and Banking) <sup>3</sup>				EQT <sup>4</sup> Trading			
		T1	T2	T3	T4	T1	T2	T3	T4
Par facteur de risque	Moyenne	1,17	1,06	0,89	0,76	0,01	0,01	0,00	0,00
	Maximum	5,22	2,21	1,25	1,30	0,02	0,02	0,01	0,02
Globale	Moyenne	0,97							
	Maximum	5,22							
	Fin de période	1,15							
	Limite	8,00							

<sup>1</sup> IR : interest rate (taux d'intérêt).

<sup>2</sup> FX : foreign exchange (devises).

<sup>3</sup> IR & FX : hors Asset & liability management (ALM).

<sup>4</sup> EQT : equity (actions).

Au 31 décembre 2015, la sensibilité au spread (+1 pb) pour les activités sur les marchés des capitaux était de -25.838 EUR pour une limite fixée à -60.000 EUR.

#### Asset and Liability Management

Le rôle de l'unité ALM en matière de gestion du risque de taux d'intérêt consiste à réduire la volatilité du compte de résultat, ce qui a pour conséquence d'immuniser la marge brute générée par les lignes d'activité.

La sensibilité de la valeur actuelle nette des positions ALM à un mouvement des taux d'intérêt constitue actuellement l'indicateur principal de fixation des limites et de suivi des risques.

Au 31 décembre 2015, la sensibilité de l'ALM s'élevait à -8,5 millions (contre +61 millions fin 2014).

Cette variation est due principalement aux achats d'obligations et à l'augmentation des prêts à taux fixe.

Au 31 décembre 2015, la limite de sensibilité aux taux d'intérêt est de 81 millions par pourcent (identique à celle de l'année précédente).

#### Portefeuille d'investissement

Le risque de taux d'intérêt du portefeuille d'investissement est transféré et géré par le département de trésorerie ou par le département ALM en fonction de différents critères (échéance, secteur, etc.).

Le portefeuille d'investissement affiche une exposition nominale totale de 6,06 milliards au 31 décembre 2015 (contre 4,91 milliards au 31 décembre 2014). La majorité des obligations est classée dans la réserve AFS : 5,94 milliards au 31 décembre 2015 (contre 4,75 milliards au 31 décembre 2014). La part restante est placée dans le portefeuille HTM pour un montant de 120 millions au 31 décembre 2015.

S'agissant des portefeuilles obligataires classés en AFS, la sensibilité de la juste valeur (et de la réserve AFS) à une augmentation du spread d'un point de base s'élevait fin 2015 à -3,0 millions, contre -2,7 millions par point de base au 31 décembre 2014.

#### Portefeuille d'investissement (en millions d'EUR)

	Montant notionnel		Taux bvp		Spread bvp	
	31/12/14	31/12/15	31/12/14	31/12/15	31/12/14	31/12/15
Trésorerie	2.323	2.939	(0,15)	(0,16)	(0,81)	(1,05)
ALM	2.588	3.126	(0,23)	(1,41)	(1,98)	(2,10)

<sup>1</sup> Base Case Ratio.

#### Risque de liquidité

Le processus de gestion de la liquidité se base sur la couverture des besoins de financement par les réserves de liquidité disponibles. Les besoins de financement sont évalués de manière prudente, dynamique et exhaustive en prenant en considération les transactions existantes et projetées au bilan et hors bilan. Les réserves sont constituées d'actifs éligibles aux facilités de refinancement des banques centrales auxquelles la BIL a accès (Banque centrale du Luxembourg (BCL) et Banque nationale suisse (BNS)).

Des canaux d'information réguliers ont été mis en place à l'attention des organes de direction. Un rapport hebdomadaire est envoyé au CEO, au CRO, aux membres du Comité ALM, à la direction des risques et aux équipes CLM (Cash & Liquidity Management) et TFM. Une analyse de l'évolution du bilan (p. ex. dépôts de la clientèle, etc.) est présentée et commentée pendant les réunions du Comité ALM.

#### Mesures de risque

Le processus interne de gestion de la liquidité comprend des indicateurs permettant de mesurer la résilience de la BIL face à un risque de liquidité. Ces indicateurs incluent les ratios de liquidité, qui comparent les réserves de liquidité aux déficits de liquidité<sup>1</sup>. Tous ces indicateurs sont évalués suivant différents scénarios, dans les devises principales. La Banque communique ces ratios à la CSSF sur une base quotidienne et à la Banque centrale du Luxembourg sur une base hebdomadaire.

#### Exposition au risque

Conformément à la situation qui prévalait à fin 2014, la BIL a affiché un important excédent de liquidité tout au long de l'année 2015.

#### Financement supplémentaire nécessaire pour atteindre le base case ratio à 100 % (en millions d'EUR)

	2015	T1	T2	T3	T4
	Estimation – 1 mois				
Moyenne	(4.257)	(3.510)	(4.597)	(4.208)	(4.712)
Maximum	(4.960)	(3.784)	(4.785)	(4.450)	(4.960)

Le montant négatif de financement supplémentaire nécessaire pour atteindre le base case ratio à 100 % met en évidence l'excès de liquidité de la Banque.

Au niveau du bilan, une augmentation progressive des dépôts de la clientèle et une croissance modérée du portefeuille de prêts ont été constatées.

Cette trésorerie excédentaire a été en partie investie au sein du portefeuille d'investissement de la Banque. Ce portefeuille est composé principalement d'obligations éligibles en Banque Centrale et qui respectent les exigences de Bâle III en matière de liquidité, à savoir les ratios LCR et NSFR.

Le ratio LCR de la Banque s'établit à 119 % fin 2015, de sorte que les contraintes réglementaires en la matière sont déjà largement respectées.

## 5. RISQUE OPÉRATIONNEL

### 5.1 Définition

Le risque opérationnel est le risque de pertes directes ou indirectes résultant soit de l'inadéquation ou de la défaillance des processus internes, du personnel ou des systèmes, soit de la survenance d'événements externes. Cette définition inclut le risque juridique mais exclut le risque stratégique. Elle exclut également les pertes résultant de décisions commerciales.

### 5.2 Politique de risque

En matière de gestion des risques opérationnels, la politique de la BIL consiste à identifier et évaluer régulièrement les différents risques et contrôles existants, afin de vérifier que le niveau de tolérance défini pour chaque activité est respecté. Si ce n'est pas le cas, la gouvernance mise en place doit conduire à l'élaboration rapide d'actions correctrices ou d'améliorations qui permettront de revenir à une situation acceptable. Ce dispositif est implémenté par le biais d'une politique de prévention (en particulier en ce qui concerne la sécurité de l'information), d'un plan de continuité de l'activité et, lorsque cela est nécessaire, du transfert des impacts financiers de certains risques au travers des polices d'assurance.

En terme de sécurité de l'information, incluant la gestion de la continuité de l'activité et la gestion des accès, le Comité de direction du groupe BIL a validé et mis en place une politique spécifique. Ce document ainsi que les directives, normes, procédures et pratiques y relatives ont pour objectif de sécuriser les informations appartenant à la BIL.

Concernant les risques opérationnels, la direction de la BIL a validé la politique globale de risque opérationnel qui a été mise en œuvre grâce à l'application de principes directeurs (pour la collecte des incidents opérationnels et pour l'exercice d'auto-évaluation des risques et des contrôles).

### 5.3 Organisation et gouvernance

Le dispositif de gestion du risque opérationnel repose sur une gouvernance solide, impliquant une répartition interne claire des rôles et responsabilités.

Les comités suivants sont en charge du risque opérationnel au sein de la BIL :

- Le comité du risque opérationnel et des nouveaux produits (CRO&NP) est chargé par le Comité de direction de la supervision du risque opérationnel de la BIL, ainsi que de la gestion des conséquences opérationnelles du développement de nouveaux marchés, produits et services et des changements importants apportés à ceux existant. À cette fin, le comité se prononce sur les risques qui ont été identifiés et analysés (au travers de projets, contrôles, incidents, etc.) ainsi que sur les mesures adéquates à prendre afin d'améliorer les processus défaillants. Il assure également le suivi des décisions prises lors du CRO&NP et valide les résultats des exercices d'autoévaluation des risques et des contrôles (RCSA) ;
- Le Comité Opérationnel Mensuel (COM), au sein de la ligne d'activité TFM, encadre les risques opérationnels et les projets TFM de la BIL. Ce comité prend des décisions concernant le traitement de problèmes journaliers et suit les autres risques inhérents aux activités de TFM Luxembourg ;
- Le Comité de Sécurité est chargé par le Comité de direction de gérer les risques inhérents à la Sécurité des informations de la BIL et de ses filiales et succursales, ainsi que tout risque de défaillance en matière de confidentialité, de disponibilité ou d'intégrité des actifs informationnels de la Banque. Il est aussi en charge du suivi des incidents de sécurité et de la prise de décision sur tout projet susceptible d'avoir des incidences sur la sécurité des actifs de la BIL. Il s'assure que l'implémentation et le support d'un plan de continuité de l'activité (BCP – Business Continuity Plan) sont conformes avec la stratégie définie par le Comité de direction ;
- Le Comité de Crise est chargé par le Comité de direction de créer un comité de gestion de crise opérationnelle, composé d'un noyau regroupant différents membres des fonctions intervenant dans la gestion de ce type de crise. Selon la nature de ces dernières, ce noyau est complété par les responsables des entités concernées ;
- Le Comité Compliance, Audit et Risque (CAR) est un comité mensuel créé à l'initiative d'IS4F<sup>1</sup>. Ce comité assure la liaison entre la BIL et IS4F concernant les questions relatives à la compliance, l'audit et le risque. Il réunit le Chief Compliance Officer, le responsable du département Audit et le responsable de la gestion des risques du groupe BIL et/ou leurs remplaçants.

<sup>1</sup> IS4F (Innovative Solutions For Finance) est un professionnel du secteur financier (société PSF) qui fournit des services d'infrastructure et de production informatiques à la BIL.

## 5.4 Mesure et gestion du risque

Le dispositif de risque opérationnel s'appuie sur les éléments suivants :

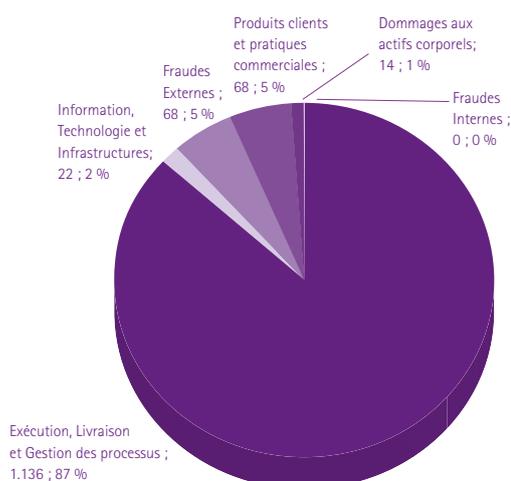
### Collecte d'informations relatives au risque opérationnel

Selon le Comité de Bâle, la mise en place d'une collecte et d'un suivi systématiques des incidents opérationnels est un des outils fondamentaux de la gestion du risque : « *les données historiques relatives aux pertes des banques peuvent fournir une information significative pour évaluer l'exposition au risque opérationnel de la Banque et pour mettre en place une politique afin de limiter/contrôler le risque* ».

Quelle que soit l'approche retenue pour le calcul des fonds propres, la collecte des données est requise. La mise en place d'une procédure à cet égard permet donc à la BIL de se conformer aux exigences du Comité de Bâle (directive relative à la collecte des incidents opérationnels). Au-delà de ces aspects réglementaires, enregistrer les incidents permet de fournir des informations qui peuvent être utilisées en vue d'améliorer le système de contrôle interne et de déterminer le profil de risque opérationnel de la Banque.

Le graphique ci-dessous reprend la répartition des pertes opérationnelles brutes du groupe BIL au titre de l'année 2015 et en fonction de la nature de ces événements.

### Pertes brutes en milliers d'EUR et part en %



Les incidents classés dans la catégorie *Exécution, Livraison et Gestion* des processus représentent 87 % du total des pertes liées au risque opérationnel du groupe BIL. Les pertes consécutives à ces incidents sont dues en grande majorité à des erreurs humaines et le principal risque opérationnel tient à des erreurs d'exécution d'instructions.

En deuxième position, 5 % des pertes de la Banque sont imputables à des cas de *fraudes externes*. En 2015, 60 (tentatives de) fraudes externes ont été enregistrées, toutes déjouées par la Banque, grâce à la mise à jour de la note de service imposant la réalisation de contrôles supplémentaires en fonction des habitudes ou du profil du client. La Banque n'a été confrontée à aucune fraude interne en 2015.

Dans le segment *Produits clients et pratiques commerciales* (5 %), la BIL a enregistré des incidents liés au dysfonctionnement ou à la conception défaillante de systèmes, lesquels ont eu des conséquences sur la gestion des comptes clients et entraîné des erreurs dans la gestion de leurs données.

Dans la catégorie *Information, Technologie et Infrastructures* (2 %), les incidents opérationnels ont principalement été le fait de l'indisponibilité temporaire de systèmes informatiques. La BIL n'évalue pas les impacts financiers correspondants, sauf s'ils ont des conséquences financières directes pour les clients. L'impact principal est calculé en hommes/jours. Les incidents de type *Dommmages aux actifs corporels* (1 %) sont ceux liés aux immeubles qui sont couverts par des assurances, ce qui explique leur impact financier mineur.

En terme de reporting, un document mensuel exhaustif est produit pour chaque responsable de ligne (siège, filiales et succursales). Il couvre tous les incidents survenus dans leur ligne d'activité au cours du dernier mois. Les destinataires analysent ce rapport et vérifient que tous les incidents portés à leur attention ont bien été traités.

Les équipes en charge de la gestion du risque opérationnel présentent également un rapport sur le risque opérationnel au CRO&NP à la fin de chaque trimestre.

### Autoévaluation des risques et des contrôles associés

Un exercice d'autoévaluation du contrôle des risques (RCSA) est mené chaque année afin d'identifier les zones de risque les plus importantes de la Banque. Cette évaluation donne une bonne vision des différentes activités et des contrôles existants, et peut entraîner la mise en place de mesures d'atténuation des risques. Les résultats de ces évaluations sont communiqués au management lors des réunions du CRO&NP. Les directives relatives au RCSA ont été revues en 2015, mais n'ont pas fait l'objet de changements notables.

## Définition et suivi des plans d'actions

Dans le cadre de la gestion des risques opérationnels, les plans d'actions correctrices liés aux risques et événements majeurs sont étroitement surveillés.

Deux types de plans d'action sont gérés par les équipes en charge du risque opérationnel :

- Plans d'action – incidents : A la suite d'un incident significatif, le management doit mettre en place des plans d'action afin de limiter les conséquences ou d'éviter que l'incident ne se reproduise ;
- Plans d'action – RCSA : Dans le cas d'une exposition au risque inacceptable, des plans d'action ad hoc peuvent être identifiés et mis en œuvre par le management.

## Calcul des exigences de fonds propres réglementaires

Le groupe BIL applique l'approche standard de Bâle pour le calcul des exigences en fonds propres réglementaires pour compte du risque opérationnel. Cette approche consiste à appliquer un pourcentage (appelé facteur bêta, compris dans une fourchette de 12 % à 18 %) à un indicateur d'activité approprié, calculé pour chacun des huit métiers définis par le Comité de Bâle (c.-à-d. financement d'entreprise, banque commerciale, banque de détail, activités de marché, gestion d'actifs, fonctions d'agent, courtage de détail, paiements et règlements).

L'indicateur en question est défini par le régulateur et est basé sur le résultat d'exploitation des lignes métiers sous-jacentes, utilisant une moyenne sur les 3 dernières années. Le calcul est mis à jour à la fin de chaque année. Le total des risques pondérés au titre des risques opérationnels a augmenté par rapport à fin 2014 (692 millions) pour atteindre 764 millions fin 2015.

### Risques pondérés (en millions d'EUR)

2014	2015
692	764

## 6. ADÉQUATION DES FONDS PROPRES RÉGLEMENTAIRES – PILIER 1

### 6.1 Risques pondérés

Depuis le 1er janvier 2008, la Banque applique le dispositif de Bâle – au travers de ces différentes évolutions – pour le calcul de ses exigences en fonds propres réglementaires et le calcul des ratios de solvabilité y afférents.

Concernant le risque de crédit, la Banque a décidé d'adopter l'approche avancée (A-IRB) pour évaluer ses actifs pondérés du risque à l'égard de ses principales contreparties (Gouvernements Centraux, Banques, Entreprises, PME et Retail).

Pour ce qui concerne le risque marché, la Banque a adopté la méthode standard pour le calcul de ses actifs pondérés. Ce choix s'explique par la faible volumétrie des activités de trading, dont le principal objectif est d'offrir aux clients de la Banque un service d'excellence en matière d'échange de titres obligataires, de devises, d'actions et de produits structurés. La méthode standardisée est également utilisée pour calculer les risques opérationnels pondérés de la Banque.

Les actifs pondérés relatifs aux risques de la Banque s'élevaient à 5,6 milliards fin 2015, contre 5 milliards fin 2014.

En ce qui concerne le risque de crédit, la hausse totale observée en 2015 (+0,56 milliard) s'explique par l'augmentation des avances à terme fixe, principalement au titre du segment Entreprises, et des nouveaux investissements réalisés pour compte du portefeuille d'investissement.

Si les actifs pondérés liés au risque opérationnel ont augmenté de 72 millions en 2015, du fait en partie d'une hausse des revenus moyens générés par le portefeuille d'investissement de la Banque, les actifs pondérés liés au risque de marché ont diminué de 39 millions, en raison principalement de la baisse du portefeuille d'actions.

(en millions d'EUR)	31/12/14	31/12/15	Variation
Risques de crédit pondérés	4.140	4.703	14 %
Risques de marché pondérés	136	97	(29 %)
Risques opérationnels pondérés	692	764	10 %
Risques de CVA pondérés	38	25	(34 %)
<b>TOTAL RISQUES PONDÉRÉS</b>	<b>5.006</b>	<b>5.589</b>	<b>12 %</b>

## 6.2 Ratios d'adéquation du capital

(en millions d'EUR)	31/12/14	31/12/15
Common Equity Tier 1 (CET1)	765	729
Capital Tier One additionnel	150	150
Total fonds propres réglementaires	979	898
Actifs pondérés des risques	5.006	5.589
Ratio de fonds propres CET1	15,28 %	13,04 %
<b>RATIO DE FONDS PROPRES TOTAL</b>	<b>19,56 %</b>	<b>16,07 %</b>

L'évolution du CET1 de la Banque depuis fin 2014 s'explique principalement par la baisse des réserves de consolidation, qui est partiellement compensée par l'intégration d'une part des bénéfices de l'exercice en cours.

La baisse du total des fonds propres réglementaires est due à la fois à l'évolution du capital CET1 et à l'amortissement et au remboursement anticipé des prêts subordonnés inclus dans le capital Tier 2.

Une baisse des fonds propres (numérateur) et une hausse des actifs pondérés du risque (dénominateur) se traduisent par une diminution des ratios de fonds propres de la Banque en 2015. Ces ratios restent néanmoins solides et sont bien au dessus des exigences réglementaires.

## 7. ADÉQUATION INTERNE DES FONDS PROPRES – PILIER 2

L'article 73 de la directive 2013/36/UE, qui définit le processus ICAAP, stipule que les établissements de crédit doivent mettre en place un ensemble de « [...]stratégies et processus sains, efficaces et exhaustifs pour évaluer et conserver en permanence le montant, le type et la répartition du capital interne qu'ils jugent appropriés pour couvrir la nature et le niveau des risques auxquels ils sont ou pourraient être exposés ».

L'ICAAP est un instrument interne qui permet au groupe BIL de s'assurer qu'il détient le capital interne qu'il juge approprié pour couvrir tous les risques auxquels il est ou pourrait être exposé du fait de son business model et de son plan stratégique, en fonction de son appétit au risque et de sa capacité à supporter des risques.

Afin de satisfaire aux exigences de l'ICAAP, la BIL identifie les risques matériels auxquels elle est exposée et, par la suite, les quantifie de manière à s'assurer qu'elle maintient en permanence un niveau de capital adéquat pour y faire face. Ce capital doit être de qualité suffisante pour absorber les pertes pouvant se produire sur un horizon temporel et pour un niveau de confiance donnés.

L'ICAAP doit prendre en considération l'ensemble des risques matériels auxquels la BIL est assujettie de par ses activités. De ce fait, l'ICAAP ne prend pas seulement en compte la situation actuelle de la Banque, mais doit également être prospectif par nature afin de s'assurer de l'adéquation continue des niveaux de capital interne.

### Les principaux éléments constitutifs de l'ICAAP au sein du groupe BIL

Afin de garantir une adéquation continue des fonds propres, l'ICAAP fait partie intégrante du processus décisionnel, des stratégies de la Banque ainsi que de la gestion du risque et des dispositifs de contrôles.

Afin de satisfaire à cet objectif, le dispositif ICAAP mis en place au sein du groupe BIL s'appuie sur une série de processus et dispositifs définis ci-après :

- Pour déterminer l'adéquation de ses fonds propres, la BIL transcrit dans un premier temps ses plans commerciaux et stratégiques dans des *Déclarations d'appétit au risque*, puis élabore et contrôle le cadre correspondant ;
- Dans un deuxième temps, le groupe BIL identifie les risques auxquels il est exposé (identification et cartographie des risques). Ce processus s'articule autour de différentes étapes, réalisées en continu au sein de la Banque : Définition d'un glossaire des risques, identification des risques supportés par l'institution, évaluation de l'importance de ces risques, établissement de la cartographie des risques de la Banque ;
- La quantification effective des risques identifiés au sein de la cartographie des risques de la Banque est réalisée, notamment, par le biais de la mise en place d'un dispositif de capital économique (ECAP). Dans les faits, le capital économique constitue une mesure agrégée et contributive des risques. Il est mesuré sur un horizon temporel défini et pour un intervalle de confiance donné ; il permet, entre autre chose, de quantifier les risques résultant de l'exercice des différentes activités de la Banque ;
- Finalement et sur cette base, la BIL évalue sa capacité à maintenir un niveau de capital suffisant, à la fois en terme de qualité et de quantité, afin de supporter son profil de risque en période normale, mais aussi en période de crise. À cette fin, l'adéquation des fonds propres de la Banque est évaluée de manière régulière, tandis que leur solidité fait l'objet d'un test d'évaluation prospective au moins une fois par an (Capital Planning).





# Comptes consolidés

Rapport du réviseur d'entreprises agréé	41
Bilan consolidé	42
Compte de résultat consolidé	44
État consolidé de résultat global	45
Variation des fonds propres consolidés	46
Tableau des flux de trésorerie consolidé	48
Notes aux comptes consolidés	49



# Rapport du réviseur d'entreprises agréé

Au Conseil d'administration de  
Banque Internationale à Luxembourg S.A.  
69, Route d'Esch  
L-2953 Luxembourg

## Rapport sur les comptes consolidés

Conformément au mandat donné par le Conseil d'administration, nous avons effectué l'audit des comptes consolidés ci-joints de Banque Internationale à Luxembourg S.A., comprenant le bilan consolidé au 31 décembre 2015, ainsi que le compte de résultat consolidé, l'état consolidé du résultat global, l'état des variations des fonds propres consolidés et le tableau des flux de trésorerie consolidé pour l'exercice clos à cette date, et l'annexe contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives.

### Responsabilité du Conseil d'administration dans l'établissement et la présentation des comptes consolidés.

Le Conseil d'administration est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces comptes consolidés, conformément aux Normes Internationales d'Information Financière telles qu'adoptées par l'Union Européenne ainsi que d'un contrôle interne qu'il juge nécessaire pour permettre l'établissement et la présentation de comptes consolidés ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreur.

### Responsabilité du réviseur d'entreprises agréé

Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces comptes consolidés sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les Normes Internationales d'Audit telles qu'adoptées pour le Luxembourg par la Commission de Surveillance du Secteur Financier. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique ainsi que de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les comptes consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les comptes consolidés. Le choix des procédures relève du jugement du réviseur d'entreprises agréé, de même que l'évaluation des risques que les comptes consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs. En procédant à cette évaluation, le réviseur d'entreprises agréé prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité relatif à l'établissement et la présentation sincère des comptes consolidés afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer

une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par le Conseil d'administration, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des comptes consolidés.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

### Opinion

À notre avis, les comptes consolidés donnent une image fidèle de la situation financière de Banque Internationale à Luxembourg S.A. au 31 décembre 2015, ainsi que de sa performance financière et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux Normes Internationales d'Information Financière telles qu'adoptées par l'Union Européenne.

## Rapport sur d'autres obligations légales ou réglementaires

Le rapport de gestion, qui relève de la responsabilité du Conseil d'administration, est en concordance avec les comptes consolidés.

Ernst & Young  
Société Anonyme  
Cabinet de révision agréé

Jean-Michel Pacaud

Luxembourg, le 8 avril 2016

# Bilan consolidé

<b>ACTIF</b> (en EUR)		<b>Notes</b>	<b>31/12/14</b>	<b>31/12/15</b>
I.	Caisse et avoirs auprès des banques centrales	7.2	1.189.683.299	1.340.198.076
II.	Prêts et créances sur établissements de crédit	7.3	1.159.872.903	994.454.661
III.	Prêts et créances sur la clientèle	7.4	10.838.506.113	11.371.806.693
IV.	Actifs financiers mesurés à la juste valeur par le résultat	7.5	82.141.549	88.239.176
V.	Investissements financiers	7.6	5.831.561.284	6.646.471.735
VI.	Dérivés	9.1	425.057.766	286.864.028
VII.	Écart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux		13.878.066	10.161.025
VIII.	Investissements dans des entreprises associées	7.7	22.660.198	22.348.474
IX.	Immeubles de placement	7.8 / 7.12	138.336.363	132.165.285
X.	Immobilier, matériel et équipement	7.8 / 7.12	109.788.220	104.448.698
XI.	Immobilisations incorporelles et écart d'acquisition	7.9	66.338.258	95.080.617
XII.	Actifs d'impôts exigibles	7.10	7.891	264.475
XIII.	Impôts différés actifs	7.10 / 9.2	304.411.259	282.653.664
XIV.	Autres actifs	7.11	103.451.646	98.714.555
<b>TOTAL DE L'ACTIF</b>			<b>20.285.694.815</b>	<b>21.473.871.162</b>

Les notes font partie intégrante de ces comptes consolidés.

<b>DETTES</b> (en EUR)		Notes	31/12/14	31/12/15
I.	Dettes envers les établissements de crédit	8.1	2.009.224.539	1.988.226.954
II.	Dettes envers la clientèle	8.2	13.444.133.543	15.019.202.404
III.	Passifs financiers mesurés à la juste valeur par le résultat	8.3	1.023.399.813	839.991.931
IV.	Dérivés	9.1	712.019.921	414.021.724
V.	Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux		70.790.659	55.197.019
VI.	Dettes représentées par un titre	8.4	1.014.828.413	1.141.323.628
VII.	Dettes subordonnées	8.5	451.200.114	446.661.346
VIII.	Provisions et autres obligations	8.6	83.832.698	81.002.409
IX.	Passifs d'impôts exigibles	8.7	1.445.632	4.079.426
X.	Impôts différés passifs	8.7 / 9.2	584.624	1.496.317
XI.	Autres passifs	8.8	244.308.079	265.043.498
<b>TOTAL DES DETTES</b>			<b>19.055.768.035</b>	<b>20.256.246.656</b>

<b>FONDS PROPRES</b> (en EUR)		Notes	31/12/14	31/12/15
XII.	Capital souscrit	9.7	141.224.090	141.224.090
XIII.	Primes d'émission et d'apport		708.297.160	708.297.160
XIV.	Actions propres		(1.455.000)	(1.455.000)
XV.	Réserves et report à nouveau		114.563.711	174.680.099
XVI.	Résultat net de la période		122.120.402	134.269.101
<b>FONDS PROPRES DE BASE</b>			<b>1.084.750.363</b>	<b>1.157.015.450</b>
XVII.	Gains ou pertes latents ou différés		145.176.417	60.609.056
	a) Réserve sur titres disponibles à la vente		189.687.997	89.146.369
	b) Autres réserves		(44.511.580)	(28.537.313)
<b>FONDS PROPRES DU GROUPE</b>			<b>1.229.926.780</b>	<b>1.217.624.506</b>
XVIII.	Intérêts minoritaires		0	0
<b>TOTAL DES FONDS PROPRES</b>			<b>1.229.926.780</b>	<b>1.217.624.506</b>
<b>TOTAL DES DETTES ET DES FONDS PROPRES</b>			<b>20.285.694.815</b>	<b>21.473.871.162</b>

Les notes font partie intégrante de ces comptes consolidés.

# Compte de résultat consolidé

(en EUR)	Notes	31/12/14	31/12/15
I. Intérêts perçus	11.1	596.832.866	503.863.462
II. Intérêts payés	11.1	(330.160.933)	(218.876.842)
III. Dividendes	11.2	4.831.633	215.342
IV. Résultat net provenant d'entreprises associées	11.3	3.112.517	2.595.856
V. Résultat net du portefeuille de transaction et résultat net de la comptabilité de couverture	11.4	20.489.183	18.536.805
VI. Résultat net sur investissements (actifs et passifs non mesurés à la juste valeur par le résultat)	11.5	76.970.315	84.769.121
VII. Commissions perçues	11.6	200.388.822	203.552.542
VIII. Commissions versées	11.6	(29.165.091)	(30.105.252)
IX. Autres résultats nets d'exploitation	11.7	(14.016.073)	(5.847.897)
<b>PRODUIT NET</b>		<b>529.283.239</b>	<b>558.703.137</b>
X. Frais de personnel	11.8	(200.966.025)	(225.052.781)
XI. Frais généraux et administratifs	11.9 / 11.10	(110.912.009)	(124.301.385)
XII. Amortissements sur immobilisations corporelles et incorporelles	11.11	(27.233.907)	(24.627.655)
<b>COÛTS</b>		<b>(339.111.941)</b>	<b>(373.981.821)</b>
<b>RÉSULTAT BRUT D'EXPLOITATION</b>		<b>190.171.298</b>	<b>184.721.316</b>
XIII. Corrections de valeur sur prêts et provisions pour engagements de crédit	11.12	(26.586.319)	(18.559.324)
XIV. Provisions pour litiges juridiques	11.14	299.998	137.943
<b>RÉSULTAT NET AVANT IMPÔTS</b>		<b>163.884.977</b>	<b>166.299.935</b>
XV. Charge d'impôts	11.13	(41.764.575)	(32.030.834)
<b>RÉSULTAT NET</b>		<b>122.120.402</b>	<b>134.269.101</b>
Part du groupe dans le résultat		122.120.402	134.269.101
Part des minoritaires dans le résultat		0	0

Les notes font partie intégrante de ces comptes consolidés.

# État consolidé de résultat global

(en EUR)	31/12/14	31/12/15
<b>RÉSULTAT NET COMPTABILISÉ DANS LE COMPTE DE RÉSULTAT</b>	<b>122.120.402</b>	<b>134.269.101</b>
<b>GAINS (PERTES) NON RECONNU(E)S DANS LE COMPTE DE RÉSULTAT</b>	<b>51.143.765</b>	<b>(84.567.361)</b>
<b>Elements non reclassés dans le compte de résultat</b>	<b>(9.999.648)</b>	<b>11.740.411</b>
Gains (pertes) actuariel(le)s sur régimes de retraite à prestations définies - Brut	(13.995.045)	14.492.750
Gains (pertes) actuariel(le)s sur régimes de retraite à prestations définies - Impôts	3.995.397	(2.752.339)
<b>Elements reclassés dans le compte de résultat</b>	<b>61.143.413</b>	<b>(96.307.772)</b>
Gains (pertes) sur couvertures d'investissements nettes	(95.022)	(313.729)
Écarts de conversion	1.019.468	(3.371.954)
Gains (pertes) sur couverture des flux de trésorerie	3.009.873	13.047.731
Gains (pertes) non réalisé(e)s sur actifs financiers disponibles à la vente	74.773.388	(111.940.578)
Part des autres charges et gains provenant des filiales, entreprises associées et coentreprises	1.229.893	(1.517.300)
Impôts sur éléments reclassés dans le compte de résultat	(18.794.187)	7.788.058
<b>RÉSULTAT GLOBAL DE L'EXERCICE, NET D'IMPÔTS</b>	<b>173.264.167</b>	<b>49.701.740</b>
<b>Part attribuable aux porteurs de capitaux propres de la société mère</b>	<b>173.264.167</b>	<b>49.701.740</b>
Part des minoritaires	0	0

Les notes font partie intégrante de ces comptes consolidés.

# Variation des fonds propres consolidés

FONDS PROPRES DE BASE, PART DU GROUPE	Capital souscrit	Primes d'émission et d'apport	Actions propres	Réserves et report à nouveau <sup>1</sup>	Résultat net de la période	Fonds propres de base
(en EUR)						
<b>AU 01/01/14</b>	<b>141.224.090</b>	<b>708.297.160</b>	<b>(1.455.000)</b>	<b>104.297.798</b>	<b>114.107.332</b>	<b>1.066.471.380</b>
Dividende payé				(99.986.656)		(99.986.656)
Affectation du résultat 2013				114.107.332	(114.107.332)	0
Affectation au capital hybride				(2.962.684)		(2.962.684)
Annulation des impôts différés passifs sur le capital hybride				865.696		865.696
Dividende reçu sur actions propres				48.073		48.073
Variation du périmètre de consolidation				9.808		9.808
Retraitement IAS 19 <sup>2</sup>				(1.815.656)		(1.815.656)
Résultat net de la période					122.120.402	122.120.402
<b>AU 31/12/14</b>	<b>141.224.090</b>	<b>708.297.160</b>	<b>(1.455.000)</b>	<b>114.563.711</b>	<b>122.120.402</b>	<b>1.084.750.363</b>

GAINS OU PERTES LATENTS OU DIFFÉRÉS	Variation de la juste valeur des titres disponibles à la vente, nette d'impôts	Variation de la juste valeur des instruments dérivés de couverture, nette d'impôts	Entreprises associées	Autres réserves	Écarts de conversion <sup>3</sup>	Gains ou pertes latents ou différés
(en EUR)						
<b>AU 01/01/14</b>	<b>132.857.075</b>	<b>(14.830.178)</b>	<b>2.251.216</b>	<b>(14.111.683)</b>	<b>(12.133.778)</b>	<b>94.032.652</b>
Variation par les réserves de la juste valeur des titres disponibles à la vente	91.858.955		1.229.893			93.088.848
Variation par les réserves de la juste valeur des instruments dérivés de couverture		2.098.130				2.098.130
Variation nette des autres réserves				(9.910.114)		(9.910.114)
Écarts de conversion	42.213			(89.534)	1.019.468	972.147
Remboursements de la période, cessions ou arrivées à maturité	4.152					4.152
Annulation de la juste valeur des titres disponibles à la vente suite à la vente	(35.074.398)					(35.074.398)
Couverture de flux de trésorerie - Rupture de la relation de couverture		(35.000)				(35.000)
<b>AU 31/12/14</b>	<b>189.687.997</b>	<b>(12.767.048)</b>	<b>3.481.109</b>	<b>(24.111.331)</b>	<b>(11.114.310)</b>	<b>145.176.417</b>

INTÉRÊTS MINORITAIRES	Fonds propres de base	Gains ou pertes latents ou différés	Intérêts minoritaires
(en EUR)			
<b>AU 01/01/14</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
Variation du périmètre de consolidation	0	0	0
<b>AU 31/12/14</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>

Les notes font partie intégrante de ces comptes consolidés.

<sup>1</sup> Dont la réserve AGDL (Association pour la garantie des dépôts Luxembourg) de EUR 10 million selon la Circulaire CSSF 14/599 et la réserve légale de EUR 14.1 million.

<sup>2</sup> Voir la note 8.6.

<sup>3</sup> Au 31 décembre 2014, les écarts de conversion comprennent un montant de EUR -37.105.106 relatif à la couverture d'investissements nets liée aux variations de change des titres consolidés.

<b>FONDS PROPRES DE BASE, PART DU GROUPE</b>	<b>Capital souscrit</b>	<b>Primes d'émission et d'apport</b>	<b>Actions propres</b>	<b>Réserves et report à nouveau <sup>1</sup></b>	<b>Résultat net de la période</b>	<b>Fonds propres de base</b>
(en EUR)						
<b>AU 01/01/15</b>	<b>141.224.090</b>	<b>708.297.160</b>	<b>(1.455.000)</b>	<b>114.563.711</b>	<b>122.120.402</b>	<b>1.084.750.363</b>
Dividende payé				(54.996.696)		(54.996.696)
Affectation du résultat 2014				122.120.402	(122.120.402)	0
Intérêts sur obligation convertible contingente				(7.033.760)		(7.033.760)
Dividende reçu sur actions propres				26.442		26.442
Résultat net de la période					134.269.101	134.269.101
<b>AU 31/12/15</b>	<b>141.224.090</b>	<b>708.297.160</b>	<b>(1.455.000)</b>	<b>174.680.099</b>	<b>134.269.101</b>	<b>1.157.015.450</b>

<b>GAINS OU PERTES LATENTS OU DIFFÉRÉS</b>	<b>Variation de la juste valeur des titres disponibles à la vente, nette d'impôts</b>	<b>Variation de la juste valeur des instruments dérivés de couverture, nette d'impôts</b>	<b>Entreprises associées</b>	<b>Autres réserves</b>	<b>Écarts de conversion <sup>2</sup></b>	<b>Gains ou pertes latents ou différés</b>
(en EUR)						
<b>AU 01/01/15</b>	<b>189.687.997</b>	<b>(12.767.048)</b>	<b>3.481.109</b>	<b>(24.111.331)</b>	<b>(11.114.310)</b>	<b>145 176 417</b>
Variation par les réserves de la juste valeur des titres disponibles à la vente	(7.284.789)		(1.517.300)			(8.802.089)
Variation par les réserves de la juste valeur des instruments dérivés de couverture		1.323.805				1.323.805
Variation nette des autres réserves				12.274.649		12.274.649
Écarts de conversion	194.664			(534.239)	(3.371.954)	(3.711.529)
Remboursements de la période, cessions ou arrivées à maturité	(1.305)					(1.305)
Annulation de la juste valeur des titres disponibles à la vente suite à la vente	(93.450.198)					(93.450.198)
Couverture de flux de trésorerie - Rupture de la relation de couverture		7.799.306				7.799.306
<b>AU 31/12/15</b>	<b>89.146.369</b>	<b>(3.643.937)</b>	<b>1.963.809</b>	<b>(12.370.921)</b>	<b>(14.486.264)</b>	<b>60.609.056</b>

<b>INTÉRÊTS MINORITAIRES</b>	<b>Fonds propres de base</b>	<b>Gains ou pertes latents ou différés</b>	<b>Intérêts minoritaires</b>
(en EUR)			
<b>AU 01/01/15</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
Variation du périmètre de consolidation	0	0	0
<b>AU 31/12/15</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>

Les notes font partie intégrante de ces comptes consolidés.

<sup>1</sup> Dont la réserve AGDL (Association pour la garantie des dépôts Luxembourg) de EUR 20 million selon la Circulaire CSSF 14/599 et la réserve légale de EUR 14.1 million.

<sup>2</sup> Au 31 décembre 2015, les écarts de conversion comprennent un montant de EUR -53.159.213 relatif à la couverture d'investissements nets liée aux variations de change des titres consolidés.

# Tableau des flux de trésorerie consolidé

(en EUR)	Notes	31/12/14	31/12/15
<b>FLUX DE TRÉSORERIE DES ACTIVITÉS OPÉRATIONNELLES</b>			
Résultat net après impôts		122.120.402	134.269.101
Ajustement pour :			
- Corrections de valeur, amortissements et autres dépréciations	7.8 / 7.9	39.775.357	37.294.055
- Dépréciations sur obligations, actions, prêts et autres actifs	11.5 / 11.12	13.001.871	4.748.581
- Gains/(pertes) net(te)s sur investissements		(13.121.518)	(65.759.530)
- Provisions (y compris les dépréciations collectives)	7.11 / 8.6 / 8.8 / 11.12	(161.907)	(228.466)
- Variation des gains (pertes) non réalisé(e)s	11.4	(111.127)	12.240.929
- Revenus / (charges) provenant d'entreprises associées	7.7 / 11.3	(3.112.517)	(2.595.856)
- Dividendes reçus de sociétés associées	7.7	1.002.223	1.390.280
- Impôts différés	11.13	40.002.864	30.520.393
Variation des actifs et des dettes opérationnels		49.555.304	(222.259.333)
<b>FLUX NET DE TRÉSORERIE GÉNÉRÉ (CONSOMMÉ) PAR LES ACTIVITÉS OPÉRATIONNELLES</b>		<b>248.950.952</b>	<b>(70.379.846)</b>
<b>FLUX DE TRÉSORERIE DES ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT</b>			
Acquisition d'immobilisations	7.8 / 7.9	(28.028.232)	(32.986.791)
Vente d'immobilisations	7.8 / 7.9	6.733.316	(1.038.117)
Acquisition d'actions non consolidées		(2.762.331)	(385.200)
Vente d'actions non consolidées		5.198.019	78.264.611
Acquisition de filiales		0	(20.200.909)
Vente de filiales / fermeture de succursales		4.907.050	0
<b>FLUX NET DE TRÉSORERIE GÉNÉRÉ (CONSOMMÉ) PAR LES ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT</b>		<b>(13.952.178)</b>	<b>23.653.594</b>
<b>FLUX DE TRÉSORERIE DES ACTIVITÉS DE FINANCEMENT</b>			
Emission de dettes subordonnées		150.000.000	0
Remboursement de dettes subordonnées		(138.997.158)	(26.752.176)
Dividendes payés		(99.986.656)	(54.996.696)
<b>FLUX NET DE TRÉSORERIE GÉNÉRÉ (CONSOMMÉ) PAR LES ACTIVITÉS DE FINANCEMENT</b>		<b>(88.983.814)</b>	<b>(81.748.872)</b>
<b>LIQUIDITÉS NETTES DEGAGÉES</b>		<b>146.014.960</b>	<b>(128.475.124)</b>
<b>TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE À L'OUVERTURE</b>			
Flux net de trésorerie généré par les activités opérationnelles		248.950.952	(70.379.846)
Flux net de trésorerie généré par les activités d'investissement		(13.952.178)	23.653.594
Flux net de trésorerie généré par les activités de financement		(88.983.814)	(81.748.872)
Effet de la variation des taux de change et du périmètre de consolidation sur la trésorerie et équivalents de trésorerie		13.342.616	20.733.889
<b>TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE À LA CLÔTURE</b>	7.1	<b>2.150.617.305</b>	<b>2.042.876.070</b>
<b>INFORMATION COMPLÉMENTAIRE</b>			
Impôts payés		(1.758.944)	813.210
Dividendes reçus	11.2	4.831.633	215.342
Intérêts reçus		638.564.163	509.973.356
Intérêts payés		(364.527.630)	(254.776.283)

Le groupe BIL a décidé de qualifier d'activités de financement les opérations relatives aux fonds propres de base, actions propres et autres éléments éligibles comme capital réglementaire.

Les activités d'investissement sont limitées aux immobilisations (corporelles et incorporelles) et aux opérations sur actions disponibles à la vente, qu'elles soient consolidées ou non.

Les notes font partie intégrante de ces comptes consolidés.

# Notes aux comptes consolidés

## Note préliminaire:

Présentation des comptes (consolidés)

Lorsque le solde d'une rubrique est à zéro pour l'année sous revue et pour l'année comparative, la ligne n'est dans ce cas pas reprise dans les états financiers (consolidés). Cette règle est valable pour la présentation du bilan (consolidé), du compte de résultat (consolidé), de l'état (consolidé) de résultat global, de la variation des fonds propres (consolidés), du tableau des flux de trésorerie (consolidé), ainsi que pour les notes aux comptes (consolidés).

## Note 1

Règles de présentation et d'évaluation des comptes consolidés

## Note 2

Changements significatifs dans le périmètre de consolidation et liste des filiales et des entreprises associées

## Note 3

Analyse par métiers et répartition géographique

## Note 4

Événements importants repris dans le compte de résultat

## Note 5

Événements postérieurs à la clôture

## Note 6

Litiges

## Note 7

Notes sur l'actif du bilan consolidé

- 7.1 Trésorerie et équivalents de trésorerie
- 7.2 Caisse et avoirs auprès des banques centrales
- 7.3 Prêts et créances sur établissements de crédit
- 7.4 Prêts et créances sur la clientèle
- 7.5 Actifs financiers évalués à la juste valeur par le résultat
- 7.6 Investissements financiers
- 7.7 Investissements dans des entreprises associées
- 7.8 Immobilisations corporelles
- 7.9 Immobilisations incorporelles et écarts d'acquisition
- 7.10 Actifs fiscaux
- 7.11 Autres actifs
- 7.12 Contrats de location
- 7.13 Qualité des actifs financiers

## Note 8

Notes sur les dettes figurant au bilan consolidé

- 8.1 Dettes envers les établissements de crédit
- 8.2 Dettes envers la clientèle
- 8.3 Passifs financiers évalués à la juste valeur par le résultat
- 8.4 Dettes représentées par un titre
- 8.5 Dettes subordonnées
- 8.6 Provisions et autres obligations
- 8.7 Dettes fiscales
- 8.8 Autres passifs

## Note 9

Autres notes annexes au bilan consolidé

- 9.1 Dérivés
- 9.2 Impôts différés
- 9.3 Paiements fondés sur des actions
- 9.4 Transactions avec des parties liées
- 9.5 Titrisation
- 9.6 Acquisitions et cessions d'entreprises consolidées
- 9.7 Capital autorisé et souscrit
- 9.8 Taux de change

## Note 10

Notes sur les éléments hors bilan

- 10.1 Opérations en délai d'usance
- 10.2 Garanties
- 10.3 Engagements de crédit
- 10.4 Autres engagements

## Note 11

Notes annexes au compte de résultat consolidé

- 11.1 Intérêts perçus – Intérêts payés
- 11.2 Dividendes
- 11.3 Résultat net d'entreprises associées
- 11.4 Résultat net du portefeuille de transaction et résultat net de la comptabilité de couverture
- 11.5 Résultat net sur investissements (actifs et passifs non mesurés à la juste valeur par le résultat)
- 11.6 Commissions reçues et versées
- 11.7 Autres résultats nets d'exploitation
- 11.8 Frais de personnel
- 11.9 Frais généraux et administratifs
- 11.10 Honoraires des Réviseurs d'entreprises
- 11.11 Amortissements sur immobilisations corporelles et incorporelles
- 11.12 Corrections de valeur sur prêts et provisions pour engagements de crédit
- 11.13 Corrections de valeur sur immobilisations corporelles et incorporelles
- 11.14 Charge d'impôts
- 11.15 Provisions pour litiges juridiques

## Note 12

Notes sur l'exposition aux risques

- 12.1 Juste valeur
- 12.2 Exposition au risque de crédit
- 12.3 Actifs financiers donnés en garantie
- 12.4 Risque de taux d'intérêt : répartition par échéance jusqu'à la prochaine date de refixation des taux d'intérêt
- 12.5 Risque de marché et gestion de bilan (ALM)
- 12.6 Risque de liquidité : analyse par échéance
- 12.7 Risque de change
- 12.8 Ratios de solvabilité

# Note 1: Règles de présentation et d'évaluation des états financiers consolidés

## INFORMATION GÉNÉRALE

La société mère du groupe BIL est Banque Internationale à Luxembourg, société anonyme de droit luxembourgeois (ci-après « BIL » ou « la Banque »). Son siège social est situé 69, route d'Esch, L-2953 Luxembourg.

Le groupe BIL est inclus dans les comptes consolidés de Pioneer Holding SA, constituant le plus large ensemble d'entreprises dont la BIL fait partie en tant que filiale. Le siège de Pioneer Holding SA se situe à Luxembourg, 15, Boulevard Franklin Roosevelt, L-2450 Luxembourg. Le groupe BIL est inclus dans les comptes consolidés de Precision Capital SA, constituant le plus petit ensemble d'entreprises dont la BIL fait partie en tant que filiale. Le siège de Precision Capital SA est situé à Luxembourg, 15, Boulevard Franklin Roosevelt – L-2450 Luxembourg, et les comptes consolidés sont disponibles à la même adresse.

La BIL a pour objet de faire, pour elle-même ou pour compte de tiers, au Grand-Duché de Luxembourg ou à l'étranger, toutes opérations financières et bancaires – y compris l'établissement de filiales, de succursales et d'agences – et de participer à toutes entreprises financières, industrielles et commerciales, comme aussi de recevoir des fonds en dépôt et de conserver en dépôt des valeurs quelconques. Les présents états financiers ont été approuvés en vue de leur publication par le Conseil d'administration en date du 24 mars 2016 et signés en son nom par Hugues Delcourt, Président du Comité de direction du groupe BIL et Administrateur délégué.

Les comptes annuels couvrent la période débutant le 1er janvier 2015 et se terminant le 31 décembre 2015.

## NOTES AUX COMPTES CONSOLIDÉS

Les principales règles et méthodes comptables adoptées dans la préparation de ces états financiers consolidés sont décrites ci-après.

Les abréviations communément utilisées sont les suivantes :

- IASB : International Accounting Standards Board (Conseil des Normes Comptables Internationales) ;
- FRIC : International Financial Reporting Interpretations Committee (Comité des Interprétations des Normes Internationales d'Information Financière) ;

- IFRS : International Financial Reporting Standards (Normes Internationales d'Information Financière).

## 1. RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES

### 1.1 Règles comptables de base

#### 1.1.1 Généralités

Les états financiers consolidés de la BIL ont été établis conformément aux normes IFRS adoptées par l'Union européenne et approuvées par la Commission européenne jusqu'au 31 décembre 2015.

Les états financiers consolidés sont préparés sur une hypothèse de continuité d'exploitation et sont présentés en euro (EUR), sauf mention contraire.

#### 1.1.2 Estimations et jugements comptables

Dans la préparation des états financiers consolidés, la direction se doit de faire des estimations et des hypothèses qui impactent les montants présentés. Pour réaliser ces estimations et hypothèses, la direction utilise l'information disponible à la date de préparation des états financiers consolidés et exerce son jugement. Bien que la direction estime avoir tenu compte de toutes les informations disponibles dans l'élaboration de ces hypothèses, la réalité peut différer de celles-ci et des différences peuvent provoquer des impacts significatifs sur les états financiers consolidés. Des jugements sont effectués principalement dans les domaines suivants :

- Classification des instruments financiers dans les catégories appropriées « Prêts et créances », « Détenus jusqu'à l'échéance », « Disponibles à la vente », « Détenus à des fins de transaction » et « Mesurés à la juste valeur par résultat sur option » en fonction de la méthode d'évaluation, et selon les caractéristiques de l'instrument et l'intention de gestion de la BIL (Cf. 1.6.) ;
- Les instruments financiers dont les prix de marché cotés sur un marché actif ne sont pas disponibles sont valorisés à partir de techniques de valorisation. La détermination de l'existence ou non d'un marché actif est basé sur des critères tels que le volume de transaction, les transactions récentes, la liquidité du marché, l'écart achat-vente, ... (Cf. 1.7.) ;
- Détermination de la juste valeur des instruments financiers évalués à la juste valeur à partir de techniques de valorisation (Cf. 1.7.) ;
- Détermination de l'existence d'un contrôle sur une entité acquise par la BIL, y compris une entité ad'hoc (Cf. 1.3.) ;
- Désignation d'un instrument dérivé en tant qu'instrument de couverture (Cf. 1.12.) ;

- Existence d'une obligation présente avec des sorties de flux probables dans le cas d'un litige (Cf. 1.23) ; et
- Identification des critères de déclenchement de dépréciation (Cf. 1.6.5).

Ces jugements sont repris dans les sections correspondantes (comme précisé ci-dessus) des règles d'évaluation.

Des estimations sont effectuées principalement dans les domaines suivants :

- Evaluation de l'efficacité de la couverture dans les relations de couverture (Cf. 1.12) ;
- Détermination des corrections de valeur de marché de manière à ajuster la valeur de marché et l'incertitude du modèle (Cf. 1.7) ;
- Détermination de la durée d'utilité et de la valeur résiduelle des immobilisations corporelles, des immeubles de placement et des immobilisations incorporelles (Cf. 1.14,1.15) ;
- Hypothèses actuarielles relatives à l'évaluation des obligations liées aux avantages du personnel et aux actifs des plans de pension (Cf. 1.22 + 8.6) ;
- Estimation des profits futurs taxables pour la comptabilisation et l'évaluation d'impôts différés actifs (Cf. 1.21) ; et
- Estimation du montant recouvrable des unités génératrices de trésorerie pour la dépréciation de l'écart d'acquisition (Cf. 1.17.2).

La direction de la Banque a procédé à une évaluation de sa capacité à poursuivre son activité et est convaincue qu'elle possède les moyens pour poursuivre son activité dans un avenir prévisible. En outre, la Banque n'a pas connaissance d'incertitudes significatives qui seraient susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la Banque à continuer son activité. Par conséquent, les comptes annuels ont été établis sur base de la continuité d'exploitation.

## 1.2 Changements dans les principes comptables intervenus depuis la dernière publication annuelle, qui peuvent impacter la BIL

La vue d'ensemble des textes, reprise ci-dessous est basée sur la situation à la date d'arrêt du 31 décembre 2015.

### 1.2.1 Textes de l'IASB et de l'IFRIC avalisés par la Commission européenne et applicables à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2015

- Améliorations annuelles des IFRSs cycle 2011-2013 (publié le 19 décembre 2014, prenant effet le 1er janvier 2015) : amendement de IFRS 3 « Regroupements d'entreprises », amendement de IFRS 13 « Evaluation de la juste valeur » et amendement de IAS 40 « Immeubles de placement ». Ces amendements n'ont pas d'impact pour BIL.

### 1.2.2 Textes de l'IASB et de l'IFRIC avalisés par la Commission européenne durant l'année en cours mais non encore applicables au 1<sup>er</sup> janvier 2015

- Il n'y a pas eu de texte de l'IASB et de l'IFRIC avalisé par la Commission Européenne durant l'année en cours mais non encore applicables au 1<sup>er</sup> janvier 2015.

### 1.2.3 Nouvelles normes IFRS, interprétations IFRIC et amendements publiés durant l'année en cours mais pas encore avalisés par la Commission européenne

- Amendement à IFRS 15, "Produits des activités ordinaires tirés des contrats conclus avec des clients" (publié le 11 septembre 2015 et applicable au 1er janvier 2018). Ce texte explique comment et quand reconnaître un revenu et requiert également de fournir aux utilisateurs des comptes annuels des informations supplémentaires dans les notes aux comptes. Ce standard peut impacter la Banque.

## 1.3 Consolidation

### 1.3.1 Regroupements d'entreprises

Les acquisitions d'entreprises sont comptabilisées par l'application de la méthode d'acquisition. La contrepartie transférée à l'occasion d'un regroupement d'entreprises est évaluée à la juste valeur, qui est calculée comme étant la somme des justes valeurs en date d'acquisition des actifs transférés par la BIL, des passifs contractés par la BIL à l'égard des détenteurs antérieurs de l'entreprise acquise et des parts de capitaux propres émises par la BIL en échange du contrôle de la société acquise. Les frais connexes à l'acquisition sont généralement enregistrés en résultat lorsqu'ils sont engagés. À la date d'acquisition, les actifs identifiables acquis et les passifs repris sont comptabilisés à leur juste valeur.

Les prises de participations ne donnant pas le contrôle de l'entreprise peuvent être évaluées initialement soit à la juste valeur, soit à la part proportionnelle de la participation dans l'actif net identifiable de l'entreprise acquise. Le choix de la base d'évaluation est déterminé opération par opération. La part des capitaux propres et du résultat des participations ne donnant pas le contrôle est identifiée sur une ligne distincte respectivement au bilan et au compte de résultat.

Lorsque la contrepartie que la BIL transfère en échange de l'entreprise acquise comprend tout actif ou passif résultant d'un accord de contrepartie éventuelle, la contrepartie éventuelle est évaluée à la juste valeur à la date d'acquisition comme partie de la contrepartie transférée en échange de l'entreprise acquise dans le cadre du regroupement d'entreprises. Les variations ultérieures de valeur de la contrepartie éventuelle sont comptabilisées en résultat consolidé. Dans un regroupement d'entreprises réalisé par étapes, la BIL réévalue la participation détenue précédemment dans l'entreprise acquise à la juste valeur à la date d'acquisition

(date à laquelle la BIL obtient le contrôle) et comptabilise l'éventuel profit ou perte en résultat. Les montants résultant des intérêts dans l'entreprise acquise avant la date d'acquisition qui ont été précédemment comptabilisés en capitaux propres sont reclassés en résultat sur la même base que si cet intérêt était cédé.

### 1.3.2 Filiales

Les filiales sont des sociétés pour lesquelles la BIL exerce, directement ou indirectement, un contrôle effectif sur la gestion ou sur la politique financière.

Selon IFRS 10, l'investisseur contrôle une entité si et seulement si tous les éléments suivants sont réunis :

- Il détient le pouvoir sur l'entité. Par exemple, l'investisseur a des droits qui lui donne la capacité de diriger les activités principales de l'entreprise détenue (les activités qui affectent considérablement les rendements de l'entreprise) ;
- Il est exposé ou a droit à des rendements variables en raison de ses liens avec l'entité ;
- Il a la capacité d'exercer son pouvoir sur l'entité de manière à influencer sur le montant des rendements qu'il obtient.

En pratique, la Banque utilise les informations relatives à la composition des organes de décision, des pourcentages de droit de vote et les statuts de l'entité pour déterminer si elle a le contrôle sur celle-ci.

Les filiales entrent en intégration globale dans le périmètre de consolidation à la date où le contrôle effectif est transféré à la BIL et sortent du périmètre de consolidation dès que la BIL perd le contrôle sur ces sociétés. Les opérations et les soldes « intragroupe » sont éliminés ainsi que les gains ou pertes latents résultant de ces opérations « intragroupe ». Le cas échéant, les principes comptables des filiales sont ajustés afin d'être cohérents avec les principes adoptés par la BIL.

Les changements dans la participation de BIL dans une filiale qui n'aboutissent pas à une perte du contrôle sont comptabilisés comme des transactions impactant les capitaux propres. Les valeurs comptables des participations, qu'elles donnent ou non le contrôle, sont ajustées afin de refléter les changements de leurs participations relatives dans la filiale. Toute différence entre le montant par lequel les participations ne donnant pas le contrôle est ajusté et la juste valeur de la contrepartie payée ou reçue est comptabilisée directement en capitaux propres.

Si BIL perd le contrôle d'une filiale, le résultat de cession correspond à la différence entre :

- La somme de la juste valeur de la contrepartie reçue et de la juste valeur des participations résiduelles ; et
- La dernière valeur comptable des actifs (y compris les écarts d'acquisition), des passifs de la filiale, ainsi que des participations ne donnant pas le contrôle.

Selon IAS 39 Instruments Financiers, la juste valeur d'une participation conservée dans l'ancienne filiale à la date de la perte du contrôle doit être considérée comme étant la juste valeur lors de la comptabilisation initiale et subséquente d'un actif financier (comptabilisation et évaluation) ou, le cas échéant, comme étant le coût, lors de la comptabilisation initiale, d'un investissement dans une entreprise associée ou contrôlée conjointement.

## 1.4 Compensation des actifs et passifs financiers

Les actifs et passifs financiers sont compensés (et par conséquent seul le montant net apparaît au bilan) quand la BIL a un droit juridiquement exécutoire de compenser les montants et a l'intention, soit de procéder au règlement sur une base nette, soit de décomptabiliser l'actif ou de solder le passif de manière simultanée.

## 1.5 Conversions des opérations et des actifs et passifs libellés en monnaies étrangères

### 1.5.1 Conversion des comptes en monnaies étrangères

Lors de la consolidation, les comptes de résultats et les tableaux de flux de trésorerie des entités étrangères dont la monnaie fonctionnelle est différente de la monnaie de présentation de la BIL sont convertis dans la monnaie de présentation de la BIL (EUR) au cours moyen de l'exercice (rapport annuel) ou de la période (rapport intermédiaire). Les actifs et passifs sont convertis au cours de change de clôture de l'exercice ou de la période.

Les différences de change qui résultent de la conversion de participations dans des filiales étrangères, coentreprises ou dans des sociétés associées, de la conversion d'emprunts en monnaies étrangères ou de la conversion d'instruments de couverture du risque de change correspondant, sont constatées sous forme d'un écart de conversion comptabilisé en capitaux propres. Lors de la cession d'une entité étrangère, les différences de change sont comptabilisées au compte de résultat consolidé comme partie du résultat de cession.

Les écarts d'acquisition et les ajustements de juste valeur résultant de l'acquisition d'une entité étrangère sont considérés comme des actifs et passifs de ladite entité et convertis au cours de clôture.

### 1.5.2 Opérations en monnaies étrangères

Pour les entités de la BIL sur une base individuelle, les opérations sont comptabilisées en utilisant le cours de change à la date de l'opération. Les actifs et passifs monétaires et non monétaires comptabilisés à la juste valeur et libellés

en monnaies étrangères détenues à la date de la clôture de l'exercice ou de la période sont comptabilisés au cours de clôture de l'exercice ou de la période. Les actifs et passifs non monétaires, évalués au coût sont comptabilisés à leurs cours historiques. Les différences de change qui résultent des actifs et passifs monétaires sont comptabilisées en résultat consolidé, à l'exception de l'impact de change des ajustements de juste valeur des obligations disponibles à la vente, lesquelles sont comptabilisées en capitaux propres. Les différences de change des actifs et passifs non monétaires comptabilisées à la juste valeur sont comptabilisées comme des ajustements de juste valeur.

La couverture de change des éléments non-monétaires tels que les participations peut également se faire via un passif financier dédié pour lequel l'impact de réévaluation de change est alors comptabilisé en capitaux propres.

## 1.6 Actifs et passifs financiers

La Direction exerce son jugement sur les critères exposés ci-dessous pour décider de la catégorie comptable appropriée de ses investissements au moment de leur achat. Cependant, sous certaines conditions, l'actif financier peut être ultérieurement reclassé.

### 1.6.1 Comptabilisation et décomptabilisation des instruments financiers

Les instruments financiers détenus à des fins de transaction sont comptabilisés et décomptabilisés à la date de transaction. En ce qui concerne ces actifs, la BIL comptabilise dès la date de transaction les plus ou moins-values latentes résultant de la réévaluation du contrat à sa juste valeur en date d'arrêt au compte de résultat consolidé en « Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par le résultat ».

Les autres achats ou ventes de titres, pour lesquels la livraison s'effectue selon un autre délai d'usage, sont comptabilisés et décomptabilisés en date de règlement, correspondant à la date de livraison desdits titres. Un passif financier est enregistré au bilan lorsque l'entité prend part aux dispositions contractuelles de l'instrument. La BIL décomptabilise un passif financier seulement s'il est éteint, c'est-à-dire quand l'obligation spécifiée au contrat est exercée, annulée ou est arrivée à expiration.

### 1.6.2 Prêts et créances sur établissements de crédit et sur la clientèle

La BIL classe les actifs financiers non dérivés à paiements déterminés ou déterminables, maturité fixe et qui ne sont pas cotés sur un marché actif dans cette catégorie (dénommée

« Loans and Receivables – L&R », selon IAS 39), à l'exception de :

- ceux que la BIL a l'intention de vendre immédiatement ou dans un avenir proche, qui doivent être classés comme détenus à des fins de transaction et ceux que la BIL, lors de leur comptabilisation initiale, désigne comme étant à leur juste valeur par le biais du compte de résultat ;
- ceux que la BIL, lors de leur comptabilisation initiale, désigne comme disponibles à la vente ; ou
- ceux pour lesquels la BIL ne pourrait pas recouvrer la quasi-totalité de son investissement initial, pour d'autres raisons que la détérioration du crédit, qui doivent être classés comme disponibles à la vente.

Lors de la comptabilisation initiale, la BIL enregistre les prêts et créances à la juste valeur à laquelle s'ajoutent les coûts de transaction. Les évaluations ultérieures se font au coût amorti diminué de toute dépréciation pour perte de valeur. Les intérêts, calculés selon la méthode du taux d'intérêt effectif (TIE) sont comptabilisés dans la marge d'intérêt. Le taux d'intérêt effectif est le taux qui actualise exactement les flux de trésorerie estimés futurs ou reçus sur la durée de vie attendue ou, quand cela est plus approprié, sur une période plus courte de manière à obtenir la valeur comptable nette de l'actif ou du passif financier.

### 1.6.3 Instruments financiers évalués à la juste valeur par le résultat

#### 1.6.3.1 Prêts et titres détenus à des fins de transaction

La BIL présente les prêts détenus à des fins de transaction en « Actifs financiers détenus à des fins de transaction » à leur juste valeur, avec les gains et pertes latents enregistrés dans le compte de résultat en « Résultat net du portefeuille de transaction et résultat net de la comptabilité de couverture ». Les intérêts courus non échus sont valorisés selon la méthode du taux d'intérêt effectif et enregistrés en « Revenus d'intérêts ». Les titres détenus à des fins de transaction sont les titres acquis avec l'intention d'en retirer un bénéfice en prenant avantage des variations à court terme des cours et / ou de la marge d'intermédiation ou les titres faisant partie d'un portefeuille dont la tendance de gestion est de réaliser des plus-values à court terme. La BIL comptabilise les titres détenus à des fins de transaction initialement à leur juste valeur et les réévalue ensuite avec les variations de juste valeur enregistrées en résultat. Ces variations de juste valeur sont enregistrées sous la rubrique « Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par le résultat ». Les intérêts acquis pendant la période de détention de ces actifs sont comptabilisés sous la rubrique « Intérêts perçus ». Les dividendes encaissés sont comptabilisés sous la rubrique « Dividendes perçus ».

### 1.6.3.2 Passifs détenus à des fins de transaction

Les passifs contractés sur des opérations à des fins de transaction suivent le même traitement comptable que celui appliqué aux actifs financiers détenus à des fins de transaction.

### 1.6.3.3 Prêts et valeurs mesurés à la juste valeur par résultat (FVO)

Sous certaines conditions, et sous réserve d'une documentation appropriée, un actif ou un passif financier (ou un groupe d'instruments financiers) peut être mesuré à la juste valeur par le résultat dès lors que :

- une telle désignation élimine ou réduit de manière significative une incohérence relative à l'évaluation ou la classification qui aurait existé sans l'application de cette option ;
- un groupe d'actifs financiers et de passifs financiers ou les deux est géré, et leur performance est évaluée sur la base de leur juste valeur conformément à une stratégie de gestion des risques ou d'investissements dûment documentée ;
- un instrument contient un dérivé incorporé :
  - qui modifie significativement les flux de trésorerie qui autrement seraient imposés par le contrat ; ou
  - s'il n'est pas évident sans analyse approfondie que la séparation du ou des dérivés incorporés soit interdite.

### 1.6.3.4 Passifs mesurés à la juste valeur sur option par le résultat (FVO)

Lors de la réévaluation ultérieure, les principes applicables pour les passifs mesurés à la juste valeur par résultat suivent les principes appliqués aux prêts et titres détenus à des fins de transaction, décrits plus haut.

### 1.6.3.5 Dérivés - portefeuille de transactions

Si le dérivé n'est pas lié à une opération de couverture, il est dit être un dérivé détenu à des fins de transaction. Les principaux instruments financiers dérivés portent sur des contrats de change ou de taux d'intérêt mais la BIL utilise aussi des dérivés de crédit ou sur actions. Tous les dérivés sont initialement comptabilisés à leur juste valeur puis sont ensuite revalorisés à leur juste valeur. Les justes valeurs sont obtenues à partir des prix constatés sur les marchés cotés ou en utilisant des modèles de flux de trésorerie ou à partir des modèles d'évaluation internes suivant le cas. Toute variation de la juste valeur est enregistrée au compte de résultat consolidé.

La BIL présente les dérivés comme des actifs si leur juste valeur est positive, ou comme des passifs si elle est négative. Certains dérivés incorporés dans d'autres instruments financiers sont décomposés et traités comme des dérivés séparés lorsque :

- leurs risques et caractéristiques ne sont pas étroitement liés à ceux du contrat hôte ; et
- le contrat hybride n'est pas comptabilisé à la juste valeur par le résultat avec variation des gains ou pertes latents présentés en résultat.

## 1.6.4 Investissements financiers

### 1.6.4.1 Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance

La BIL classe les actifs financiers portant intérêts et ayant une échéance donnée et qui sont cotés sur un marché actif dans la rubrique « Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance » (HTM) dans le cas où la direction a l'intention et la capacité de conserver ces actifs jusqu'à leur échéance.

La BIL comptabilise de tels actifs financiers portant intérêt initialement à leur juste valeur (après coûts de transaction) et ultérieurement au coût amorti sur la base du taux d'intérêt effectif déterminé initialement après déduction éventuelle d'une dépréciation pour perte de valeur. Les intérêts sont comptabilisés en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif et sont comptabilisés dans la marge d'intérêt.

### 1.6.4.2 Actifs financiers disponibles à la vente

La BIL classe les actifs détenus pour une durée indéfinie et qui peuvent être vendus pour répondre à un besoin de liquidité, à la suite d'une variation des taux d'intérêt, d'une modification des taux de change ou d'une évolution des cours de Bourse dans la catégorie « Actifs financiers disponibles à la vente » (AFS).

La BIL comptabilise initialement ces actifs à leur juste valeur plus les coûts de transaction. Les intérêts sont comptabilisés en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif et sont inclus dans la marge d'intérêt. La BIL comptabilise les dividendes reçus des titres à revenus variables en « Dividendes perçus ».

La BIL réévalue ultérieurement à leur juste valeur les actifs financiers disponibles à la vente. Les résultats latents liés aux variations de juste valeur de ces actifs sont comptabilisés en capitaux propres dans le compte « Gains ou pertes latents ou différés ».

Lorsque ces actifs sont vendus ou dépréciés, la BIL recycle la juste valeur accumulée dans les capitaux propres dans le compte de résultat consolidé en « Résultats nets sur investissements ».

### 1.6.5 Dépréciation d'actifs financiers

La BIL déprécie un actif financier ou un groupe d'actifs financiers lorsqu'il existe une indication objective de perte de valeur de cet actif ou de ce groupe d'actifs, résultant d'un ou de plusieurs événements intervenus après la comptabilisation initiale de l'actif, et que cet événement générateur de pertes (a) a un impact sur les flux de trésorerie futurs attendus de l'actif financier ou du groupe d'actifs financiers, (b) que cet impact peut être estimé de façon fiable.

### 1.6.5.1 Actifs financiers au coût amorti

La BIL évalue dans un premier temps s'il existe individuellement une indication objective de dépréciation pour un actif financier pris individuellement. Si une telle preuve n'existe pas, cet actif financier est inclus dans un groupe d'actifs financiers présentant des caractéristiques de risque de crédit similaires, soumis collectivement à un test de dépréciation.

#### Détermination de la dépréciation

- Dépréciation spécifique – S'il existe une indication objective qu'un actif classé dans la catégorie « Prêts et Créances » ou qu'un actif financier détenu jusqu'à l'échéance est déprécié, le montant de la dépréciation de cet actif est calculé comme la différence entre sa valeur comptabilisée au bilan et sa valeur recouvrable estimée.
- Dépréciation spécifique de masse : si des indications de dépréciation existent individuellement pour des actifs individuellement non significatifs ou collectivement pour des actifs présentant des caractéristiques de risque similaires, une dépréciation spécifique est comptabilisée sur ce groupe d'actifs.
- Dépréciation collective : une dépréciation collective est calculée pour des contreparties pour lesquelles il n'existe pas d'indication de dépréciation mais pour lesquelles la Banque sait que sur base statistique des pertes peuvent avoir lieu.

La Banque considère les événements suivants comme indication objective selon IAS 39 :

- des difficultés financières importantes de l'émetteur ou du débiteur ;
- un manquement à un contrat tel qu'un défaut de paiement des intérêts ou du principal ;
- l'octroi par le prêteur à l'emprunteur, pour des raisons économiques ou juridiques liées aux difficultés financières de l'emprunteur, d'une facilité que le prêteur n'aurait pas envisagée dans d'autres circonstances ;
- la probabilité croissante de faillite ou autre restructuration financière de l'emprunteur ;
- la disparition d'un marché actif pour cet actif financier, suite à des difficultés financières ; ou
- des données observables indiquant une diminution évaluable des flux de trésorerie futurs estimés provenant d'un groupe d'actifs financiers depuis la comptabilisation initiale de ces actifs, bien que la diminution ne puisse pas encore être rattachée à chaque actif financier du groupe ;
- des changements défavorables dans le statut de paiement des emprunteurs d'un groupe (par exemple une hausse du nombre de retards de paiements ou une hausse du nombre de cartes de crédit atteignant la limite et payant le montant minimum chaque mois) ; ou
- des conditions économiques nationales ou locales qui sont en corrélation avec des défauts sur les actifs du groupe (par exemple, une augmentation du taux de chômage dans la zone

géographique des emprunteurs, une diminution des prix de l'immobilier pour les prêts hypothécaires dans les régions pertinentes, une baisse des prix du pétrole pour les actifs de prêts aux producteurs de pétrole, ou des changements défavorables dans les conditions de l'industrie qui affectent les emprunteurs dans le groupe).

En outre, la Banque considère également les niveaux et les tendances de défaut pour des actifs financiers comparables.

Afin d'adopter une approche prudente, la Banque considère tous ces facteurs comme indication objective.

#### Traitement comptable de la dépréciation

La BIL comptabilise les variations du montant de la dépréciation dans le compte de résultat consolidé en « Dépréciation de prêts et provisions pour engagements de crédit ». Une fois que l'actif est déprécié, la dépréciation est reprise par le compte de résultat consolidé si la réévaluation positive est objectivement liée à un événement postérieur à la comptabilisation de la dépréciation.

Lorsqu'un actif est jugé par la direction comme étant irrécupérable, la dépréciation spécifique résiduelle est reprise en compte de résultat consolidé en « Dépréciation de prêts et provisions pour engagements de crédit » et la perte nette est présentée sur cette même rubrique du compte de résultat consolidé. Les récupérations ultérieures sont également comptabilisées dans cette rubrique.

### 1.6.5.2 Actifs financiers disponibles à la vente

La BIL déprécie un actif financier disponible à la vente sur une base individuelle lorsqu'il existe une indication objective de perte de valeur, résultant d'un ou de plusieurs événements intervenus après la comptabilisation initiale de l'actif.

#### Détermination de la dépréciation

- Actions cotées – le besoin potentiel de dépréciation est analysé sur base d'un test de dépréciation qui consiste à identifier les cas où la valeur comptable est supérieure à la valeur actuelle nette.
- Actions non cotées – le besoin potentiel de dépréciation sur participations non cotées est revu sur base d'une comparaison entre le coût d'acquisition et de la juste valeur estimée sur base des derniers comptes annuels disponibles (pour les participations consolidées) et/ou toute autre information permettant d'évaluer la participation comme les derniers échanges de titres, des valorisations internes,... (pour les participations non consolidées).
- Obligations cotées et non cotées : le besoin potentiel de dépréciation est analysé sur base (i) du même test de dépréciation que pour les actions cotées, et, dans certains

cas, (ii) sur base d'un test de dépréciation sur l'évolution de la juste valeur se référant au spread de crédit.

- Instruments de Private Equity - le besoin potentiel de dépréciation est analysé sur base (i) de la valeur nette d'inventaire reportée par le fond/la société, et (ii) de la valeur unitaire calculée par le département de Risque Crédit.

#### Traitement comptable de la dépréciation

Lorsque des actifs financiers disponibles à la vente sont dépréciés, la BIL recycle la réserve AFS et présente la dépréciation au compte de résultat consolidé en « Résultat net sur investissements ». Toute baisse supplémentaire de la juste valeur est comptabilisée dans la même catégorie pour les instruments de capitaux propres.

Lorsqu'une dépréciation est comptabilisée pour des instruments de dette portant intérêts, toute diminution de la juste valeur est comptabilisée en « Résultat net sur investissements » quand il y a indication objective de dépréciation. Dans tous les autres cas, les changements de la juste valeur sont comptabilisés en « Capitaux propres ». Une perte de valeur constatée sur des instruments de capitaux propres ne peut pas être reprise en compte de résultat consolidé à moins qu'ils ne soient décomptabilisés.

Pour plus d'information sur la manière dont le risque de crédit est géré par la BIL, il convient de se reporter au point 3. « Risque de crédit » du rapport de gestion des risques.

#### 1.6.5.3 Engagements hors bilan

La BIL convertit généralement les engagements hors bilan, tels que les substituts de crédit (par exemple, les garanties ou les « standby letters of credit » - lettres de crédit) et les lignes de crédit en éléments de bilan lorsqu'ils sont appelés. Toutefois, dans certaines circonstances, en cas d'incertitudes concernant la solvabilité de la contrepartie, l'engagement hors bilan devrait être considéré comme déprécié. Les engagements de prêts font l'objet de dépréciation si la solvabilité du client s'est détériorée au point de rendre douteux le remboursement du capital du prêt et des intérêts afférents.

#### 1.6.6 Emprunts

La BIL comptabilise initialement les emprunts à leur juste valeur, c'est-à-dire pour leur montant reçu, net des frais de transaction.

Ultérieurement, les emprunts sont comptabilisés à leur coût amorti. La BIL comptabilise toute différence entre la valeur comptable initiale et la valeur de remboursement au compte de résultat consolidé sur la durée de l'emprunt en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif.

La distinction entre instruments portant intérêts et instruments de capitaux propres est fondée sur la substance des contrats sous-jacents et non sur la forme juridique des opérations.

## 1.7 Juste valeur des instruments financiers

### 1.7.1 Principes de valorisation selon IFRS 13

IFRS 13 définit la juste valeur comme le prix qui serait reçu pour la vente d'un actif ou payé pour le transfert d'un passif lors d'une transaction normale entre des intervenants du marché à la date d'évaluation.

Les prix disponibles sur les marchés cotés sont à utiliser pour évaluer les justes valeurs lorsqu'il existe un marché actif étant donné qu'ils sont la meilleure estimation de la juste valeur d'un instrument financier.

Si l'instrument financier n'est pas traité sur un marché actif, des techniques de valorisation sont utilisées. Un modèle de valorisation reflète ce que serait le prix de transaction en date d'évaluation dans des conditions de concurrence normale en prenant en compte un cadre normal d'activités. Le modèle de valorisation devrait prendre en compte tous les facteurs que les acteurs du marché prendraient en considération pour valoriser l'actif. Évaluer la juste valeur d'un instrument financier requiert la prise en compte des conditions de marché existantes au moment de l'évaluation. Dans la mesure où des données observables sont disponibles, elles doivent être incorporées dans le modèle. Les actifs et passifs financiers mesurés à la juste valeur sont classés dans l'un des 3 niveaux de hiérarchie de juste valeur. Les définitions suivantes utilisées par la Banque sont en lignes avec IFRS 13 :

- Niveau 1 : Prix cotés (non ajustés) sur des marchés actifs pour des actifs et passifs identiques ;
- Niveau 2 : Techniques de valorisations basées sur des données autres que des prix cotés inclus dans les données d'entrée de niveau 1, qui sont observables directement ou indirectement ;
- Niveau 3 : Techniques de valorisations pour lesquelles des entrées significatives ne sont pas basées sur des données observables de marché.

Des changements entre niveaux peuvent apparaître en cas (i) d'amélioration des modèles internes et des résultats de test rétroactifs satisfaisants, et (ii) de changement dans les caractéristiques de marché.

Les contrats de garantie bilatéraux, les accords de compensation et d'autres outils de réhaussement de crédit ou d'atténuation du risque réduisent l'exposition au risque de crédit associé à un passif (ou actif) et sont pris en compte dans la détermination de la juste valeur d'un passif. Même si ces contrats réduisent l'exposition au risque de crédit, ils ne l'éliminent pas totalement.

### 1.7.2 Techniques de valorisation utilisées par la Banque

L'approche de la Banque en termes de valorisation de ses instruments financiers (instruments financiers comptabilisés à la juste valeur par le résultat, actifs disponibles à la vente et valorisations pour besoin d'information dans les notes aux comptes) peut se résumer ainsi :

#### 1.7.2.1 Instruments financiers comptabilisés à la juste valeur (détenus à des fins de transaction, mesurés à la juste valeur par le résultat, disponibles à la vente, dérivés).

##### A. Instruments financiers évalués à la juste valeur pour lesquels des cotations de marché fiables sont disponibles

Si le marché est actif –les prix de marché correspondent à la meilleure indication de juste valeur et seront donc utilisés pour les valorisations. L'utilisation de prix cotés sur des marchés actifs pour des instruments identiques sans ajustement répondent aux conditions requises pour l'inclusion dans le niveau 1 de la hiérarchie de juste valeur telle que définie dans l'IFRS 13, contrairement à l'utilisation de prix cotés sur des marchés non actifs ou l'utilisation de spreads cotés.

##### B. Instruments financiers évalués à la juste valeur pour lesquels il n'existe pas de prix de marché fiable et pour lesquels les valorisations sont obtenues par des techniques d'évaluation

Les instruments financiers qui ne sont pas cotés sur des marchés actifs sont évalués sur la base de techniques d'évaluation. Les modèles utilisés par la BIL varient de modèles standard (modèles d'actualisation de flux de trésorerie) à des modèles développés en interne.

Pour être éligible à la juste valeur de niveau 2, seules des données de marché observables peuvent être utilisées. Les données que la BIL intègre dans ses modèles de valorisation sont soit directement observables (prix), soit indirectement observables (spreads) ou bien encore sont le résultat d'hypothèses faites par la BIL sur la base de données de marché non observables. Les justes valeurs d'instruments financiers qui utilisent significativement les hypothèses retenues par la BIL doivent être qualifiées en niveau 3 pour les besoins de publication aux annexes.

La Banque intègre les notions de « Credit Value Adjustment » (CVA) et de « Debit Value Adjustment » (DVA) pour ses dérivés. Une CVA reflète le risque de défaut de la contrepartie tandis que la DVA reflète le risque de crédit propre à la Banque.

Pour la détermination de la CVA/DVA, la Banque prend en considération le marché des dérivés non collatéralisés, lorsqu'il y a un risque sur la juste valeur des dérivés à la date du bilan ainsi qu'une modification de juste valeur sur sa durée de vie.

Sur base de projections, les expositions positives attendues sont utilisées pour le calcul de CVA tandis que les expositions négatives attendues sont utilisées pour le calcul de DVA.

Pour les calculs de CVA/DVA, les paramètres de probabilité de défaut et ceux de pertes en cas de défaut sont basés sur des données de risque de crédit.

#### 1.7.2.2 Instruments financiers évalués au coût amorti (juste valeur des notes aux comptes)

Instruments financiers classés en titres détenus jusqu'à l'échéance, en prêts et créances et passifs au coût amorti sont valorisés selon les principes suivants :

##### Principes généraux

- la valeur comptable des instruments financiers dont l'échéance est inférieure à 12 mois est considérée comme étant leur juste valeur ;
- la valorisation des titres classifiés en titres détenus jusqu'à l'échéance ou en prêts et créances depuis l'origine suit les mêmes principes de valorisation que les titres disponibles à la vente.

##### Impact des taux d'intérêt

- la juste valeur des prêts ou passifs à taux fixe et des prêts hypothécaires rend compte des variations des taux d'intérêt depuis l'origine ;
- les dérivés incorporés, tels que les caps, floors et options de remboursement anticipé, sont inclus pour déterminer la juste valeur des prêts et créances ou des passifs au coût amorti ;
- la valeur comptable des prêts à taux variable est considérée comme étant leur juste valeur.

##### Impact du risque de crédit

- les modifications du spread de crédit depuis l'origine sont incluses dans la juste valeur.

## 1.8 Produits financiers et charges financières

Tous les instruments financiers générant des intérêts, excepté lorsqu'ils sont mesurés à la juste valeur par le résultat, voient leurs produits financiers et leurs charges financières comptabilisés au compte de résultat consolidé en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif fondée sur la valeur comptable initiale (y compris les coûts de transaction).

Les intérêts discrétionnaires sur instruments hybrides émis, dont les paiements se rapportent à la composante capitaux propres, sont comptabilisés en capitaux propres.

Les coûts de transaction sont des coûts complémentaires qui sont directement imputables à l'acquisition d'un actif ou d'un

passif financier et qui sont inclus dans le taux d'intérêt effectif. Un coût complémentaire peut être défini comme un coût qui n'aurait pas été supporté si l'acquisition de l'instrument financier n'avait pas été effectuée.

Les intérêts courus, positifs ou négatifs, sont comptabilisés sous la même rubrique de bilan que les actifs financiers ou les passifs financiers auxquels ils se rapportent.

Lorsqu'un instrument financier a fait l'objet d'une dépréciation pour perte de valeur le ramenant à sa valeur recouvrable, les produits d'intérêts sont alors estimés sur la base du taux d'intérêt utilisé pour actualiser les flux de trésorerie qui servent pour calculer sa valeur recouvrable.

## 1.9 Honoraires et commissions : produits et charges

L'essentiel des honoraires et commissions générés par l'activité de la BIL sont étalés sur la durée de l'opération génératrice de commission.

En ce qui concerne les opérations importantes comme les commissions et honoraires résultant de la négociation ou de la participation à la négociation d'une opération pour compte de tiers telle que l'arrangement relatif à l'acquisition de crédits, d'actions ou d'autres valeurs mobilières, ou à l'acquisition ou la vente d'une société, ces commissions et honoraires sont comptabilisés lorsque l'acte important est achevé.

En ce qui concerne la gestion d'actifs, les produits proviennent essentiellement d'honoraires de gestion et d'administration de sicav et de fonds communs de placement (FCP). Les produits de ce type d'opérations sont comptabilisés lorsque le service est rendu. Les bonus ou intéressements ne sont comptabilisés que lorsque toutes les conditions suspensives sont levées et qu'ils sont définitivement acquis.

Les commissions d'engagement sur prêts sont comptabilisées comme faisant partie du taux d'intérêt effectif si le prêt est octroyé. Si le prêt n'est pas octroyé, cette commission d'engagement est comptabilisée en tant que commission à la date d'expiration de l'engagement.

## 1.10 Activités d'assurance et de réassurance

### 1.10.1 Assurance

BIL est principalement actif sur le marché des produits bancaires.

### 1.10.2 Réassurance

Les contrats de réassurance de la BIL avec des tiers qui présentent suffisamment de risques d'assurance pour être classés en contrats d'assurance restent comptabilisés suivant les principes comptables appliqués au Luxembourg.

Un actif de réassurance est déprécié si, et seulement si :

- Il existe des preuves tangibles, par suite d'un événement survenu après la comptabilisation initiale de l'actif au titre de réassurance, que le bénéficiaire peut ne pas recevoir tous les montants qui lui sont dus aux termes du contrat ;
- et si cet événement a un impact évaluable de façon fiable sur les montants que le bénéficiaire recevra du réassureur.

Pour mesurer la solvabilité d'un réassureur, BIL se réfère à sa notation de crédit et à ses règles de dépréciation.

## 1.11 Dérivés de couverture

Les dérivés de couverture appartiennent à l'une des trois catégories suivantes :

- couverture de la juste valeur d'un actif ou d'un passif ou d'un engagement ferme (couverture de juste valeur) ; ou
- couverture d'un flux de trésorerie futur attribuable à un actif ou à un passif déterminé, ou à une transaction future (couverture de flux de trésorerie) ; ou
- couverture d'investissement net dans une entité étrangère.

La BIL désigne un dérivé comme instrument de couverture si certaines conditions sont remplies :

- une documentation précise et formalisée sur l'instrument de couverture, sur le sous-jacent à couvrir, sur la stratégie retenue et sur la relation entre l'instrument de couverture et le sous-jacent doit être préparée préalablement à la mise en place de la couverture ;
- une étude doit démontrer que la couverture sera efficace (entre 80 % à 125 %) pour neutraliser les variations de juste valeur ou de flux de trésorerie du sous-jacent couvert tout au cours de l'exercice ou de la période de couverture ; et
- la couverture doit débuter dès la mise en place de l'instrument et se poursuivre sans interruption.

La BIL comptabilise les variations de juste valeur des dérivés désignés dans une relation de couverture en juste valeur, qui satisfont aux conditions et qui ont démontré leur efficacité vis-à-vis du sous-jacent à couvrir, en résultat au même titre que les variations de juste valeur des actifs ou passifs couverts.

Si, à un moment donné, la couverture vient à ne plus satisfaire aux conditions de la comptabilité de couverture, la BIL amortit la part revalorisée à la juste valeur de l'élément couvert portant

intérêt financier en résultat consolidé, sur la durée résiduelle de l'élément couvert ou de l'instrument de couverture si celle-ci est plus courte, sous forme d'un ajustement du rendement de l'élément couvert.

La part efficace des variations de juste valeur des dérivés désignés comme couverture de flux de trésorerie, qui satisfont aux conditions, est comptabilisée dans les capitaux propres dans la rubrique « Gains et pertes latents ou différés » (voir le tableau de variation des fonds propres consolidés). La partie non efficace de la variation de juste valeur des dérivés est comptabilisée au compte de résultat.

Les montants stockés en capitaux propres sont reclassés en compte de résultat et comptabilisés en produits ou charges lorsque l'engagement de couverture ou la transaction prévue impacte le résultat.

## 1.12 Couverture du risque de taux d'un portefeuille

Comme expliqué au 1.1.1 Généralités, la BIL applique l'IAS 39 tel qu'adopté par l'Union européenne (« IAS 39 carve-out ») qui reflète plus précisément la manière dont la BIL gère ses instruments financiers.

La relation de couverture a pour but de réduire l'exposition au risque de taux d'intérêt qui provient de certaines catégories d'actifs ou de passifs mesurés comme éléments couverts. La BIL effectue une analyse globale de son risque de taux d'intérêt. Cette analyse consiste à évaluer le risque de taux de tous les éléments à taux fixe, générateurs d'un tel risque, qui sont comptabilisés au bilan et au hors-bilan. Cette analyse globale peut exclure certains éléments générateurs de risque, tels que les activités de marché financier, à condition que le risque qui résulte de telles activités fasse l'objet d'un suivi activité par activité.

La BIL applique la même méthodologie pour sélectionner les actifs et / ou les passifs qui doivent faire partie de la couverture de risque de taux du portefeuille. Les actifs et passifs financiers sont classés par intervalle de date de maturité du portefeuille.

En conséquence, lorsque ces éléments sortent du portefeuille, ils doivent être retirés de toutes les classes de maturité sur lesquelles ils ont un impact. Les dépôts remboursables à première demande et les comptes d'épargne peuvent faire partie du portefeuille s'ils font l'objet d'études comportementales pour estimer la date de maturité attendue. La BIL peut désigner des éléments à couvrir parmi différentes catégories d'actifs ou de passifs tels que des actifs ou portefeuilles de prêts classés comme « disponibles à la vente ».

À partir de cette analyse différentielle, réalisée sur une base nette, la BIL définit lors de la mise en place du contrat, l'exposition au risque à couvrir, la longueur des intervalles de temps, la méthode de test et la fréquence à laquelle les tests sont réalisés.

Les instruments de couverture sont des portefeuilles de dérivés dont les positions peuvent se compenser. La BIL comptabilise les éléments de couverture à leur juste valeur avec variations de juste valeur au compte de résultat consolidé.

La BIL présente les revalorisations relatives au risque couvert d'instruments comptabilisés au coût au bilan consolidé au sein des « Écart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux ».

## 1.13 « Gain ou perte au premier jour de la transaction »

Le « gain ou perte au premier jour de la transaction » s'applique pour toutes les transactions évaluées à la juste valeur par le biais du compte de résultat.

Le « Gain ou perte au premier jour de la transaction » est la différence entre :

- le prix de transaction et son prix de marché coté, si la transaction est effectuée sur un marché coté ; ou
- le prix de transaction et la juste valeur déterminée par l'utilisation de techniques de valorisation (modèles de valorisation interne) incluant certains ajustements de marché : risque de liquidité, risque de modèle, risque de crédit, si la transaction n'est pas cotée.

Si la BIL considère que les paramètres principaux sont observables et si la Direction des Risques valide le modèle, « le gain ou la perte au premier jour de la transaction » sera comptabilisé immédiatement au compte de résultat consolidé. Si la BIL ne considère pas que ces données sont observables, ou si le modèle n'est pas validé par la Direction des Risques, « le gain ou la perte au premier jour de la transaction » sera amorti linéairement au compte de résultat consolidé sur la durée de vie attendue de la transaction.

Si par la suite, les données de marché deviennent observables, la BIL comptabilisera le montant résiduel « du gain ou de la perte au premier jour de la transaction » au compte de résultat consolidé.

Dans le cas de dénouement avant la maturité, la part résiduelle du « gain ou de la perte au premier jour de la transaction » est comptabilisée au compte de résultat consolidé. Dans le cas d'un dénouement partiel avant la maturité, la BIL comptabilise au compte de résultat consolidé la part du « gain ou de la perte au

premier jour de la transaction » correspondante au dénouement partiel anticipé.

### 1.14 Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles se composent principalement des immeubles de bureau, des matériels et équipements, ainsi que des immeubles de placement.

Les immeubles de bureau, les matériels et les équipements sont comptabilisés à leur coût d'acquisition diminué des amortissements et des éventuelles pertes de valeur. Les coûts ultérieurs sont inclus dans la valeur comptable de l'actif ou comptabilisés comme un composant indépendant, si nécessaire, s'il est probable que la BIL bénéficiera d'avantages économiques futurs et si le coût de cet actif peut être évalué de façon fiable.

Le montant amortissable de ces immobilisations est calculé après déduction de leur valeur résiduelle. Ces immobilisations sont amorties linéairement sur leur durée d'utilité attendue.

On trouvera ci-dessous les durées d'utilité pour les principaux types d'immobilisations :

- immeubles (y compris les frais accessoires et les impôts non récupérables) : 20 à 50 ans ;
- matériel informatique : 3 à 6 ans ;
- aménagements des bureaux, mobiliers et matériels : 2 à 12 ans ;
- véhicules : 2 à 5 ans.

Une immobilisation corporelle peut être constituée de composants ayant des durées d'usage différentes. Dans ce cas, chaque composant est déprécié de manière séparée sur sa durée de vie estimée. Les composants suivants ont été retenus :

- infrastructure des immeubles : 50 ans ;
- toitures et façades : 30 ans ;
- installations techniques : 10 à 20 ans ;
- agencements et finitions : 10 à 20 ans.

Les coûts d'emprunt qui sont directement attribuables à l'acquisition, la construction ou la production d'un actif sont inclus dans le coût de cet actif et doivent donc être capitalisés. Les autres coûts d'emprunt sont enregistrés en charge.

Les immobilisations corporelles font l'objet d'un test de dépréciation lorsque des indices de pertes de valeur sont identifiés. Lorsque la valeur nette comptable de l'immobilisation figurant au bilan est supérieure à sa valeur recouvrable estimée, une perte de valeur est constatée et la

valeur au bilan de cette immobilisation est ramenée à son montant recouvrable estimé.

Dans les cas où la valeur recouvrable de l'actif isolé ne peut être déterminée individuellement, la BIL détermine la valeur recouvrable de l'unité génératrice de trésorerie ou du groupe d'unités génératrices de trésorerie auquel il appartient.

Les immeubles de placement sont des biens immobiliers détenus pour en retirer des loyers et valoriser le capital investi. Dans certains cas, la BIL utilise pour son propre usage une partie d'un immeuble de placement. Si la partie utilisée par la BIL pour son propre compte peut être cédée séparément ou faire l'objet d'une location-financement, cette partie est comptabilisée isolément.

Si en revanche, la partie utilisée par la BIL n'est pas susceptible d'être vendue séparément, le bien immobilier n'est classé comme immeuble de placement que si la portion utilisée par la BIL ne représente qu'une faible portion de l'investissement total.

Les immeubles de placement sont comptabilisés à leur coût d'acquisition diminué des amortissements et pertes éventuelles de valeurs. Les immeubles de placement sont amortis linéairement sur leur durée d'utilité attendue. L'amortissement des immeubles et des autres actifs en location simple est enregistré en « Autres résultats nets d'exploitation ».

Les plus ou moins-values de cession des immobilisations et des immeubles de placement sont calculées sur la base de la valeur nette comptable et sont imputées en « Résultat net sur investissements ».

### 1.15 Immobilisations incorporelles

Les actifs incorporels consistent principalement en logiciels acquis ou développés en interne. Le coût de la maintenance de ces logiciels est considéré comme une charge et est comptabilisé au compte de résultat lorsque le coût est avéré.

Cependant, les dépenses qui ont pour effet d'améliorer la qualité d'un logiciel ou de prolonger sa durée de vie de plus d'un an sont capitalisées. Les coûts de développement des logiciels immobilisés sont amortis linéairement sur leur durée d'utilité estimée à compter de la date où ils sont effectivement utilisables. Cette durée d'utilité se situe généralement entre trois et cinq ans, à l'exception des applications liées au coeur de métier pour lesquelles la durée d'utilité maximum est de dix ans.

Les coûts d'emprunt directement attribuable à l'acquisition, la construction, ou la production de l'actif forment la valeur de

l'actif et, en conséquence, sont immobilisés. Les autres coûts d'emprunt sont comptabilisés comme une charge de l'exercice.

Les actifs incorporels (autre que les écarts d'acquisition) font l'objet d'un test de dépréciation lorsqu'un indice de perte de valeur existe. Lorsque la valeur nette comptable d'une immobilisation figurant au bilan est supérieure à sa valeur recouvrable estimée, une perte de valeur est constatée et la valeur au bilan de cette immobilisation est ramenée à son montant recouvrable. Les plus ou moins-values de cession des actifs incorporels sont déterminées par référence à leur valeur comptable et sont enregistrées en « Résultat net sur investissement ».

## 1.16 Actifs non courants détenus en vue de la vente et activités abandonnées

Les actifs (ou groupes d'actifs) non courants sont classés en « détenus en vue de la vente » ou en « activités abandonnées » si le groupe d'actifs représente un secteur d'activité, lorsque leur valeur comptable est recouvrée principalement par le biais d'une transaction de vente plutôt que par leur utilisation continue.

Les actifs non courants (ou groupes d'actifs) détenus en vue de la vente sont évalués au montant le plus faible entre leur valeur comptable et leur juste valeur diminuée des coûts de la vente. Ces actifs font l'objet d'une présentation séparée au bilan consolidé. Ces actifs cessent d'être amortis à compter de leur qualification en actifs (ou groupes d'actifs) détenus en vue de la vente. Les comptes intragroupe entre les activités courantes et les groupes d'actifs détenus en vue de la vente continuent à être éliminés.

Une activité abandonnée est une composante dont l'entité s'est séparée ou qui est classée comme détenue en vue de la vente, et qui représente une ligne d'activité ou une région géographique principale et distincte. Le profit ou la perte après impôt des activités abandonnées fait l'objet d'une présentation séparée au compte de résultat. Les périodes précédentes sont retraitées.

Lorsqu'un groupe d'actifs destiné à être cédé est classé en « détenus en vue de la vente » ou en « activités abandonnées », les gains (pertes) latents ou différés sont isolés dans une ligne de publication au sein des fonds propres. La valeur comptable d'un groupe d'actifs destiné à être cédé, représentée par la différence entre les actifs diminués des dettes et des participations ne donnant pas le contrôle, est composée de la part du groupe d'actifs destiné à être cédé aux fonds propres. Si ces fonds propres incluent des gains (pertes) latents ou différés, ces derniers sont recyclés au compte de résultat consolidé lors de la cession du groupe d'actifs destiné à être cédé. Le résultat de la vente d'un groupe d'actifs destiné à être cédé peut être enregistré dans deux périodes distinctes,

principalement lorsque la juste valeur diminuée des coûts de la vente est inférieure à la valeur comptable et lorsque la valeur comptable inclut des pertes latentes ou différées, comme les écarts de conversion cumulés de la réserve AFS ; lesquelles seront enregistrées lors de la période comptable suivant la cession.

Compte tenu de la présence du Groupe dans les activités financières, les groupes d'actifs détenus en vue d'être vendus et les activités abandonnées regroupent essentiellement des actifs financiers.

Lorsque la juste valeur du groupe d'actifs destiné à être cédé diminuée des coûts de la vente est inférieure à sa valeur comptable après dépréciation des actifs non courants qui sont évalués dans le périmètre d'IFRS 5, la différence est allouée aux autres actifs du groupe d'actif destiné à être cédé, y compris les actifs financiers, et est comptabilisée au résultat consolidé de la période. La différence sera ajustée lors de chaque exercice jusqu'à la vente. Lorsqu'un actif non courant n'est plus classé en « détenus en vue de la vente » suite aux changements des conditions de marché, à l'impossibilité de le céder par manque de contreparties ou pour d'autres raisons ; celui-ci est reclassé dans son portefeuille d'origine à la valeur à laquelle il aurait été comptabilisé s'il n'avait jamais été classé en « détenus en vue de la vente ». Dans ce cas, la différence entre la juste valeur diminuée des coûts de la vente et la valeur si aucun reclassement n'avait été réalisé est reprise dans le résultat de la période.

## 1.17 Écarts d'acquisition

### 1.17.1 Évaluation de l'écart d'acquisition

Un écart d'acquisition est un actif générateur d'avantages économiques futurs, issus d'autres actifs acquis dans le cadre d'un regroupement d'entreprises qui ne peuvent être identifiés et comptabilisés séparément.

Les écarts d'acquisition sont évalués comme la différence entre

- la somme des éléments suivants :
  - le montant de la contrepartie transférée,
  - le montant des éventuelles participations ne donnant pas le contrôle dans l'entité acquise, et
  - la juste valeur des intérêts préalablement détenus par la BIL dans l'entité acquise ;
- le montant à la date d'acquisition des actifs et des passifs acquis identifiables.

Dans le cas où l'on observerait une différence négative (« negative goodwill »), une réévaluation négative est comptabilisée directement au résultat en plus-value d'achat décoté.

Les variations du pourcentage de détention dans des filiales intégralement consolidées sont considérées comme des opérations entre actionnaires.

En conséquence, si le changement de pourcentage en hausse ou en baisse ne conduit pas à un changement de méthode de consolidation, aucun ajustement n'est apporté à la juste valeur ou au montant de l'écart d'acquisition. La différence entre le montant des actifs nets achetés ou vendus et le prix d'achat ou de vente est comptabilisée directement en capitaux propres.

#### 1.17.2 Dépréciation de l'écart d'acquisition

Le montant des écarts d'acquisition figurant au bilan est analysé systématiquement chaque année. Dans ce but, la BIL alloue les écarts d'acquisition à des unités génératrices de trésorerie ou à des groupes d'unités génératrices de trésorerie. S'il existe des indices laissant à penser que l'écart d'acquisition a subi une perte de valeur à la suite d'événements particuliers, l'écart d'acquisition est déprécié si la valeur de recouvrement de l'unité génératrice de trésorerie ou du groupe d'unités génératrices de trésorerie à laquelle il a été alloué est inférieure à la valeur comptable.

La valeur de recouvrement est le montant le plus élevé entre la juste valeur moins les coûts de cession et la valeur d'utilité. La valeur d'utilité est la somme des flux de trésorerie futurs attendus de l'unité génératrice de trésorerie. L'estimation de la valeur d'utilité doit également prendre en compte la « valeur temps » de l'argent (au taux d'intérêt sans risque) ajusté de la prime de risque liée à l'actif, ce qui reflète le taux d'actualisation.

Pour les filiales opérant sur un marché économique stable et mature, le taux d'actualisation utilisé est le coût du capital de la BIL défini selon un modèle d'actualisation de dividende. Pour les filiales opérant dans un marché émergent, un taux d'actualisation spécifique est appliqué au cas par cas.

## 1.18 Autres actifs

Les autres actifs sont constitués essentiellement des produits à recevoir (hors intérêts), des paiements effectués d'avance, des taxes opérationnelles et des autres débiteurs. On y trouve également des produits d'assurance (primes d'assurance dues, réassurance, ...), des stocks et des actifs provenant des plans de retraite des salariés. Ces autres actifs sont évalués en suivant la norme applicable diminué des éventuelles pertes de valeur s'il y a lieu. Les actifs gérés dans le cadre des obligations de retraite sont comptabilisés conformément à la norme IAS 19.

## 1.19 Contrats de location

Un contrat de location est qualifié de location-financement si le contrat transfère l'essentiel des risques et des avantages liés à la possession de l'actif. Un contrat qui n'est pas un contrat de location-financement est un contrat de location simple.

### 1.19.1 La BIL est locataire

La BIL conclut principalement des contrats de location simple pour la location de ses équipements ou d'immeubles. Les loyers de location sont comptabilisés dans le compte de résultat consolidé linéairement sur la période de location. Quand un contrat de location simple est terminé anticipativement, toutes les pénalités à payer au bailleur sont comptabilisées en charges de la période au cours de laquelle la résiliation est survenue.

Si le contrat transfère au preneur l'essentiel des risques et avantages de la possession de l'actif, la location est qualifiée de location-financement et l'actif est immobilisé. Lors de la mise en place de cette location-financement, l'actif est comptabilisé à sa juste valeur, ou à la valeur actualisée du flux des loyers minimaux contractuels si cette valeur est plus faible. L'actif est amorti sur sa durée d'utilité estimée, sauf si la durée de location est courte et le transfert de propriété n'est pas prévu. Le passif correspondant aux engagements de loyers à payer est comptabilisé comme emprunt et les intérêts sont comptabilisés via la méthode du taux d'intérêt effectif.

### 1.19.2 La BIL est bailleur

La BIL conclut des contrats de location-financement et des contrats de location simple.

Lorsqu'un actif est utilisé dans le cadre d'un contrat de location simple, les loyers reçus sont enregistrés en résultat consolidé linéairement sur la période du contrat de location. L'actif sous-jacent est comptabilisé selon les règles applicables à ce type d'actif.

Lorsqu'un actif détenu est donné en location dans le cadre d'une location-financement, la BIL enregistre une créance correspondant à l'investissement net dans le contrat de location, laquelle peut être différente de la valeur actualisée des paiements minimaux dus au titre du contrat. Le taux d'intérêt utilisé pour l'actualisation est le taux implicite du contrat de location. Les revenus sont comptabilisés sur la durée du contrat de location en utilisant le taux d'intérêt implicite.

## 1.20 Opérations de pensions et prêts de titres

Les titres vendus avec un engagement de rachat (« repos ») ne sont pas décomptabilisés et demeurent au bilan dans leur catégorie initiale. La contrepartie au passif est incluse dans la rubrique « Dettes envers les établissements de crédit » ou « Dettes envers la clientèle » suivant le cas. L'actif est présenté comme gagé dans les annexes. Les titres achetés avec un engagement de revente (« reverse repos ») sont comptabilisés au hors bilan et les prêts correspondants sont enregistrés en tant que « Prêts et créances sur établissements de crédit » ou « Prêts et créances sur la clientèle ».

La différence entre le prix de vente et le prix de rachat est considérée comme un produit d'intérêt ou une charge d'intérêt. Ce produit ou cette charge est lissé au prorata sur la durée du contrat en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif. Les titres prêtés à des tiers ne sont pas décomptabilisés. Ils sont maintenus dans les états financiers dans la même catégorie. Les titres empruntés ne figurent pas dans les états financiers. Si ces titres sont vendus à des tiers, le bénéfice ou la perte est comptabilisé(e) sous la rubrique « Résultat net des instruments financiers à la juste valeur par le résultat », et l'obligation de rendre ces valeurs mobilières est comptabilisée à sa juste valeur sous la rubrique « Passifs financiers – mesurés à la juste valeur par le résultat ».

## 1.21 Impôts différés

Un impôt différé est comptabilisé en utilisant la méthode du report variable dès qu'il existe une différence temporelle entre les valeurs comptables des actifs et passifs, tels qu'ils figurent dans les états financiers, et leurs valeurs fiscales. Les principales différences temporelles résultent de la dépréciation des immobilisations corporelles, de la réévaluation de certains actifs et passifs (incluant les contrats dérivés, des provisions pour pensions et autres avantages postérieurs à l'emploi), des dépréciations sur prêts et autres dépréciations, et enfin, en relation avec les acquisitions, de la différence entre les justes valeurs des actifs nets acquis et leur base fiscale. Le taux d'impôt utilisé est celui qui est en vigueur ou sur le point de l'être pour l'exercice en cours.

Un impôt différé actif ou passif n'est pas actualisé. Les impôts différés actifs relatifs aux différences temporaires déductibles et aux reports déficitaires sont constatés uniquement s'il est probable que l'entité concernée disposera de bénéfices imposables futurs suffisants sur lesquels les différences temporaires et les pertes fiscales pourront être imputées. Un impôt différé est calculé pour toute différence temporelle résultant de participation dans des filiales, entreprises contrôlées conjointement ou sociétés associées, sauf dans le

cas où la date de reprise de la différence temporelle peut être maîtrisée, et où il est peu probable que la différence temporelle s'inversera dans un avenir prévisible.

Les impôts différés qui résultent de la réévaluation d'actifs disponibles à la vente, de couvertures de flux de trésorerie, et d'autres opérations comptabilisées directement en capitaux propres, sont également comptabilisés en capitaux propres.

## 1.22 Avantages au personnel

### 1.22.1 Avantages à court terme

Les avantages à court terme, payables dans un délai de 12 mois après le service rendu ne sont pas actualisés et sont comptabilisés comme une dépense. Les charges relatives à la prime payable à une date future soumise à la seule condition de présence continue pour une période supplémentaire (la période de « fidélité ») est reconnue lorsque les employés rendent le service qui augmente le montant à payer. Comme le montant de la prime n'augmente pas après la période d'acquisition, BIL évalue l'obligation – pour la totalité du montant qui devrait être versé en tenant compte des extinctions prévues – dans son intégralité à compter de la fin de la période d'acquisition.

### 1.22.2 Passifs liés aux retraites

Si la BIL a une obligation légale d'octroyer à ses employés un régime de retraite, ce régime est classé soit au sein des « régimes à prestations définies », soit au sein des « régimes à cotisations définies ». La BIL offre un certain nombre de régimes de retraites tant à cotisations définies qu'à prestations définies à travers le monde.

Les actifs de ces régimes sont en général confiés à des compagnies d'assurance ou des fonds de pension. Ces régimes sont financés à la fois par les versements des employés et par ceux de la BIL. Dans certains cas, la BIL offre à ses salariés retraités une contribution au coût de leur assurance maladie.

#### 1.22.2.1 Régimes à prestations définies

Les engagements liés aux régimes à prestations définies se calculent comme la valeur des flux de paiements futurs actualisée au taux d'intérêt des obligations privées notées AA (Iboxx Corp AA), qui ont une échéance proche de l'échéance moyenne du passif associé. La technique de valorisation pour l'estimation des dépenses des régimes à prestations définies prend en compte des hypothèses actuarielles constituées d'hypothèses démographiques et financières (taux d'inflation par exemple).

Les coûts des régimes à prestations définies sont déterminés selon la « méthode des unités de crédit projetées », selon laquelle chaque période de service donne lieu à une unité supplémentaire de droits à prestations et chacune des unités

est évaluée séparément pour obtenir l'obligation finale. La fraction des écarts actuariels nets cumulatifs est comptabilisée dans les autres éléments de résultat.

Le montant comptabilisé au bilan correspond à la valeur actualisée de l'engagement lié au régime à prestations définies (qui est la valeur actualisée des paiements futurs estimés nécessaire à l'extinction de l'obligation liée aux services rendus actuels et futurs de l'employé), déduction faite de la juste valeur des actifs composant le plan de retraite. L'obligation est présentée nette des actifs comme une dette ou un actif. Aussi, un actif peut être calculé si le plan est surcouvert et comptabilisé séparément si ces actifs sont détenus par une société du groupe.

Tout actif comptabilisé est limité au total des gains et pertes actuariels latents prenant la forme d'un remboursement du plan ou d'une réduction des futures contributions au plan.

Ce calcul est confié à des actuaires professionnels externes. Les calculs, les hypothèses et les résultats sont ensuite revus et validés par un actuaire indépendant pour le compte de la BIL. Il garantit que tous les calculs sont harmonisés et respectent la norme IAS 19 révisée.

#### 1.22.2.2 Régimes à cotisations définies

Les contributions de la BIL aux régimes à cotisations définies sont comptabilisés au résultat de l'année à laquelle elles sont engagées. Sous de tels régimes, les obligations de la BIL se limitent à payer le montant que le groupe a accepté de verser dans la société d'assurance pour le compte des salariés.

#### 1.22.2.3 Contribution au coût de l'assurance maladie des retraités

Le droit à ces avantages est généralement donné aux salariés présents dans l'entreprise au moment de leur retraite et pouvant justifier d'une certaine ancienneté.

#### 1.22.3 Autres avantages à long terme

Ces avantages concernent essentiellement les médailles du travail qui seront remises aux salariés après qu'ils aient accompli une certaine période.

Au contraire des régimes à prestations définies, les réévaluations liés à ces avantages sont comptabilisés immédiatement. Tous les coûts des services rendus sont comptabilisés immédiatement en résultat consolidé.

Les congés payés annuels ou jours d'ancienneté sont comptabilisés lorsqu'ils sont accordés à l'employé. À cet effet, une provision est constituée sur la base des droits acquis par les salariés à la date d'arrêt des comptes, tant pour les congés annuels que pour les jours d'ancienneté.

#### 1.22.4 Indemnités de fin de contrat de travail

Une provision pour indemnités de fin de contrat de travail doit être comptabilisée dans le seul cas où la BIL est fermement engagée à mettre fin à l'emploi avant la date normale de mise à la retraite et à octroyer des indemnités de fin de contrat de travail dans le cadre d'une offre faite pour encourager les départs volontaires. La BIL doit avoir un plan formalisé et détaillé de licenciement sans possibilité réelle de se rétracter.

### 1.23 Provisions pour risques et charges

Les provisions pour risques et charges regroupent principalement les provisions pour litiges, pour restructuration et pour engagements de crédit hors bilan.

Une provision est évaluée à la valeur actualisée des dépenses attendues pour régler l'obligation.

Les provisions sont comptabilisées quand :

- la BIL a une obligation légale ou implicite résultant d'événements passés ;
- il est probable qu'une sortie de ressources représentatives d'avantages économiques sera nécessaire pour éteindre cette obligation ;
- il est possible d'estimer de manière raisonnablement précise le montant de l'obligation.

Les provisions sur engagements de prêts sont comptabilisées dès lors qu'il existe une incertitude sur la solvabilité de la contrepartie.

### 1.24 Capital et actions propres

#### 1.24.1 Coût d'émission d'actions

Des coûts externes additionnels directement attribuables à l'émission d'actions nouvelles, autres que celles provenant d'un regroupement d'entreprises, sont déduits des capitaux propres nets de tout impôt y afférent.

#### 1.24.2 Dividendes sur actions ordinaires

La BIL comptabilise ses dividendes sur actions ordinaires en dette au cours de la période où ces dividendes ont été annoncés. Les dividendes de l'exercice, qui sont annoncés postérieurement à la date d'arrêt du bilan, sont mentionnés dans la note relative à la proposition de répartition du résultat.

#### 1.24.3 Actions préférentielles

BIL comptabilise en capitaux propres les actions préférentielles qui sont non remboursables et pour lesquelles les dividendes sont déclarés à la discrétion des directeurs.

#### 1.24.4 Actions propres

Lorsque la BIL ou ses filiales achètent des actions de la BIL ou sont obligés d'acheter un montant fixe d'actions de trésorerie pour un montant fixe de trésorerie, le montant reçu incluant les coûts de transactions nets d'impôts est déduit des capitaux propres. Les gains et pertes sur ventes d'actions propres sont comptabilisés en débit ou en crédit du compte actions de trésorerie enregistré en capitaux propres.

#### 1.26 Trésorerie et équivalents de trésorerie

Dans la présentation du tableau de flux de trésorerie, la trésorerie et les équivalents de trésorerie sont constitués des soldes, dont l'échéance est inférieure à trois mois, auprès des banques centrales, des prêts et avances interbancaires, et des actifs financiers disponibles à la vente

#### 1.25 Activités fiduciaires

Lorsque la BIL intervient en qualité de fiduciaire comme agent, administrateur ou intermédiaire, les actifs et les revenus qui en découlent ainsi que les engagements de reprise de tels actifs ne sont pas inclus dans les états financiers.

## Note 2: Changements significatifs dans le périmètre de consolidation et liste des filiales et des entreprises associées

### 2.1 Par rapport à l'exercice 2014, il y a lieu de mentionner les modifications suivantes :

#### A. Sociétés entrantes et sortantes

##### Entrées dans le périmètre de consolidation (intégration globale)

Privagest SA (incorporée le 2 novembre 2015)

Red Sky SA (incorporée le 22 décembre 2015)

##### Sortie du périmètre de consolidation (intégration globale)

Néant

##### Entrée dans le périmètre de consolidation (mise en équivalence)

Néant

##### Sortie du périmètre de consolidation (mise en équivalence)

Néant

#### B. Modifications principales dans le pourcentage d'intérêts du Groupe

Néant

#### C. Changement de dénomination sociale

Néant

## 2.2 2.2. Liste des filiales comprises dans la consolidation par intégration globale, des filiales non consolidées par intégration globale, et des entreprises associées qui ne sont pas mises en équivalence

### A. Liste des filiales comprises dans la consolidation par intégration globale

Dénomination	Siège	Fraction du capital détenue (en %)
Banque Internationale à Luxembourg (Suisse) SA	Beethovenstrasse 48 PO Box 2192 CH-8002 Zürich	100
Belair House SA	2, boulevard Grande-Duchesse Charlotte L-1330 Luxembourg	100
BIL Asia Singapore Ltd	9 Raffles Place #29-01 Republic Plaza Singapore 048619	100
BIL Auto Lease Luxembourg SA	Valley Park B 42, rue de la Vallée L-2661 Luxembourg	100
BIL Manage Invest SA	Valley Park B 42, rue de la Vallée L-2661 Luxembourg	100
BIL Reinsurance SA	69, route d'Esch L-2953 Luxembourg	100
Experta Corporate and Trust Services SA	Valley Park B 42, rue de la Vallée L-2661 Luxembourg	100
Experta Immobilien A.G. (en liquidation)	c/o Banque Internationale à Luxembourg (Suisse) SA Steinengraben 22 P.O. Box 2652 CH-4002 Basel	100
I.B. Finance SA	69, route d'Esch L-2953 Luxembourg	100
Privagest SA (en liquidation depuis février 2016)	Rue Jean-Petitot 5 CH-1204 Genève	100
Red Sky SA	69, route d'Esch L-2953 Luxembourg	100
Selskabet af 18 December 2013 A/S	Gronningen 17 DK-1270 Copenhagen	100
Société du 25 juillet 2013 SA (en liquidation)	54-56 avenue Hoche Building Regus F-75008 Paris	100
Société Luxembourgeoise de Leasing - BIL-LEASE SA	Valley Park B 42, rue de la Vallée L-2661 Luxembourg	100

## B. Liste des filiales non consolidées par intégration globale

Dénomination	Siège	Fraction du capital détenue (en %)	Motif de l'exclusion
Audit-Trust SA	Valley Park B 42, rue de la Vallée L-2661 Luxembourg	100	importance négligeable
BIL Trust Ltd	Canada Court 14 PO Box 48 St Peter Port Guernsey GY1 3BQ, Channel Islands	100	importance négligeable
Compagnie Financière BIL SA & Cie S.e.c.s.	69, route d'Esch L-2953 Luxembourg	100	en liquidation
Koffour SA	Valley Park B 42, rue de la Vallée L-2661 Luxembourg	100	importance négligeable
Lannage SA	Valley Park B 42, rue de la Vallée L-2661 Luxembourg	100	importance négligeable
Private II Wealth Management SARL	Valley Park B 42, rue de la Vallée L-2661 Luxembourg	100	importance négligeable
Valon SA	Valley Park B 42, rue de la Vallée L-2661 Luxembourg	100	importance négligeable

## C. Liste des entreprises associées qui sont mises en équivalence

Dénomination	Siège	Fraction du capital détenue (en %)
Europay Luxembourg S.C.	10, rue Gabriel Lippmann L-5365 Munsbach	35,20
Société de la Bourse de Luxembourg SA	35A, boulevard Joseph II L-1840 Luxembourg	21,41

## Note 3: Analyse par métiers et répartition géographique

- Un secteur est un ensemble identifiable d'activités de la BIL qui, soit fournit des produits ou services donnés (secteur d'activités), soit fournit des produits ou services donnés dans un environnement économique donné (secteur géographique), qui est sujet à des risques et à des avantages économiques différents de ceux d'un autre secteur. Les secteurs dont la majorité des produits proviennent de ventes à des clients externes et dont le produit net bancaire, le résultat ou les actifs représentent au moins 10% du total constituent des secteurs présentés séparément.

En 2015, la segmentation BIL s'établit comme suit :

- «Retail Banking, Corporate & Investment Banking and Wealth Management».
- «Treasury and Financial Markets» organisé autour de quatre départements : «Treasury», «Investment Portfolio», «Asset et Liabilities Management (ALM)» and «Financial Markets», avec des équipes dédiées qui soutiennent les lignes d'activités commerciales.

RÉSULTAT (en milliers d'EUR)	31/12/14			Résultat avant impôts
	Produit	dont produit sur entreprises associées	dont produit net d'intérêts et de dividendes	
Retail, Corporate and Wealth Management	443.155	0	256.492	126.739
Treasury and Financial Markets	69.040	0	6.136	35.210
Group Center	17.088	3.113	8.876	1.936
<b>TOTAL</b>	<b>529.283</b>	<b>3.113</b>	<b>271.504</b>	<b>163.885</b>
Résultat avant impôts				163.885
Charge d'impôts				(41.765)
<b>RÉSULTAT NET</b>				<b>122.120</b>

RÉSULTAT (en milliers d'EUR)	31/12/15			Résultat avant impôts
	Produit	dont produit sur entreprises associées	dont produit net d'intérêts et de dividendes	
Retail, Corporate and Wealth Management	453.832	0	259.264	115.529
Treasury and Financial Markets	38.843	0	20.159	3.333
Group Center	66.028	2.596	5.779	47.438
<b>TOTAL</b>	<b>558.703</b>	<b>2.596</b>	<b>285.202</b>	<b>166.300</b>
Résultat avant impôts				166.300
Charge d'impôts				(32.031)
<b>RÉSULTAT NET</b>				<b>134.269</b>

ACTIFS ET DETTES (en milliers d'EUR)	31/12/14		31/12/15	
	Actifs	Dettes	Actifs	Dettes
Retail, Corporate and Wealth Management	10.838.506	14.677.532	11.371.807	16.175.975
Treasury and Financial Markets	8.587.903	3.511.644	9.316.009	3.202.989
Group Center	859.286	866.592	786.055	877.283
<b>TOTAL</b>	<b>20.285.695</b>	<b>19.055.768</b>	<b>21.473.871</b>	<b>20.256.247</b>

AUTRE INFORMATION SECTORIELLE (en milliers d'EUR)	31/12/14				
	Investissements	Amortissements	Dépréciations <sup>1</sup>		Autres charges sans contrepartie de trésorerie <sup>2</sup>
			Dotations	Reprises	
Retail, Corporate and Wealth Management	0	0	(52.134)	31.804	(3.857)
Treasury and Financial Markets	0	0	(199)	143	0
Group Center	13.299	(27.234)	(6.630)	156	(15.286)
<b>TOTAL</b>	<b>13.299</b>	<b>(27.234)</b>	<b>(58.963)</b>	<b>32.103</b>	<b>(19.143)</b>

	31/12/15				
	Investissements	Amortissements	Dépréciations <sup>1</sup>		Autres charges sans contrepartie de trésorerie <sup>2</sup>
			Dotations	Reprises	
Retail, Corporate and Private Banking	0	0	(52.129)	32.549	(7.451)
Treasury and Financial Markets	0	0	(394)	2.259	0
Group Center	10.742	(24.628)	(2.693)	3.711	(22.102)
<b>TOTAL</b>	<b>10.742</b>	<b>(24.628)</b>	<b>(55.216)</b>	<b>38.519</b>	<b>(29.553)</b>

Les relations entre les lignes de produits et plus particulièrement entre les lignes de produits commerciales, les marchés financiers et les centres de production et de service font l'objet de rétrocessions et/ou de transferts analytiques, établis selon les conditions de marché. Le résultat de chaque ligne de produits inclut également :

- les rétributions de la marge commerciale de transformation, y compris les coûts de la gestion de cette transformation ;
- le coût du financement.

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont allouées au segment « Group Center » sauf si elles sont directement gérées par une ligne de produits commerciale ou financière.

REPARTITION GEOGRAPHIQUE (en milliers d'EUR)	Bahrain	Belgium	Danmark	France	Luxembourg	Singapore	Switzerland	United Arab Emirates	Total
Effectif du personnel (en ETP moyen)	0	10	31	0	1.786	20	73	9	1.929
Subventions	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Produit net	2.055	1.855	6.368	13	493.475	6.955	18.263	299	529.283
Résultat net avant impôts	1.362	(6.191)	532	(224)	168.247	1.970	4	(1.815)	163.885
Impôts	0	0	0	0	(42.473)	638	70	0	(41.765)
<b>RESULTAT NET AU 31/12/14</b>	<b>1.362</b>	<b>(6.191)</b>	<b>532</b>	<b>(244)</b>	<b>125.774</b>	<b>2.608</b>	<b>74</b>	<b>(1.815)</b>	<b>122.120</b>
Effectif du personnel (en ETP moyen)	0	0	35	0	1.840	3	157	15	2.050
Subventions	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Produit net	0	2.323	8.083	(113)	526.207	904	19.880	1.419	558.703
Résultat net avant impôts	0	1.490	726	(124)	193.253	(7.165)	(18.784)	(3.096)	166.300
Impôts	0	0	0	0	(32.139)	0	108	0	(32.031)
<b>RESULTAT NET AU 31/12/15</b>	<b>0</b>	<b>1.490</b>	<b>726</b>	<b>(124)</b>	<b>161.114</b>	<b>(7.165)</b>	<b>(18.676)</b>	<b>(3.096)</b>	<b>134.269</b>

La zone géographique est déterminée par le pays de la société qui a conclu la transaction et non par le pays de la contrepartie de la transaction.

<sup>1</sup> Inclut les dépréciations sur immobilisations corporelles et autres immobilisations incorporelles, les dépréciations sur titres, les dépréciations sur prêts et sur provisions pour engagements de crédit, ainsi que les dépréciations sur écarts d'acquisition.

<sup>2</sup> Inclut les frais IFRS 2, les indemnités nettes pour provisions pour frais de restructuration, les indemnités nettes pour provisions relatives à IAS 19, ainsi que les pertes de capitaux sur échanges d'actifs.

**BIL**

La BIL est au service des particuliers et des professionnels depuis 1856. Banque systémique, elle est un acteur central de l'économie luxembourgeoise. Reconnue comme un pilier de la Place financière, la BIL joue un rôle clé dans le développement de l'économie luxembourgeoise.

À la fois banque de détail avec un réseau d'une quarantaine d'agences, banque privée, banque des entreprises et active sur les marchés financiers, elle jouit d'une des meilleures notations de crédit du secteur bancaire luxembourgeois (A-) et fait partie du Top 3 des banques du pays.

Le caractère systémique de la BIL – aujourd'hui détenue par Precision Capital, une société anonyme de droit luxembourgeois soumise au contrôle de la Commission de Surveillance du Secteur Financier (CSSF) et l'État luxembourgeois – a été confirmé par la Banque centrale européenne.

**BIL Suisse**

Filiale à 100% du groupe BIL, BIL Suisse est depuis plus de 30 ans une référence en Wealth Management. Spécialisée dans les domaines de l'analyse patrimoniale et de la gestion financière, elle est active dans les trois principaux centres financiers suisses, Zurich, Genève et Lugano, et offre une gamme complète de services de banque privée.

La société est une référence suisse en matière de gestion de fortune et soutient ses clients dans la structuration, la pérennité et la croissance de leurs biens. Flexible et efficace, BIL Suisse offre des services personnalisés concernant, entre autres, la gestion d'actifs ou le conseil en investissement. De même, elle s'engage à trouver des solutions novatrices et transparentes adaptées à chaque besoin spécifique, tout en assurant la protection de sa clientèle.

BIL Suisse se positionne également en tant que partenaire de premier choix pour les intermédiaires financiers indépendants (« IFA ») en les soutenant dans leurs activités quotidiennes grâce à une solide gamme de services indépendants.

**BIL Danemark**

BIL Danemark est un centre de banque privée spécialisé dans la gestion de patrimoine et les services de gestion d'actifs. La communauté scandinave des entrepreneurs et des cadres senior représente un marché clé pour la banque.

**BIL Dubaï**

Au Moyen-Orient, la banque met l'accent sur les clients régionaux très fortunés, tant sur le plan de la famille que des activités professionnelles.

## Note 4: Événements importants repris dans le compte de résultat

Ces événements sont repris dans le point 1 du rapport de gestion consolidé.

## Note 5: Événements postérieurs à la clôture

Aucun autre événement significatif que ceux mentionnés dans le rapport de gestion consolidé n'est à mentionner après la clôture qui pourrait avoir un effet majeur sur les comptes de la BIL.

## Note 6: Litiges

### 6.1 Banque Internationale à Luxembourg SA and Banque Internationale à Luxembourg (Suisse) SA

À la suite de la faillite de Bernard L. Madoff Investment Securities (« BLMIS »), les administrateurs judiciaires de BLMIS et de certains fonds d'investissement liés à B. Madoff ont engagé des poursuites judiciaires contre de nombreux établissements financiers et investisseurs institutionnels qui ont acheté des titres Madoff et des produits d'investissement liés à Bernard L. Madoff. Ils réclament, selon le principe dit de « clawback », la restitution des profits et remboursements obtenus sur ces investissements au cours d'une période de plusieurs années courant jusqu'à la découverte du montage frauduleux mis en place par BLMIS entraînant sa faillite.

Certaines de ces actions de « clawback » ont été intentées à l'encontre de Banque Internationale à Luxembourg SA et de sa filiale Banque Internationale à Luxembourg (Suisse) SA, les plaignants réclamant le remboursement d'un montant en principal estimé à environ USD 68 millions, dont la majeure partie correspond à des investissements effectués par Banque Internationale à Luxembourg SA pour le compte de tiers.

À l'heure actuelle, Banque Internationale à Luxembourg SA n'est pas en mesure de se prononcer raisonnablement sur la

durée ou l'issue des actions en cours, ni sur leurs éventuelles conséquences financières.

Au 31 décembre 2014 et 2015, aucune provision relative aux actions de « clawback » n'a été constituée.

Par ailleurs, un nombre limité d'actions en justice ont été engagées à l'encontre de Banque Internationale à Luxembourg SA par certains clients qui ont investi dans des produits liés à M. Madoff.

### 6.2 Banque Internationale à Luxembourg Bank Danmark A/S

Une banque danoise, EBH BANK, a fait faillite dans la tourmente de la crise de 2008, et des personnes liées à cette banque ont été inculpées pour fraude et manipulation de marché dans le cadre de transactions sur les actions d'EBH BANK et celles d'autres sociétés cotées.

Dans le cadre de ce dossier, des plaintes ont été déposées auprès de la police par le régulateur danois à l'encontre de Banque Internationale à Luxembourg Bank Danmark A/S (« BIL DK ») et l'un de ses traders pour assistance d'EBH BANK dans la manipulation de marché présumée. Ce trader et, dans un second temps, BIL DK, en tant que personne morale, ont été mis en examen pour cette présumée assistance. L'enquête de la police est toujours en cours et est susceptible d'aboutir à une inculpation de BIL DK et de son trader.

BIL DK réfute fermement toute implication dans les actes criminels visés. Le 18 décembre 2013, BIL DK a transféré l'ensemble de son activité dans une nouvelle succursale créée par BIL au Danemark. BIL DK continuera d'exister jusqu'à la fin de l'enquête décrite ci-dessus ; BIL DK a été renommée en « Selskabet af 18 December 2013 A/S ».

La Banque n'a pas d'autre litige significatif non adéquatement provisionné qui serait à considérer afin que les lecteurs puissent évaluer les risques liés à d'éventuels risques de crédit ou litiges actuels ou potentiels.

## Note 7 : Notes sur l'actif du bilan consolidé (en EUR)

### 7.1 Trésorerie et équivalents de trésorerie

Pour le détail de cette note, voir la version anglaise du rapport annuel 2015.

### 7.8 Immobilisations corporelles

Pour le détail de cette note, voir la version anglaise du rapport annuel 2015.

### 7.2 Caisse et avoirs auprès des banques centrales

Pour le détail de cette note, voir la version anglaise du rapport annuel 2015.

### 7.9 Immobilisations incorporelles et écart d'acquisition

Pour le détail de cette note, voir la version anglaise du rapport annuel 2015.

### 7.3 Prêts et créances sur établissements de crédit

Pour le détail de cette note, voir la version anglaise du rapport annuel 2015.

### 7.10 Actifs fiscaux

Pour le détail de cette note, voir la version anglaise du rapport annuel 2015.

### 7.4 Prêts et créances sur la clientèle

Pour le détail de cette note, voir la version anglaise du rapport annuel 2015.

### 7.11 Autres actifs

Pour le détail de cette note, voir la version anglaise du rapport annuel 2015.

### 7.5 Actifs financiers évalués à la juste valeur par le résultat

Pour le détail de cette note, voir la version anglaise du rapport annuel 2015.

### 7.12 Contrats de location

Pour le détail de cette note, voir la version anglaise du rapport annuel 2015.

### 7.6 Investissements financiers

Pour le détail de cette note, voir la version anglaise du rapport annuel 2015.

### 7.13 Qualité des actifs financiers

Pour le détail de cette note, voir la version anglaise du rapport annuel 2015.

### 7.7 Investissements dans des entreprises associées

Pour le détail de cette note, voir la version anglaise du rapport annuel 2015.

## Note 8: Notes sur les dettes figurant au bilan consolidé (en EUR)

### 8.1 Dettes envers les établissements de crédit

Pour le détail de cette note, voir la version anglaise du rapport annuel 2015.

### 8.2 Dettes envers la clientèle

Pour le détail de cette note, voir la version anglaise du rapport annuel 2015.

### 8.3 Passifs financiers évalués à la juste valeur par le résultat

Pour le détail de cette note, voir la version anglaise du rapport annuel 2015.

### 8.4 Dettes représentées par un titre

<b>A. ANALYSE PAR NATURE</b>	<b>31/12/14</b>	<b>31/12/15</b>
Certificats de dépôts	61.125.788	55.821.740
Obligations non convertibles	953.702.625	1.085.501.888
<b>TOTAL</b>	<b>1.014.828.413</b>	<b>1.141.323.628</b>

#### B. ANALYSE PAR ÉCHÉANCE ET PAR TAUX D'INTÉRÊTS

voir les notes 12.4, 12.5 et 12.6

#### C. ANALYSE DE LA JUSTE VALEUR

voir la note 12.1

### 8.5 Dettes subordonnées

<b>A. ANALYSE PAR NATURE</b>	<b>31/12/14</b>	<b>31/12/15</b>
Dettes subordonnées non convertibles <sup>1</sup>	301.539.478	297.089.262
Obligation convertible contingente (instrument financier composé) <sup>2</sup>	149.660.636	149.572.084
<b>TOTAL</b>	<b>451.200.114</b>	<b>446.661.346</b>

#### B. ANALYSE PAR ÉCHÉANCE ET PAR TAUX D'INTÉRÊTS

voir les notes 12.4, 12.5 et 12.6

#### C. ANALYSE DE LA JUSTE VALEUR

voir la note 12.1

<sup>1</sup> Liste disponible sur demande.

<sup>2</sup> Le 30 juin 2014, la Banque a émis une obligation convertible conditionnelle pour un montant de EUR 150 million, éligible en tant que fonds propres Tier 1 supplémentaire.

## 8.6 Provisions et autres obligations

Pour le détail de cette note, voir la version anglaise du rapport annuel 2015.

## 8.8 Autres passifs

Pour le détail de cette note, voir la version anglaise du rapport annuel 2015.

## 8.7 Dettes fiscales

Pour le détail de cette note, voir la version anglaise du rapport annuel 2015.

# Note 9: Autres notes annexes au bilan consolidé (en EUR)

## 9.1 Dérivés

Pour le détail de cette note, voir la version anglaise du rapport annuel 2015.

## 9.5 Titrisation

Pour le détail de cette note, voir la version anglaise du rapport annuel 2015.

## 9.2 Impôts différés

Pour le détail de cette note, voir la version anglaise du rapport annuel 2015.

## 9.6 Acquisitions et cessions d'entreprises consolidées

Pour le détail de cette note, voir la version anglaise du rapport annuel 2015.

## 9.3 Paiements fondés sur des actions

Pour le détail de cette note, voir la version anglaise du rapport annuel 2015.

## 9.7 Capital autorisé et souscrit

Pour le détail de cette note, voir la version anglaise du rapport annuel 2015.

## 9.4 Transactions avec des parties liées

Pour le détail de cette note, voir la version anglaise du rapport annuel 2015.

## 9.8 Taux de change

Les principaux taux de change utilisés sont les suivants :

		31/12/14		31/12/14	
		Taux de clôture	Taux moyen	Taux de clôture	Taux moyen
Dollar australien	AUD	1.4845	1.4719	1.4878	1.4817
Dollar canadien	CAD	1.4058	1.4628	1.5095	1.4259
Franc suisse	CHF	1.2028	1.2126	1.0861	1.0642
Couronne danoise	DKK	7.4460	7.4544	7.4632	7.4607
Livre sterling	GBP	0.7775	0.8026	0.7373	0.7243
Dollar de Hong Kong	HKD	9.4045	10.2485	8.4438	8.5636
Yen japonais	JPY	145.1121	140.5139	130.8260	133.5991
Couronne norvégienne	NOK	9.0523	8.3952	9.5911	8.9799
Zloty polonais	PLN	4.3002	4.1963	4.2787	4.1829
Couronne suédoise	SEK	9.4314	9.1158	9.1668	9.3325
Dollar de Singapour	SGD	1.6057	1.6774	1.5411	1.5222
Dollar américain	USD	1.2126	1.3214	1.0894	1.1047

## Note 10: Notes sur les éléments hors bilan (en EUR)

### 10.1 Opérations en délai d'usance

Pour le détail de cette note, voir la version anglaise du rapport annuel 2015.

### 10.2 Garanties

Pour le détail de cette note, voir la version anglaise du rapport annuel 2015.

### 10.3 Engagements de crédit

Pour le détail de cette note, voir la version anglaise du rapport annuel 2015.

### 10.4 Autres engagements

Pour le détail de cette note, voir la version anglaise du rapport annuel 2015.

## Note 11: Notes annexes au compte de résultat consolidé (en EUR)

### 11.1 Intérêts perçus – Intérêts payés

Pour le détail de cette note, voir la version anglaise du rapport annuel 2015.

### 11.2 Dividendes

Pour le détail de cette note, voir la version anglaise du rapport annuel 2015.

### 11.3 Résultat net d'entreprises associées

Pour le détail de cette note, voir la version anglaise du rapport annuel 2015.

### 11.4 Résultat net du portefeuille de transaction et résultat net de la comptabilité de couverture

Pour le détail de cette note, voir la version anglaise du rapport annuel 2015.

### 11.5 Résultat net sur investissements (actifs et passifs non mesurés à la juste valeur par le résultat)

Pour le détail de cette note, voir la version anglaise du rapport annuel 2015.

### 11.6 Commissions reçues et versées

Pour le détail de cette note, voir la version anglaise du rapport annuel 2015.

### 11.7 Autres résultats nets d'exploitation

Pour le détail de cette note, voir la version anglaise du rapport annuel 2015.

### 11.8 Frais de personnel

Pour le détail de cette note, voir la version anglaise du rapport annuel 2015.

### 11.9 Frais généraux et administratifs

Pour le détail de cette note, voir la version anglaise du rapport annuel 2015.

### 11.10 Honoraires des Réviseurs d'entreprises

Pour le détail de cette note, voir la version anglaise du rapport annuel 2015.

### 11.11 Amortissements sur immobilisations corporelles et incorporelles

Pour le détail de cette note, voir la version anglaise du rapport annuel 2015.

### 11.12 Corrections de valeurs sur prêts et provisions pour engagements de crédit

Pour le détail de cette note, voir la version anglaise du rapport annuel 2015.

### 11.13 Corrections de valeurs sur immobilisations corporelles et incorporelles

Pour le détail de cette note, voir la version anglaise du rapport annuel 2015.

### 11.14 Charges d'impôts

Pour le détail de cette note, voir la version anglaise du rapport annuel 2015.

### 11.15 Provisions pour litiges juridiques

Pour le détail de cette note, voir la version anglaise du rapport annuel 2015.

## Note 12: Notes sur l'exposition aux risques (en EUR)

### 12.1 Juste valeur

#### A. COMPOSITION DE LA JUSTE VALEUR

A.1 Juste valeur des actifs	31/12/14			31/12/15		
	Valeur comptable	Juste valeur	Différence	Valeur comptable	Juste valeur	Différence
Caisse et avoirs auprès des banques centrales	1.189.683.299	1.189.683.299	0	1.340.198.076	1.340.198.076	0
Prêts et créances sur établissements de crédit	1.159.872.903	1.160.026.352	153.449	994.454.661	994.884.332	429.671
Prêts et créances sur la clientèle	10.838.506.113	10.993.819.295	155.313.182	11.371.806.693	11.519.733.884	147.927.191
Actifs financiers détenus à des fins de transaction	82.141.549	82.141.549	0	88.239.176	88.239.176	0
Actifs financiers disponibles à la vente	5.667.750.747	5.667.750.747	0	6.522.733.202	6.522.733.202	0
Investissements détenus jusqu'à leur échéance	163.810.537	175.621.453	11.810.916	123.738.533	134.834.794	11.096.261
Dérivés	425.057.766	425.057.766	0	286.864.028	286.864.028	0
Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux	13.878.066	13.878.066	0	10.161.025	10.161.025	0
Investissements dans des entreprises associées	22.660.198	22.660.198	0	22.348.474	22.348.474	0
Autres actifs	722.333.637	722.333.637	0	713.327.294	713.327.294	0
<b>TOTAL</b>	<b>20.285.694.815</b>	<b>20.452.972.362</b>	<b>167.277.547</b>	<b>21.473.871.162</b>	<b>21.633.324.285</b>	<b>159.453.123</b>

A.2 Juste valeur des passifs	31/12/14			31/12/15		
	Valeur comptable	Juste valeur	Différence	Valeur comptable	Juste valeur	Différence
Dettes envers les établissements de crédit	2.009.224.539	2.013.497.801	(4.273.262)	1.988.226.954	1.996.056.578	(7.829.624)
Dettes envers la clientèle	13.444.133.543	13.454.786.632	(10.653.089)	15.019.202.404	15.028.615.600	(9.413.196)
Passifs financiers détenus à des fins de transaction	126.377	126.377	0	0	0	0
Passifs financiers mesurés à la juste valeur	1.023.273.436	1.023.273.436	0	839.991.931	839.991.931	0
Dérivés	712.019.921	712.019.921	0	414.021.724	414.021.724	0
Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux	70.790.659	70.790.659	0	55.197.019	55.197.019	0
Dettes représentées par un titre	1.014.828.413	1.028.681.176	(13.852.763)	1.141.323.628	1.156.567.391	(15.243.763)
Dettes subordonnées	451.200.114	444.176.464	7.023.650	446.661.346	447.247.743	(586.397)
Autres passifs	330.171.033	330.171.033	0	351.621.650	351.621.650	0
<b>TOTAL</b>	<b>19.055.768.035</b>	<b>19.077.523.499</b>	<b>(21.755.464)</b>	<b>20.256.246.656</b>	<b>20.289.319.636</b>	<b>(33.072.980)</b>

Conformément à nos règles d'évaluation, la juste valeur de certains postes est égale à leur valeur comptable (voir le point 1.7 de la note 1).

À l'exception des « Passifs financiers détenus à des fins de transaction » et des « Passifs financiers mesurés à la juste valeur », l'écart de taux dû à notre propre qualité de crédit a été considéré comme inchangé pour la détermination de la juste valeur.

## B. ANALYSE DE LA JUSTE VALEUR DES ACTIFS ET DES PASSIFS FINANCIERS

Le tableau suivant fournit une analyse de la juste valeur des instruments financiers évalués à la juste valeur ultérieurement à leur comptabilisation initiale, regroupés en trois niveaux de 1 à 3, en fonction du degré d'observabilité de la juste valeur :

**Niveau 1** : les évaluations de juste valeur sont basées sur des prix cotés (non corrigés) sur des marchés actifs pour des actifs ou passifs similaires.

**Niveau 2** : les évaluations de juste valeur sont basées sur des données autres que les prix cotés inclus dans le niveau 1, qui

sont observables pour l'actif ou le passif, soit directement (ex. les prix) ou indirectement (ex. les dérivés des prix).

**Niveau 3** : les évaluations de juste valeur sont basées sur des techniques de valorisation qui comprennent des données pour l'actif ou le passif qui ne sont pas fondées sur des données observables sur le marché (données non observables).

La juste valeur des instruments qui ne sont pas valorisés à la juste valeur en accord avec leur classification et nature est considérée comme niveau 2.

B.1 Actifs	31/12/14			
	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
Actifs financiers détenus à des fins de transaction	55.567.249	22.817.847	3.756.453	82.141.549
Actifs financiers disponibles à la vente - obligations	4.810.072.791	477.248.049	266.138.286	5.553.459.126
Actifs financiers disponibles à la vente - actions	75.151.350	5.753.028	33.387.243	114.291.621
Dérivés	0	414.566.353	10.491.413	425.057.766
<b>TOTAL</b>	<b>4.940.791.390</b>	<b>920.385.277</b>	<b>313.773.395</b>	<b>6.174.950.062</b>

	31/12/15			
	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
Actifs financiers détenus à des fins de transaction	67.697.342	16.010.971	4.530.863	88.239.176
Actifs financiers disponibles à la vente - obligations	5.592.237.867	857.621.712	22.494.285	6.472.353.864
Actifs financiers disponibles à la vente - actions	0	22.809.266	27.570.072	50.379.338
Dérivés	0	278.109.506	8.754.522	286.864.028
<b>TOTAL</b>	<b>5.659.935.209</b>	<b>1.174.551.455</b>	<b>63.349.742</b>	<b>6.897.836.406</b>

La juste valeur peut le cas échéant être calculée sur une interpolation de prix de marché.

B.2 Passifs	31/12/14			
	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
Passifs financiers détenus à des fins de transaction	100.769	25.608	0	126.377
Passifs financiers mesurés à la juste valeur	0	798.039.398	225.234.038	1.023.273.436
Dérivés	1.542.999	708.581.772	1.895.150	712.019.921
<b>TOTAL</b>	<b>1.643.768</b>	<b>1.506.646.778</b>	<b>227.129.188</b>	<b>1.735.419.734</b>

	31/12/15			
	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
Passifs financiers détenus à des fins de transaction	0	0	0	0
Passifs financiers mesurés à la juste valeur	0	679.441.757	160.550.174	839.991.931
Dérivés	0	393.220.856	20.800.868	414.021.724
<b>TOTAL</b>	<b>0</b>	<b>1.072.662.613</b>	<b>181.351.042</b>	<b>1.254.013.655</b>

La juste valeur peut le cas échéant être calculée sur une interpolation de prix de marché.

## C. TRANSFERT ENTRE NIVEAU 1 ET NIVEAU 2

C.1 Actifs	31/12/14		31/12/15	
	Du niveau 1 au niveau 2	Du niveau 2 au niveau 1	Du niveau 1 au niveau 2	Du niveau 2 au niveau 1
Actifs financiers disponibles à la vente - obligations	53.203.572	0	12.039.493	39.606.472
Actifs financiers disponibles à la vente - actions	5.700.811	0	0	0
<b>TOTAL</b>	<b>58.904.383</b>	<b>0</b>	<b>12.039.493</b>	<b>39.606.472</b>

### C.2 Passifs

Il n'y a pas eu de transfert entre niveau 1 et niveau 2 de passifs en 2014 et 2015.

## D. RÉCONCILIATION NIVEAU 3

D.1 Actifs	31/12/14				
	Balance d'ouverture	Total gains et pertes dans le compte de résultat	Total gains et pertes en OCI	Achat	Vente
Actifs financiers détenus à des fins de transaction	1.480.216	629	0	3.767.500	0
Actifs financiers disponibles à la vente - obligations	0	0	0	215.990.100	0
Actifs financiers disponibles à la vente - actions	28.017.334	3.241.655	(1.937.289)	2.527.494	0
Dérivés	14.409.984	(1.770.350)	0	3.336.486	0
<b>TOTAL</b>	<b>43.907.534</b>	<b>1.471.934</b>	<b>(1.937.289)</b>	<b>225.621.580</b>	<b>0</b>

	31/12/14				
	Règlement	Transfert vers niveau 3	Transfert du niveau 3	Différences de conversion	Total
Actifs financiers détenus à des fins de transaction	(1.491.892)	0	0	0	3.756.453
Actifs financiers disponibles à la vente - obligations	0	50.148.186	0	0	266.138.286
Actifs financiers disponibles à la vente - actions	(3.717.663)	5.868.674	(612.962)	0	33.387.243
Dérivés	(1.541.296)	4.462.901	(8.406.312)	0	10.491.413
<b>TOTAL</b>	<b>(6.750.851)</b>	<b>60.479.761</b>	<b>(9.019.274)</b>	<b>0</b>	<b>313.773.395</b>

	31/12/15				
	Balance d'ouverture	Total gains et pertes dans le compte de résultat	Total gains et pertes en OCI	Achat	Vente
Actifs financiers détenus à des fins de transaction	3.756.453	622.782	0	3.096.409	(2.944.781)
Actifs financiers disponibles à la vente - obligations	266.138.286	969.301	(21.123.135)	22.494.285	(969.301)
Actifs financiers disponibles à la vente - actions	33.387.243	12.893	(6.455.285)	648.480	(23.259)
Dérivés	10.491.413	(1.736.891)	0	0	0
<b>TOTAL</b>	<b>313.773.395</b>	<b>(131.915)</b>	<b>(27.578.420)</b>	<b>26.239.174</b>	<b>(3.937.341)</b>

	31/12/15				
	Règlement	Transfert vers niveau 3	Transfert du niveau 3	Différences de conversion	Total
Actifs financiers détenus à des fins de transaction	0	0	0	0	4.530.863
Actifs financiers disponibles à la vente - obligations	(195.966.075)	0	(50.148.186)	1.099.110	22.494.285
Actifs financiers disponibles à la vente - actions	0	0	0	0	27.570.072
Dérivés	0	0	0	0	8.754.522
<b>TOTAL</b>	<b>(195.966.075)</b>	<b>0</b>	<b>(50.148.186)</b>	<b>1.099.110</b>	<b>63.349.742</b>

D.2 Passifs	31/12/14			
	Balance d'ouverture	Total gains et pertes dans le compte de résultat	Nouvelles émissions	Règlement
Passifs financiers mesurés à la juste valeur	315.342.191	2.562.820	71.383.578	(82.327.192)
Dérivés	4.439.420	(697.348)	702.080	(3.302.155)
<b>TOTAL</b>	<b>319.781.611</b>	<b>1.865.472</b>	<b>72.085.658</b>	<b>(85.629.347)</b>

	31/12/14			
	Transfert vers niveau 3	Transfert du niveau 3	Différences de conversion	Total
Passifs financiers mesurés à la juste valeur	4.004.187	(85.216.187)	(515.359)	225.234.038
Dérivés	826.978	(73.823)	(2)	1.895.150
<b>TOTAL</b>	<b>4.831.165</b>	<b>(85.290.010)</b>	<b>(515.361)</b>	<b>227.129.188</b>

	31/12/15			
	Balance d'ouverture	Total gains et pertes dans le compte de résultat	Nouvelles émissions	Règlement
Passifs financiers mesurés à la juste valeur	225.234.038	3.610	93.545.215	(162.434.335)
Dérivés	1.895.150	321.828	18.583.890	0
<b>TOTAL</b>	<b>227.129.188</b>	<b>325.438</b>	<b>112.129.105</b>	<b>(162.434.335)</b>

	31/12/15			
	Transfert vers niveau 3	Transfert du niveau 3	Différences de conversion	Total
Passifs financiers mesurés à la juste valeur	0	0	4.201.646	160.550.174
Dérivés	0	0	0	20.800.868
<b>TOTAL</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>4.201.646</b>	<b>181.351.042</b>

Suite à l'exercice AQR, la Banque a élaboré une procédure interne définissant les critères d'un marché actif et des données observables et non observables. Ces définitions ont amené la Banque à reconsidérer les niveaux des positions existantes et ont entraîné pour certaines d'entre elles, des changements de niveaux pour les activités bonds banking et structurés.

### Obligations bancaires

Pour chacune des positions, le département FRM a récupéré de Bloomberg les informations suivantes :

- le spread entre le prix bid et ask,
- la taille de l'émission (avec type d'émetteur et devise)
- le nombre de contributeurs fournissant un prix directement observable.

En fonction de ces critères, FRM a proposé un level qui a ensuite été soumis à l'avis d'un expert marché.

Selon l'expert, certaines émissions ne répondent pas à un ou plusieurs critères, pour autant, le marché sur lequel elles sont traitées est actif ; 3 éléments expliquent cela :

- La rareté de l'émission : lorsque la dette globale de l'émetteur est relativement faible ou bien lorsqu'il s'agit de titres émis par des émetteurs hors zone euro. C'est le cas des émissions émanant de la Pologne, la République Tchèque (hors zone EUR et taille dette), la Slovaquie et la Lituanie (taille dette). Le spread bid/ask observé sur ces émissions est parfois un peu élevé et le nombre de contributeurs restreint.
- Titrisations : les prix ne sont pas affichés dans BBG : il n'y a donc aucun spread, ni aucun contributeur. Cependant, ils sont communiqués tous les jours directement par les traders. Il y a au moins 5 contributeurs par titres.
- Le comportement « Buy & hold » des investisseurs : certaines émissions sont recherchées par les investisseurs et conservées en portefeuille : il y a donc moins de vendeurs que d'acheteurs et cela a pour conséquence un spread bid/ask un peu plus élevé et un nombre de contributeurs parfois restreint. C'est le cas notamment des émissions du Qatar, d'Abu Dhabi et Luxembourg.

### Obligations structurées

Finalyse a fourni, pour chacun des produits, le type de données nécessaires à la valorisation et a indiqué si ces données étaient observables ou pas.

Par ailleurs, un avis expert a également été demandé pour déterminer l'impact de la non observabilité de la donnée forward.

L'impact en résultat est relativement limité en raison du fait que les instruments financiers structurés sont complètement couverts, pour le risque de taux d'intérêt mais également pour les risques attachés à la structure par l'utilisation de dérivés parfaitement adossés.

À noter que les instruments financiers de Niveau 3 détenus à des fins de transaction sont dus aux rachats d'émissions BIL.

### E. SENSIBILITE A DES HYPOTHESES ALTERNATIVES DE L'EVALUATION EN NIVEAU 3

La BIL utilise un modèle de flux de trésorerie escomptés pour déterminer le prix en mark-to-model. La sensibilité mesure l'impact sur la juste valeur des hypothèses alternatives retenues en date de clôture sur les paramètres non observables du modèle.

En matière de valorisation du spread, lorsque la BIL utilise ses modèles, des hypothèses alternatives sur les paramètres non observables ont été considérées, particulièrement pour :

- les spreads de crédit : en considérant les spreads de crédit disponibles pour la même contrepartie, ou, à défaut, pour des contreparties similaires, ou appartenant à des secteurs semblables ou encore en utilisant des spreads de crédit indexés sur des index CDS liquides ;
- les primes de liquidité : en considérant les différents niveaux des primes qui sont principalement utilisées dans la détermination des justes valeurs pour les obligations, et qui dépendent notamment de l'éligibilité du titre au refinancement auprès des banques centrales ;
- l'illiquidité de l'instrument financier : en considérant une modification de l'appréciation de la liquidité du marché pour le même instrument ou des produits similaires, et / ou en incorporant une analyse des différences entre les prix bid/ask pour des transactions réelles.

Des tests ont été effectués sur tous les instruments financiers classés en niveau 3.

Les effets de la sensibilité sont principalement ressentis sur des émissions structurées valorisées à la juste valeur à travers le compte de résultat. Cependant, ces effets sont compensés par une sensibilité inverse au niveau des produits dérivés y relatifs.

L'instrument le plus significatif de niveau 3 est la participation de BIL dans Luxair SA. Le test de sensibilité se traduit par un impact mineur sur la réserve de réévaluation. Cependant, ce genre d'analyse de sensibilité n'est pas représentative car plusieurs facteurs peuvent impacter la valorisation de Luxair (par exemple la volatilité des prix du carburant ou le contexte économique global).

## 12.2 Exposition au risque de crédit

Pour le détail de cette note, voir la version anglaise du rapport annuel 2015.

## 12.3 Actifs financiers donnés en garantie

Pour le détail de cette note, voir la version anglaise du rapport annuel 2015.

## 12.4 Risque de taux d'intérêts : répartition par échéance jusqu'à la prochaine date de refixation des taux d'intérêts

Pour le détail de cette note, voir la version anglaise du rapport annuel 2015.

## 12.5 Risque de marché et gestion de bilan (ALM)

Pour le détail de cette note, voir la version anglaise du rapport annuel 2015.

## 12.6 Risque de liquidité : analyse par échéance

Pour le détail de cette note, voir la version anglaise du rapport annuel 2015.

## 12.7 Risque de change

Pour le détail de cette note, voir la version anglaise du rapport annuel 2015.

## 12.8 Ratios de solvabilité

Capital réglementaire, montant total des risques pondérés et ratios de solvabilité

	31/12/14	31/12/15
<b>TOTAL DES FONDS PROPRES REGLEMENTAIRES (CET1 + AT1 + T2)</b>	<b>979.083.438</b>	<b>898.066.617</b>
<b>FONDS PROPRES DE BASE DE CATEGORIE 1 (CET1)</b>	<b>765.012.975</b>	<b>728.632.040</b>
Capital, prime d'émission et actions propres	848.066.250	848.066.250
Réserves, report à nouveau et résultat éligible	361.542.440	260.289.156
Ajustements réglementaires et transitoires <sup>1</sup>	(444.595.715)	(379.723.366)
<b>FONDS PROPRES ADDITIONNELS DE CATEGORIE 1 (AT1)</b>	<b>150.000.000</b>	<b>150.000.000</b>
Obligation convertible contingente (émission le 30 juin 2014)	150.000.000	150.000.000
<b>FONDS PROPRES DE CATEGORIE 2 (T2)</b>	<b>64.070.463</b>	<b>19.434.577</b>
Passifs subordonnés	60.250.036	18.451.816
Excédent IRB	3.820.427	982.761
<b>ACTIFS RISQUES PONDERES</b>	<b>5.006.413.548</b>	<b>5.588.699.164</b>
Risque de crédit	4.140.187.282	4.702.903.412
Risque de marché	136.407.162	97.107.274
Risque opérationnel	691.762.971	763.869.385
Credit Value Adjustment	38.056.133	24.819.093
<b>RATIOS DE SOLVABILITE</b>		
Ratio de fonds propres de base de catégorie 1	15,28 %	13,04 %
Ratio Tier 1	18,28 %	15,72 %
Capital Adequacy ratio	19,56 %	16,07 %
<b><sup>1</sup> AJUSTEMENTS REGLEMENTAIRES ET TRANSITOIRES SUR FONDS PROPRES DE BASE DE CATEGORIE 1</b>	<b>31/12/14</b>	<b>31/12/15</b>
Immobilisations incorporelles et écart d'acquisition	(66.338.258)	(95.080.616)
Impôts différés actifs qui dépendent de probabilités futures	(189.962.676)	(177.353.878)
Réserves de juste valeur en relation avec des gains ou pertes provenant de dérivés de couverture	11.976.500	2.631.332
Gains ou pertes sur passifs mesurés à la juste valeur provenant de crédit propre	(1.729.283)	(1.168.835)
Actifs de régimes de retraite à prestations déterminées	(1.776.001)	(5.449.001)
Réserves AGDL	(7.078.000)	(14.156.000)
Gains ou pertes non réalisés mesurés à la juste valeur	(189.687.997)	(89.146.368)
<b>TOTAL AJUSTEMENTS REGLEMENTAIRES ET TRANSITOIRES SUR FONDS PROPRES DE BASE DE CATEGORIE 1</b>	<b>(444.595.715)</b>	<b>(379.723.366)</b>

Les montants sont calculés conformément à la réglementation Bâle III (CRR 575/2013 et CSSF 14/01).



# Comptes annuels de la maison mère

Rapport du réviseur d'entreprises agréé	87
Bilan de la maison mère	88
Compte de résultat	90
État de résultat global	91
Variation des fonds propres	92
Tableau des flux de trésorerie	94
Notes aux comptes de la maison mère	95
Proposition de répartition du résultat 2015	112



# Rapport du réviseur d'entreprises agréé

Au Conseil d'administration de  
Banque Internationale à Luxembourg SA  
69, Route d'Esch  
L-2953 Luxembourg

## Rapport sur les comptes annuels

Conformément au mandat donné par le Conseil d'administration, nous avons effectué l'audit des comptes annuels ci-joints de Banque Internationale à Luxembourg S.A., comprenant le bilan au 31 décembre 2015 ainsi que le compte de résultat, l'état du résultat global, l'état des variations des fonds propres et le tableau des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, et l'annexe contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives.

### Responsabilité du Conseil d'administration dans l'établissement et la présentation des comptes annuels

Le Conseil d'administration est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces comptes annuels, conformément aux Normes Internationales d'Information Financière telles qu'adoptées par l'Union Européenne ainsi que d'un contrôle interne qu'il juge nécessaire pour permettre l'établissement et la présentation de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreur.

### Responsabilité du réviseur d'entreprises agréé

Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces comptes annuels sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les Normes Internationales d'Audit telles qu'adoptées pour le Luxembourg par la Commission de Surveillance du Secteur Financier. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique ainsi que de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les comptes annuels. Le choix des procédures relève du jugement du réviseur d'entreprises agréé, de même que l'évaluation des risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs. En procédant à cette évaluation, le réviseur d'entreprises agréé prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité relatif à l'établissement et la présentation sincère des comptes annuels afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité. Un audit

comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par le Conseil d'administration, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des comptes annuels.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion

### Opinion

À notre avis, les comptes annuels donnent une image fidèle de la situation financière de Banque Internationale à Luxembourg S.A. au 31 décembre 2015, ainsi que de sa performance financière et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux Normes Internationales d'Information Financière telles qu'adoptées par l'Union Européenne.

## Rapport sur d'autres obligations légales ou réglementaires

Le rapport de gestion, qui relève de la responsabilité du Conseil d'administration, est en concordance avec les comptes annuels.

Ernst & Young  
Société Anonyme  
Cabinet de révision agréé

Jean-Michel Pacaud

Luxembourg, le 8 avril 2016

# Bilan de la maison mère

<b>ACTIF</b>				
(en EUR)		Notes	31/12/14	31/12/15
I.	Caisse et avoirs auprès des banques centrales	7.2	1.031.428.253	800.680.893
II.	Prêts et créances sur établissements de crédit	7.3	1.197.296.464	1.099.548.561
III.	Prêts et créances sur la clientèle	7.4	10.776.879.010	11.380.904.757
IV.	Actifs financiers mesurés à la juste valeur par le compte de résultat	7.5	82.141.549	88.239.176
V.	Investissements financiers	7.6	5.841.074.229	6.755.957.799
VI.	Dérivés	9.1	422.025.785	287.764.276
VII.	Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux		13.878.066	10.161.025
VIII.	Immeubles de placement	7.8 / 7.12	138.336.363	28.973
IX.	Immobilier, matériel et équipement	7.8 / 7.12	109.109.097	103.044.939
X.	Immobilisations incorporelles	7.9	35.572.105	39.815.468
XI.	Actifs d'impôts exigibles	7.10	1.471	2.006
XII.	Impôts différés actifs	7.10 / 9.2	300.820.964	275.359.016
XIII.	Autres actifs	7.11	99.055.326	92.985.445
<b>TOTAL DE L'ACTIF</b>			<b>20.047.618.682</b>	<b>20.934.492.334</b>

Les notes font partie intégrante de ces comptes annuels.

<b>DETTES</b>				
(en EUR)		Notes	31/12/14	31/12/15
I.	Dettes envers les établissements de crédit	8.1	2.249.564.864	2.393.641.549
II.	Dettes envers la clientèle	8.2	13.063.317.586	14.194.391.345
III.	Passifs financiers mesurés à la juste valeur par le compte de résultat	8.3	1.023.713.675	840.450.899
IV.	Dérivés	9.1	711.943.973	412.949.676
V.	Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux		70.790.659	55.197.019
VI.	Dettes représentées par un titre	8.4	1.014.828.413	1.141.323.628
VII.	Dettes subordonnées	8.5	451.200.114	446.661.346
VIII.	Provisions et autres obligations	8.6	70.460.894	48.540.128
IX.	Autres passifs	8.7	226.870.726	233.953.281
<b>TOTAL DES DETTES</b>			<b>18.882.690.904</b>	<b>19.767.108.871</b>

<b>FONDS PROPRES</b>				
(en EUR)		Notes	31/12/14	31/12/15
X.	Capital souscrit	9.6	141.224.090	141.224.090
XI.	Primes d'émission et d'apport		708.297.160	708.297.160
XII.	Actions propres		(1.455.000)	(1.455.000)
XIII.	Réserves et report à nouveau		75.278.548	182.173.846
XIV.	Résultat net de la période		168.899.312	83.637.156
<b>FONDS PROPRES DE BASE</b>			<b>1.092.244.110</b>	<b>1.113.877.252</b>
XV.	Gains ou pertes latents ou différés		72.683.668	53.506.211
	a) Réserve sur titres disponibles à la vente		150.018.444	122.109.956
	b) Autres réserves		(77.334.776)	(68.603.745)
<b>TOTAL DES FONDS PROPRES</b>			<b>1.164.927.778</b>	<b>1.167.383.463</b>
<b>TOTAL DES DETTES ET DES FONDS PROPRES</b>			<b>20.047.618.682</b>	<b>20.934.492.334</b>

Les notes font partie intégrante de ces comptes annuels.

# Compte de résultat

(en EUR)	Notes	31/12/14	31/12/15
I. Intérêts perçus	11.1	589.463.898	494.623.457
II. Intérêts payés	11.1	(332.830.292)	(221.599.584)
III. Dividendes	11.2	6.757.889	5.156.872
IV. Résultat net du portefeuille de transaction et résultat net de la comptabilité de couverture	11.3	18.357.360	16.481.996
V. Résultat net sur investissements (actifs et passifs non mesurés à la juste valeur par le résultat)	11.4	128.208.585	16.892.669
VI. Commissions perçues	11.5	176.538.852	171.662.612
VII. Commissions versées	11.5	(25.088.353)	(22.810.587)
VIII. Autres résultats nets d'exploitation	11.6	(20.805.504)	(6.358.869)
<b>PRODUIT NET</b>		<b>540.602.435</b>	<b>454.048.566</b>
IX. Frais de personnel	11.7	(180.898.528)	(189.768.363)
X. Frais généraux et administratifs	11.8 / 11.9	(100.589.676)	(108.218.099)
XI. Amortissements sur immobilisations corporelles et incorporelles	11.10	(26.780.946)	(23.366.968)
<b>COÛTS</b>		<b>(308.269.150)</b>	<b>(321.353.430)</b>
<b>RÉSULTAT BRUT D'EXPLOITATION</b>		<b>232.333.285</b>	<b>132.695.136</b>
XII. Corrections de valeur sur prêts et provisions pour engagements de crédit	11.11	(26.034.064)	(18.327.998)
XIII. Provisions pour litiges juridiques	11.13	299.998	(50.000)
<b>RÉSULTAT NET AVANT IMPÔTS</b>		<b>206.599.219</b>	<b>114.317.138</b>
XIV. Charge d'impôts	11.12	(37.699.907)	(30.679.982)
<b>RÉSULTAT NET</b>		<b>168.899.312</b>	<b>83.637.156</b>

Les notes font partie intégrante de ces comptes annuels.

# État de résultat global

(en EUR)	31/12/14	31/12/15
<b>RÉSULTAT NET COMPTABILISÉ DANS LE COMPTE DE RÉSULTAT</b>	<b>168.899.312</b>	<b>83.637.156</b>
<b>GAINS (PERTES) NON RECONNU(E)S DANS LE COMPTE DE RÉSULTAT</b>	<b>45.162.252</b>	<b>(19.177.457)</b>
<b>Éléments non reclassés dans le compte de résultat</b>	<b>(8.329.832)</b>	<b>14.999.342</b>
Gains (pertes) actuariel(le)s sur régimes de retraite à prestations définies - Brut	(11.768.624)	21.191.497
Gains (pertes) actuariel(le)s sur régimes de retraite à prestations définies - Impôts	3.438.792	(6.192.155)
<b>Éléments reclassés dans le compte de résultat</b>	<b>53.492.084</b>	<b>(34.176.799)</b>
Gains (pertes) sur couvertures d'investissements nettes	(95.022)	(313.729)
Écarts de conversion	(1.412.271)	(15.391.422)
Gains (pertes) sur couverture des flux de trésorerie	3.009.872	13.047.731
Gains (pertes) non réalisé(e)s sur actifs financiers disponibles à la vente	73.565.799	(39.073.659)
Impôts sur éléments reclassés dans le compte de résultat	(21.576.294)	7.554.280
<b>RÉSULTAT GLOBAL DE L'EXERCICE, NET D'IMPÔTS</b>	<b>214.061.564</b>	<b>64.459.699</b>

Les notes font partie intégrante de ces comptes annuels.

# Variation des fonds propres

FONDS PROPRES DE BASE	Capital souscrit	Primes d'émission	Actions propres	Réserves et report à nouveau <sup>1</sup>	Résultat net de la période	Fonds propres de base
(en EUR)						
<b>AU 01/01/14</b>	<b>141.224.090</b>	<b>708.297.160</b>	<b>(1.455.000)</b>	<b>11.269.434</b>	<b>167.860.341</b>	<b>1.027.196.025</b>
Dividende intérimaire payé				(99.986.656)		(99.986.656)
Affectation du résultat 2013				167.860.341	(167.860.341)	0
Affectation au capital hybride				(2.962.684)		(2.962.684)
Annulation des impôts différés passifs sur le capital hybride				865.696		865.696
Dividendes reçus sur actions propres				48.073		48.073
Retraitement IAS 19 <sup>2</sup>				(1.815.656)		(1.815.656)
Résultat net de la période					168.899.312	168.899.312
<b>AU 31/12/14</b>	<b>141.224.090</b>	<b>708.297.160</b>	<b>(1.455.000)</b>	<b>75.278.548</b>	<b>168.899.312</b>	<b>1.092.244.110</b>

GAINS OU PERTES LATENTS OU DIFFÉRÉS	Variation de la juste valeur des titres disponibles à la vente, nette d'impôts	Variation de la juste valeur des instruments dérivés de couverture, nette d'impôts	Autres réserves	Écarts de conversion <sup>3</sup>	Gains ou pertes latents ou différés
(en EUR)					
<b>AU 01/01/14</b>	<b>97.177.219</b>	<b>(14.830.182)</b>	<b>(10.068.572)</b>	<b>(44.757.049)</b>	<b>27.521.416</b>
Variation par les réserves de la juste valeur des titres disponibles à la vente	87.910.700				87.910.700
Variation par les réserves de la juste valeur des instruments dérivés		2.098.130			2.098.130
Variation nette des autres réserves			(8.329.832)		(8.329.832)
Écarts de conversion		3		(1.412.271)	(1.412.268)
Remboursements de la période, cessions ou arrivées à maturité	4.152				4.152
Annulation de la juste valeur des titres disponibles à la vente suite à la vente	(35.073.630)				(35.073.630)
Couverture de flux de trésorerie - Rupture de la relation de couverture		(35.000)			(35.000)
<b>AU 31/12/14</b>	<b>150.018.444</b>	<b>(12.767.052)</b>	<b>(18.398.404)</b>	<b>(46.169.320)</b>	<b>72.683.668</b>

Les notes font partie intégrante de ces comptes annuels.

<sup>1</sup> dont la réserve AGDL (Association pour la garantie des dépôts Luxembourg) de EUR 10 million selon la Circulaire CSSF 14/599 et la réserve légale de EUR 14.1 million.

<sup>2</sup> Voir la note 8.6.

<sup>3</sup> Au 31 décembre 2014, les écarts de conversion comprennent un montant de EUR -37.105.106 relatif à la couverture d'investissements nets liée aux variations de change des titres consolidés (au 31 décembre 2013 : EUR -34.294.962).

FONDS PROPRES DE BASE	Capital souscrit	Primes d'émission	Actions propres	Réserves et report à nouveau <sup>1</sup>	Résultat net de la période	Fonds propres de base
(en EUR)						
<b>AU 01/01/15</b>	<b>141.224.090</b>	<b>708.297.160</b>	<b>(1.455.000)</b>	<b>75.278.548</b>	<b>168.899.312</b>	<b>1.092.244.110</b>
Dividende intérimaire payé				(54.996.696)		(54.996.696)
Affectation du résultat 2014				168.899.312	(168.899.312)	0
Affectation au capital hybride				(7.033.760)		(7.033.760)
Dividendes reçus sur actions propres				26.442		26.442
Résultat net de la période					83.637.156	83.637.156
<b>AU 31/12/15</b>	<b>141.224.090</b>	<b>708.297.160</b>	<b>(1.455.000)</b>	<b>182.173.846</b>	<b>83.637.156</b>	<b>1.113.877.252</b>

GAINS OU PERTES LATENTS OU DIFFÉRÉS	Variation de la juste valeur des titres disponibles à la vente, nette d'impôts	Variation de la juste valeur des instruments dérivés de couverture, nette d'impôts	Autres réserves	Écarts de conversion <sup>2</sup>	Gains ou pertes latents ou différés
(en EUR)					
<b>AU 01/01/15</b>	<b>150.018.444</b>	<b>(12.767.052)</b>	<b>(18.398.404)</b>	<b>(46.169.320)</b>	<b>72.683.668</b>
Variation par les réserves de la juste valeur des titres disponibles à la vente	(2.300.560)				(2.300.560)
Variation par les réserves de la juste valeur des instruments dérivés		1.323.805			1.323.805
Variation nette des autres réserves			14.999.342		14.999.342
Écarts de conversion	(34.474)			(15.391.422)	(15.425.896)
Remboursements de la période, cessions ou arrivées à maturité	(1.305)				(1.305)
Annulation de la juste valeur des titres disponibles à la vente suite à la vente	(25.572.149)				(25.572.149)
Couverture de flux de trésorerie - Rupture de la relation de couverture		7.799.306			7.799.306
<b>AU 31/12/15</b>	<b>122.109.956</b>	<b>(3.643.941)</b>	<b>(3.399.062)</b>	<b>(61.560.742)</b>	<b>53.506.211</b>

Les notes font partie intégrante de ces comptes annuels.

<sup>1</sup> 1 dont la réserve AGDL (Association pour la garantie des dépôts Luxembourg) de EUR 20 million selon la Circulaire CSSF 14/599 et la réserve légale de EUR 14.1 million.

<sup>2</sup> Au 31 décembre 2015, les écarts de conversion comprennent un montant de EUR -53.159.213 relatif à la couverture d'investissements nets liée aux variations de change des titres consolidés.

# Tableau des flux de trésorerie

(en EUR)	Notes	31/12/14	31/12/15
<b>FLUX DE TRÉSORERIE DES ACTIVITÉS OPERATIONNELLES</b>			
Résultat net après impôts		168.899.312	83.637.156
Ajustement pour :			
- Corrections de valeur, amortissements et autres dépréciations	7.8 / 7.9	39.324.637	35.728.681
- Dépréciations sur obligations, actions, prêts et autres actifs	11.4 / 11.11	14.282.874	5.877.300
- Gains/(pertes) net(te)s sur investissements		(70.962.986)	828.297
- Provisions (y compris les dépréciations collectives)	7.11 / 8.6 / 8.8 / 11.11	1.102.318	(2.429.483)
- Variation des gains (pertes) non réalisé(e)s	11.3	(111.127)	12.240.929
- Impôts différés	11.12	37.699.907	29.729.960
Variation des actifs et des dettes opérationnels		(58.014.238)	(460.193.519)
<b>FLUX NET DE TRÉSORERIE GÉNÉRÉ (CONSOMMÉ) PAR LES ACTIVITÉS OPERATIONNELLES</b>		<b>132.220.697</b>	<b>(294.580.679)</b>
<b>FLUX DE TRÉSORERIE DES ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT</b>			
Acquisition d'immobilisations	7.8 / 7.9	(27.400.933)	(27.839.043)
Vente d'immobilisations	7.8 / 7.9	6.661.162	(656.280)
Acquisition d'actions non consolidées		(8.862.331)	(27.789.387)
Vente d'actions non consolidées		12.425.639	4.329.610
Vente de filiales / fermeture de succursales		66.517.115	0
<b>FLUX NET DE TRÉSORERIE GÉNÉRÉ (CONSOMMÉ) PAR LES ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT</b>		<b>49.340.652</b>	<b>(51.955.100)</b>
<b>FLUX DE TRÉSORERIE DES ACTIVITÉS DE FINANCEMENT</b>			
Augmentation de capital		3.462.875	0
Émission de dettes subordonnées		150.000.000	0
Remboursement de dettes subordonnées		(138.997.158)	(26.752.178)
Dividendes payés		(99.986.656)	(54.996.695)
<b>FLUX NET DE TRÉSORERIE GÉNÉRÉ (CONSOMMÉ) PAR LES ACTIVITÉS DE FINANCEMENT</b>		<b>(85.520.939)</b>	<b>(81.748.873)</b>
<b>LIQUIDITÉS NETTES DEGAGÉES</b>		<b>96.040.410</b>	<b>(428.284.652)</b>
<b>TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE A L'OUVERTURE</b>			
Flux net de trésorerie généré par les activités opérationnelles		132.220.697	(294.580.679)
Flux net de trésorerie généré par les activités d'investissement		49.340.652	(51.955.100)
Flux net de trésorerie généré par les activités de financement		(85.520.939)	(81.748.873)
Effet de la variation des taux de change sur la trésorerie et équivalents de trésorerie		10.806.606	6.946.678
<b>TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE A LA CLÔTURE</b>	7.1	<b>2.029.680.649</b>	<b>1.608.342.675</b>
<b>INFORMATION COMPLÉMENTAIRE</b>			
Impôts payés		(15.471)	(950.557)
Dividendes reçus	11.2	6.757.889	5.156.872
Intérêts reçus		630.890.285	500.960.517
Intérêts payés		(367.172.843)	(257.215.972)

Le groupe BIL a décidé de qualifier d'activités de financement les opérations relatives aux fonds propres de base, actions propres et autres éléments éligibles comme capital réglementaire.

Les activités d'investissement sont limitées aux immobilisations (corporelles et incorporelles) et aux opérations sur actions disponibles à la vente.

Les notes font partie intégrante de ces comptes annuels.

# Notes aux comptes de la maison mère

## Note préliminaire:

Présentation des comptes annuels

Lorsque le solde d'une rubrique est à zéro pour l'année sous revue et pour l'année comparative, la ligne n'est dans ce cas pas reprise dans les états financiers. Cette règle est valable pour la présentation du bilan de la maison mère, du compte de résultat, de l'état de résultat global, de la variation des fonds propres, du tableau des flux de trésorerie, ainsi que pour les notes aux comptes de la maison mère.

## Note 1

Règles de présentation et d'évaluation des comptes annuels

## Note 2

Mouvements dans les succursales et liste des principales sociétés filiales et sociétés affiliées

## Note 3

Analyse par métiers et répartition géographique

## Note 4

Événements importants repris dans le compte de résultat

## Note 5

Événements postérieurs à la clôture

## Note 6

Litiges

## Note 7

Notes sur l'actif du bilan de la maison mère

- 7.1 Trésorerie et équivalents de trésorerie
- 7.2 Caisse et avoirs auprès des banques centrales
- 7.3 Prêts et créances sur établissements de crédit
- 7.4 Prêts et créances sur la clientèle
- 7.5 Actifs financiers évalués à la juste valeur par le résultat
- 7.6 Investissements financiers
- 7.7 Participations et parts dans des entreprises liées
- 7.8 Immobilisations corporelles
- 7.9 Immobilisations incorporelles
- 7.10 Actifs fiscaux
- 7.11 Autres actifs
- 7.12 Contrats de location
- 7.13 Qualité des actifs financiers

## Note 8

Notes sur les dettes du bilan de la maison mère

- 8.1 Dettes envers les établissements de crédit
- 8.2 Dettes envers la clientèle
- 8.3 Passifs financiers évalués à la juste valeur par le résultat
- 8.4 Dettes représentées par un titre
- 8.5 Dettes subordonnées
- 8.6 Provisions et autres obligations
- 8.7 Autres passifs

## Note 9

Autres notes annexes au bilan de la maison mère

- 9.1 Dérivés
- 9.2 Impôts différés
- 9.3 Paiements fondés sur des actions
- 9.4 Transactions avec des parties liées
- 9.5 Titrisation
- 9.6 Capital autorisé et souscrit
- 9.7 Taux de change

## Note 10

Notes sur les éléments hors bilan

- 10.1 Opérations en délai d'usage
- 10.2 Garanties
- 10.3 Engagements de crédit
- 10.4 Autres engagements

## Note 11

Notes annexes au compte de résultat

- 11.1 Intérêts perçus – Intérêts payés
- 11.2 Dividendes
- 11.3 Résultat net du portefeuille de transaction et résultat net de la comptabilité de couverture
- 11.4 Résultat net sur investissements (actifs et passifs non mesurés à la juste valeur par le compte de résultat)
- 11.5 Commissions reçues et versées
- 11.6 Autres résultats nets d'exploitation
- 11.7 Frais de personnel
- 11.8 Frais généraux et administratifs
- 11.9 Honoraires des Réviseurs d'entreprises
- 11.10 Amortissements sur immobilisations corporelles et incorporelles
- 11.11 Corrections de valeur sur prêts et provisions pour engagements de crédit
- 11.12 Charge d'impôts
- 11.13 Provisions pour litiges juridiques

## Note 12

Notes sur l'exposition aux risques

- 12.1 Juste valeur
- 12.2 Exposition au risque de crédit
- 12.3 Actifs financiers donnés en garantie
- 12.4 Risque de taux d'intérêt : répartition par échéance jusqu'à la prochaine date de refixation des taux d'intérêt
- 12.5 Risque de marché et gestion de bilan (ALM)
- 12.6 Risque de liquidité : analyse par échéance
- 12.7 Risque de change
- 12.8 Ratios de solvabilité

## Note 1: Règles de présentation et d'évaluation des comptes

Les comptes annuels de la maison mère étant publiés depuis 2008 en IFRS, les règles de présentation et d'évaluation des comptes annuels de la maison mère sont reprises en détail dans la note 1 des comptes consolidés de cet ouvrage.

### Information spécifique concernant les comptes annuels de la maison mère :

Les participations consolidées sont consolidées selon IAS 27 sur base de la méthode du coût.

## Note 2: Mouvements dans les succursales et liste des principales sociétés filiales et sociétés affiliées

### 2.1 Mouvements dans les succursales

<b>Entrée</b>	<b>Sortie</b>
Néant	Néant

### 2.2 Liste des principales sociétés filiales et sociétés affiliées

Au 31 décembre 2015, la liste des sociétés dans lesquelles la Banque détient au moins 10% du capital souscrit se présente comme suit :

Dénomination	Siège	Fraction du capital détenue (en %)
Banque Internationale à Luxembourg (Suisse) SA	Beethovenstrasse 48 PO Box 2192 CH-8002 Zürich	100
Belair House SA	2, boulevard Grande-Duchesse Charlotte L-1330 Luxembourg	100
BIL Asia Singapore Ltd	9 Raffles Place #29-01 Republic Plaza Singapore 048619	100
BIL Auto Lease Luxembourg SA	Valley Park B 42, rue de la Vallée L-2661 Luxembourg	100
BIL Manage Invest SA	Valley Park B 42, rue de la Vallée L-2661 Luxembourg	100
BIL Reinsurance SA	69, route d'Esch L-2953 Luxembourg	100
BIL Trust Ltd	Canada Court 14 PO Box 48 St Peter Port Guernsey GY1 3BQ, Channel Islands	100
CD-PME, Société Luxembourgeoise de Capital-Développement pour les PME SA	7, rue du Saint-Esprit L-1475 Luxembourg	10
Compagnie Financière BIL SA & Cie S.e.c.s.	69, route d'Esch L-2953 Luxembourg	99.99
Europay Luxembourg S.C	10, rue Gabriel Lippmann L-5365 Munsbach	35.20
Experta Corporate and Trust Services SA	Valley Park B 42, rue de la Vallée L-2661 Luxembourg	100

Dénomination	Siège	Fraction du capital détenue (en %)
FS-B Sàrl	29, boulevard Prince Henri L-1724 Luxembourg	17.66
FS-T Sàrl	29, boulevard Prince Henri L-1724 Luxembourg	17.66
I.B. Finance SA	69, route d'Esch L-2953 Luxembourg	100
Red Sky SA	69, route d'Esch L-2953 Luxembourg	100
Luxair, Société Luxembourgeoise de Navigation Aérienne SA	Aéroport de Luxembourg L-2987 Luxembourg	13.14
Private II Wealth Management SARL	Valley Park B 42, rue de la Vallée L-2661 Luxembourg	100
Selskabet af 18 December 2013 A/S	Gronningen 17 DK-1270 Copenhagen	100
Société de la Bourse de Luxembourg SA	35A, boulevard Joseph II L-1840 Luxembourg	21.41
Société du 25 juillet 2013 SA	54-56 avenue Hoche Building Regus F-75008 Paris	100
Société Luxembourgeoise de Leasing - BIL-LEASE SA	Valley Park B 42, rue de la Vallée L-2661 Luxembourg	100
Visalux S.C.	10, rue Gabriel Lippmann L-5365 Munsbach	16.24

## Note 3: Analyse par métiers et répartition géographique

Voir la Note 3 des comptes consolidés.

RÉSULTAT (en milliers d'EUR)	31/12/14		
	Produit	dont produit net d'intérêts et de dividendes	Résultat avant impôts
Retail, Corporate and Private Banking	413.538	248.017	128.077
Treasury and Financial Markets	69.040	6.136	35.210
Group Center	58.024	9.238	43.312
<b>TOTAL</b>	<b>540.602</b>	<b>263.391</b>	<b>206.599</b>
Résultat avant impôts			206.599
Charge d'impôts			(37.700)
<b>RÉSULTAT NET</b>			<b>168.899</b>

	31/12/15		
	Produit	dont produit net d'intérêts et de dividendes	Résultat avant impôts
Retail, Corporate and Private Banking	419.794	249.513	133.985
Treasury and Financial Markets	38.843	20.159	3.333
Group Center	(4.588)	8.509	(23.001)
<b>TOTAL</b>	<b>454.049</b>	<b>278.181</b>	<b>114.317</b>
Résultat avant impôts			114.317
Charge d'impôts			(30.680)
<b>RÉSULTAT NET</b>			<b>83.637</b>

ACTIFS ET DETTES (en milliers d'EUR)	31/12/14		31/12/15	
	Actifs	Dettes	Actifs	Dettes
Retail, Corporate and Private Banking	10.776.879	14.296.716	11.380.905	15.351.163
Treasury and Financial Markets	8.395.920	3.751.908	8.828.832	3.607.332
Group Center	874.820	834.067	724.756	808.614
<b>TOTAL</b>	<b>20.047.619</b>	<b>18.882.691</b>	<b>20.934.493</b>	<b>19.767.109</b>

AUTRE INFORMATION SECTORIELLE (en milliers d'EUR)	31/12/14				
	Investissements	Amortissements	Dépréciations <sup>1</sup>		Autres charges sans contrepartie de trésorerie <sup>2</sup>
			Dotations	Reprises	
Retail, Corporate and Private Banking	0	0	(51.692)	31.919	(3.857)
Treasury and Financial Markets	0	0	(199)	143	0
Group Center	12.787	26.781	(6.929)	155	(13.653)
<b>TOTAL</b>	<b>12.787</b>	<b>26.781</b>	<b>(58.820)</b>	<b>32.217</b>	<b>(17.510)</b>

	31/12/15				
	Investissements	Amortissements	Dépréciations <sup>1</sup>		Autres charges sans contrepartie de trésorerie <sup>2</sup>
			Dotations	Reprises	
Retail, Corporate and Private Banking	0	0	(50.416)	31.037	(4.248)
Treasury and Financial Markets	0	0	(1.545)	2.259	0
Group Center	10.070	(23.367)	(2.660)	3.711	(14.776)
<b>TOTAL</b>	<b>10.070</b>	<b>(23.367)</b>	<b>(54.621)</b>	<b>37.007</b>	<b>(19.024)</b>

Les relations entre les lignes de produits et plus particulièrement entre les lignes de produits commerciales, les marchés financiers et les centres de production et de service font l'objet de rétrocessions et ou de transferts analytiques, établis selon les conditions de marché. Le résultat de chaque ligne de produits inclut également :

- les rétributions de la marge commerciale de transformation, y compris les coûts de la gestion de cette transformation ;
- le coût du financement.

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont allouées au segment « Group Center » sauf si elles sont directement gérées par une ligne de produits commerciale ou financière.

RÉPARTITION GÉOGRAPHIQUE (en milliers d'EUR)	Bahreïn	Belgique	Danemark	Luxembourg	Singapour	Émirats arabes unis	Total
Effectif du personnel (en ETP moyen)	0	10	31	1.704	20	9	1.774
Subventions	0	0	0	0	0	0	0
Produit net	2.055	1.855	6.304	523.134	6.955	299	540.602
Résultat net avant impôts	1.362	(6.191)	490	210.772	1.980	(1.814)	206.599
Impôts	0	0	0	(38.337)	637	0	(37.700)
<b>RÉSULTAT NET AU 31/12/14</b>	<b>1.362</b>	<b>(6.191)</b>	<b>490</b>	<b>172.435</b>	<b>2.617</b>	<b>(1.814)</b>	<b>168.899</b>
Effectif du personnel (en ETP moyen)	0	0	35	1.757	3	15	1.810
Subventions	0	0	0	0	0	0	0
Produit net	0	2.323	8.027	441.376	904	1.419	454.049
Résultat net avant impôts	0	1.490	677	122.411	(7.165)	(3.096)	114.317
Impôts	0	0	0	(30.680)	0	0	(30.680)
<b>RESULTAT NET AU 31/12/15</b>	<b>0</b>	<b>1.490</b>	<b>677</b>	<b>91.731</b>	<b>(7.165)</b>	<b>(3.096)</b>	<b>83.637</b>

La zone géographique est déterminée par le pays de la société qui a conclu la transaction et non par le pays de la contrepartie de la transaction.

<sup>1</sup> Inclus les dépréciations sur immobilisations corporelles et autres immobilisations incorporelles, les dépréciations sur titres, les dépréciations sur prêts et sur provisions pour engagements de crédit, ainsi que les dépréciations sur écarts d'acquisition.

<sup>2</sup> Inclus les frais IFRS 2, les indemnités nettes pour provisions pour frais de restructuration, les indemnités nettes pour provisions relatives à IAS 19, ainsi que les pertes de capitaux sur échanges d'actifs.

## Note 4: Événements importants repris dans le compte de résultat

Ces événements sont repris au point 1 du rapport de gestion consolidé.

## Note 5: Événements postérieurs à la clôture

Aucun autre événement significatif que ceux mentionnés dans le rapport de gestion consolidé n'est à mentionner après la clôture qui pourrait avoir un effet majeur sur les comptes de la BIL.

## Note 6: Litiges

À la suite de la faillite de Bernard L. Madoff Investment Securities (« BLMIS »), les administrateurs judiciaires de BLMIS et de certains fonds d'investissement liés à B. Madoff ont engagé des poursuites judiciaires contre de nombreux établissements financiers et investisseurs institutionnels qui ont acheté des titres Madoff et des produits d'investissement liés à Bernard L. Madoff. Ils réclament, selon le principe dit de « clawback », la restitution des profits et remboursements obtenus sur ces investissements au cours d'une période de plusieurs années courant jusqu'à la découverte du montage frauduleux mis en place par BLMIS entraînant sa faillite.

Certaines de ces actions de « clawback » ont été intentées à l'encontre de Banque Internationale à Luxembourg SA et de sa filiale Banque Internationale à Luxembourg (Suisse) SA, les plaignants réclamant le remboursement d'un montant en principal estimé à environ USD 68 millions, dont la majeure partie correspond à des investissements effectués par Banque Internationale à Luxembourg SA pour le compte de tiers.

À l'heure actuelle, Banque Internationale à Luxembourg SA n'est pas en mesure de se prononcer raisonnablement sur la durée ou l'issue des actions en cours, ni sur leurs éventuelles conséquences financières.

Au 31 décembre 2014 et 2015, aucune provision relative aux actions de « clawback » n'a été constituée.

Par ailleurs, un nombre limité d'actions en justice ont été engagées à l'encontre de Banque Internationale à Luxembourg SA par certains clients qui ont investi dans des produits liés à M. Madoff.

La Banque n'a pas d'autre litige significatif non adéquatement provisionné qui serait à considérer afin que les lecteurs puissent évaluer les risques liés à d'éventuels risques de crédit ou litiges actuels ou potentiels.

## Note 7: Notes sur l'actif du bilan de la maison mère (en EUR)

### 7.1 Trésorerie et équivalents de trésorerie

Pour le détail de cette note, voir la version anglaise du rapport annuel 2015.

### 7.2 Caisse et avoirs auprès des banques centrales

Pour le détail de cette note, voir la version anglaise du rapport annuel 2015.

### 7.3 Prêts et créances sur établissements de crédit

Pour le détail de cette note, voir la version anglaise du rapport annuel 2015.

### 7.4 Prêts et créances sur la clientèle

Pour le détail de cette note, voir la version anglaise du rapport annuel 2015.

### 7.5 Actifs financiers évalués à la juste valeur par le résultat

Pour le détail de cette note, voir la version anglaise du rapport annuel 2015.

### 7.6 Investissements financiers

Pour le détail de cette note, voir la version anglaise du rapport annuel 2015.

### 7.7 Participations et parts dans des entreprises liées

Pour le détail de cette note, voir la version anglaise du rapport annuel 2015.

### 7.8 Immobilisations corporelles

Pour le détail de cette note, voir la version anglaise du rapport annuel 2015.

### 7.9 Immobilisations incorporelles

Pour le détail de cette note, voir la version anglaise du rapport annuel 2015.

### 7.10 Actifs fiscaux

Pour le détail de cette note, voir la version anglaise du rapport annuel 2015.

### 7.11 Autres actifs

Pour le détail de cette note, voir la version anglaise du rapport annuel 2015.

### 7.12 Contrats de location

Pour le détail de cette note, voir la version anglaise du rapport annuel 2015.

### 7.13 Qualité des actifs financiers

Pour le détail de cette note, voir la version anglaise du rapport annuel 2015.

## Note 8: Notes sur les dettes du bilan de la maison mère (en EUR)

### 8.1 Dettes envers les établissements de crédit

Pour le détail de cette note, voir la version anglaise du rapport annuel 2015.

### 8.2 Dettes envers la clientèle

Pour le détail de cette note, voir la version anglaise du rapport annuel 2015.

### 8.3 Passifs financiers évalués à la juste valeur par le résultat

Pour le détail de cette note, voir la version anglaise du rapport annuel 2015.

### 8.4 Dettes représentées par un titre

A. ANALYSE PAR NATURE	31/12/14	31/12/15
Certificats de dépôts	61.125.788	55.821.740
Obligation non convertibles	953.702.625	1.085.501.888
<b>TOTAL</b>	<b>1.014.828.413</b>	<b>1.141.323.628</b>

#### B. ANALYSE PAR ÉCHÉANCE ET PAR TAUX D'INTÉRÊTS

voir les notes 12.4, 12.5 et 12.6

#### C. ANALYSE DE LA JUSTE VALEUR

voir la note 12.1

### 8.5 Dettes subordonnées

A. ANALYSE PAR NATURE	31/12/14	31/12/15
Dettes subordonnées non convertibles <sup>1</sup>	301.539.478	297.089.262
Obligation convertible contingente (instrument financier composé) <sup>2</sup>	149.660.636	149.572.084
<b>TOTAL</b>	<b>451.200.114</b>	<b>446.661.346</b>

#### B. ANALYSE PAR ÉCHÉANCE ET PAR TAUX D'INTÉRÊTS

voir les notes 12.4, 12.5 et 12.6

#### C. ANALYSE DE LA JUSTE VALEUR

voir la note 12.1

<sup>1</sup> Liste disponible sur demande.

<sup>2</sup> Le 30 Juin 2014, la Banque a émis une obligation convertible contingente pour un montant de EUR 150 millions, éligible en tant que fonds propres Tier 1 supplémentaire..

## 8.6 Provisions et autres obligations

Pour le détail de cette note, voir la version anglaise du rapport annuel 2015.

## 8.7 Autres passifs

Pour le détail de cette note, voir la version anglaise du rapport annuel 2015.

# Note 9: Autres notes annexes au bilan de la maison mère (en EUR)

### 9.1 Dérivés

Pour le détail de cette note, voir la version anglaise du rapport annuel 2015.

### 9.4 Transactions avec des parties liées

Pour le détail de cette note, voir la version anglaise du rapport annuel 2015.

### 9.2 Impôts différés

Pour le détail de cette note, voir la version anglaise du rapport annuel 2015.

### 9.5 Titrisation

Pour le détail de cette note, voir la version anglaise du rapport annuel 2015.

### 9.3 Paiements fondés sur des actions

Pour le détail de cette note, voir la version anglaise du rapport annuel 2015.

### 9.6 Fonds propres

Pour le détail de cette note, voir la version anglaise du rapport annuel 2015.

### 9.7 Taux de change

		31/12/14		31/12/15	
		Taux de clôture	Taux moyen	Taux de clôture	Taux moyen
Dollar australien	AUD	1.4845	1.4719	1.4878	1.4817
Dollar canadien	CAD	1.4058	1.4628	1.5095	1.4259
Franc suisse	CHF	1.2028	1.2126	1.0861	1.0642
Couronne danoise	DKK	7.4460	7.4544	7.4632	7.4607
Livre sterling	GBP	0.7775	0.8026	0.7373	0.7243
Dollar de Hong Kong	HKD	9.4045	10.2485	8.4438	8.5636
Yen japonais	JPY	145.1121	140.5139	130.8260	133.5991
Couronne norvégienne	NOK	9.0523	8.3952	9.5911	8.9799
Zloty polonais	PLN	4.3002	4.1963	4.2787	4.1829
Couronne suédoise	SEK	9.4314	9.1158	9.1668	9.3325
Dollar de Singapour	SGD	1.6057	1.6774	1.5411	1.5222
Dollar américain	USD	1.2126	1.3214	1.0894	1.1047

## Note 10 : Notes sur les éléments hors bilan (en EUR)

### 10.1 Opérations en délai d'usance

Pour le détail de cette note, voir la version anglaise du rapport annuel 2015.

### 10.2 Garanties

Pour le détail de cette note, voir la version anglaise du rapport annuel 2015.

### 10.3 Engagements de crédit

Pour le détail de cette note, voir la version anglaise du rapport annuel 2015.

### 10.4 Autres engagements

Pour le détail de cette note, voir la version anglaise du rapport annuel 2015.

## Note 11 : Notes annexes au compte de résultat (en EUR)

### 11.1 Intérêts perçus – Intérêts payés

Pour le détail de cette note, voir la version anglaise du rapport annuel 2015.

### 11.2 Dividendes

Pour le détail de cette note, voir la version anglaise du rapport annuel 2015.

### 11.3 Résultat net du portefeuille de transaction et résultat net de la comptabilité de couverture

Pour le détail de cette note, voir la version anglaise du rapport annuel 2015.

### 11.4 Résultat net sur investissements (actifs et passifs non mesurés à la juste valeur par le compte de résultat)

Pour le détail de cette note, voir la version anglaise du rapport annuel 2015.

### 11.5 Commissions reçues et versées

Pour le détail de cette note, voir la version anglaise du rapport annuel 2015.

### 11.6 Autres résultats nets d'exploitation

Pour le détail de cette note, voir la version anglaise du rapport annuel 2015.

### 11.7 Frais de personnel

Pour le détail de cette note, voir la version anglaise du rapport annuel 2015.

### 11.8 Frais généraux et administratifs

Pour le détail de cette note, voir la version anglaise du rapport annuel 2015.

### 11.9 Honoraires du Réviseur d'entreprises

Pour le détail de cette note, voir la version anglaise du rapport annuel 2015.

### 11.10 Amortissements sur immobilisations corporelles et incorporelles

Pour le détail de cette note, voir la version anglaise du rapport annuel 2015.

### 11.11 Corrections de valeurs sur prêts et provisions pour engagements de crédit

Pour le détail de cette note, voir la version anglaise du rapport annuel 2015.

### 11.12 Charges d'impôts

Pour le détail de cette note, voir la version anglaise du rapport annuel 2015.

### 11.13 Provisions pour litiges juridiques

Pour le détail de cette note, voir la version anglaise du rapport annuel 2015.

## Note 12: Notes sur l'exposition aux risques (en EUR)

### 12.1 Juste valeur

#### A. COMPOSITION DE LA JUSTE VALEUR

A.1. Juste valeur des actifs	31/12/14			31/12/15		
	Valeur comptable	Juste valeur	Différence	Valeur comptable	Juste valeur	Différence
Caisse et avoirs auprès des banques centrales	1.031.428.253	1.031.428.253	0	800.680.893	800.680.893	0
Prêts et créances sur établissements de crédit	1.197.296.464	1.197.449.913	153.449	1.099.548.561	1.099.876.721	328.160
Prêts et créances sur la clientèle	10.776.879.010	10.931.353.087	154.474.077	11.380.904.757	11.528.045.008	147.140.251
Actifs financiers détenus à des fins de transaction	82.141.549	82.141.549	0	88.239.176	88.239.176	0
Actifs financiers disponibles à la vente	5.677.263.692	5.677.263.692	0	6.632.219.266	6.632.219.266	0
Investissements détenus jusqu'à leur échéance	163.810.537	175.621.453	11.810.916	123.738.533	134.834.794	11.096.261
Dérivés	422.025.785	422.025.785	0	287.764.276	287.764.276	0
Écarts de réévaluation des portefeuilles couverts en taux	13.878.066	13.878.066	0	10.161.025	10.161.025	0
Autres actifs	682.895.326	682.895.326	0	511.235.847	511.235.847	0
<b>TOTAL</b>	<b>20.047.618.682</b>	<b>20.214.057.124</b>	<b>166.438.442</b>	<b>20.934.492.334</b>	<b>21.093.057.006</b>	<b>158.564.672</b>
A.2. Juste valeur des passifs	31/12/14			31/12/15		
	Valeur comptable	Juste valeur	Différence	Valeur comptable	Juste valeur	Différence
Dettes envers les établissements de crédit	2.249.564.864	2.253.838.126	(4.273.262)	2.393.641.549	2.401.471.173	(7.829.624)
Dettes envers la clientèle	13.063.317.586	13.073.970.675	(10.653.089)	14.194.391.345	14.203.804.541	(9.413.196)
Passifs financiers détenus à des fins de transaction	126.377	126.377	0	0	0	0
Passifs financiers mesurés à la juste valeur	1.023.587.298	1.023.587.298	0	840.450.899	840.450.899	0
Dérivés	711.943.973	711.943.973	0	412.949.676	412.949.676	0
Écarts de réévaluation des portefeuilles couverts en taux	70.790.659	70.790.659	0	55.197.019	55.197.019	0
Dettes représentées par un titre	1.014.828.413	1.028.681.176	(13.852.763)	1.141.323.628	1.156.567.391	(15.243.763)
Dettes subordonnées	451.200.114	444.176.464	7.023.650	446.661.346	447.247.743	(586.397)
Autres passifs	297.331.620	297.331.621	0	282.493.409	282.493.409	0
<b>TOTAL</b>	<b>18.882.690.904</b>	<b>18.904.446.369</b>	<b>(21.755.464)</b>	<b>19.767.108.871</b>	<b>19.800.181.851</b>	<b>(33.072.980)</b>

Conformément à nos règles d'évaluation, la juste valeur de certains postes est égale à leur valeur comptable (voir la note 1.7 de la section « Règles d'évaluation »).

À l'exception des « Passifs financiers détenus à des fins de transaction » et des « Passifs financiers mesurés à la juste valeur », l'écart de taux dû à notre propre qualité de crédit a été considéré comme inchangé pour la détermination de la juste valeur.

## B. ANALYSE DE LA JUSTE VALEUR DES ACTIFS ET DES PASSIFS FINANCIERS

Le tableau suivant fournit une analyse de la juste valeur des instruments financiers évalués à la juste valeur ultérieurement à leur comptabilisation initiale, regroupés en trois niveaux de 1 à 3, en fonction du degré d'observabilité de la juste valeur :

**Niveau 1** : les évaluations de juste valeur sont basées sur des prix cotés (non corrigés) sur des marchés actifs pour des actifs ou passifs similaires.

**Niveau 2** : les évaluations de juste valeur sont basées sur des données autres que les prix cotés inclus dans le Niveau 1,

qui sont observables pour l'actif ou le passif, soit directement (ex. les prix) ou indirectement (ex. les dérivés des prix).

**Niveau 3** : les évaluations de juste valeur sont basées sur des techniques de valorisation qui comprennent des données pour l'actif ou le passif qui ne sont pas fondées sur des données observables sur le marché (données non observables).

La juste valeur des instruments financiers qui ne sont pas comptabilisés à la juste valeur est considérée comme étant de niveau 2.

B.1 Actifs	31/12/14			
	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
Actifs financiers détenus à des fins de transaction	55.567.249	22.817.847	3.756.453	82.141.549
Actifs financiers disponibles à la vente - obligations	4.741.953.403	477.248.049	266.138.286	5.485.339.738
Actifs financiers disponibles à la vente - actions	0	158.626.245	33.297.709	191.923.954
Dérivés	0	411.534.372	10.491.413	422.025.785
<b>TOTAL</b>	<b>4.797.520.652</b>	<b>1.070.226.513</b>	<b>313.683.861</b>	<b>6.181.431.026</b>

	31/12/15			
	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
Actifs financiers détenus à des fins de transaction	67.697.342	16.010.971	4.530.863	88.239.176
Actifs financiers disponibles à la vente - obligations	5.542.251.370	853.953.567	22.494.285	6.418.699.222
Actifs financiers disponibles à la vente - actions	0	186.036.568	27.483.476	213.520.044
Dérivés	0	279.009.754	8.754.522	287.764.276
<b>TOTAL</b>	<b>5.609.948.712</b>	<b>1.335.010.860</b>	<b>63.263.146</b>	<b>7.008.222.718</b>

La juste valeur peut le cas échéant être calculée sur une interpolation de prix de marché.

B.2.Passifs	31/12/14			
	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
Passifs financiers détenus à des fins de transaction	100.769	25.608	0	126.377
Passifs financiers mesurés à la juste valeur	0	798.353.260	225.234.038	1.023.587.298
Dérivés	0	710.048.823	1.895.150	711.943.973
<b>TOTAL</b>	<b>100.769</b>	<b>1.508.427.691</b>	<b>227.129.188</b>	<b>1.735.657.648</b>

	31/12/15			
	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
Passifs financiers détenus à des fins de transaction	0	0	0	0
Passifs financiers mesurés à la juste valeur	0	679.900.725	160.550.174	840.450.899
Dérivés	0	392.148.808	20.800.868	412.949.676
<b>TOTAL</b>	<b>0</b>	<b>1.072.049.533</b>	<b>181.351.042</b>	<b>1.253.400.575</b>

La juste valeur peut le cas échéant être calculée sur une interpolation de prix de marché.

## C. TRANSFERT ENTRE NIVEAU 1 ET NIVEAU 2

C.1 Actifs	31/12/14		31/12/15	
	Du Niveau 1 au Niveau 2	Du Niveau 2 au Niveau 1	Du Niveau 1 au Niveau 2	Du Niveau 2 au Niveau 1
Actifs financiers disponibles à la vente - obligations	53.203.572	0	12.039.493	39.606.472
Actifs financiers disponibles à la vente - actions	5.700.811	0	0	0
<b>TOTAL</b>	<b>58.904.383</b>	<b>0</b>	<b>12.039.493</b>	<b>39.606.472</b>

### C.2 Passifs

Aucun transfert entre le Niveau 1 et le Niveau 2 n'a été effectué en 2014 et 2015.

**D. RÉCONCILIATION NIVEAU 3**

D.1 Actifs	31/12/14				
	Balance d'ouverture	Total gains et pertes dans le compte de résultat	Total gains et pertes en OCI	Achat	Vente
Actifs financiers détenus à des fins de transaction	1.480.216	629	0	3.767.500	(1.491.892)
Actifs financiers disponibles à la vente - obligations	0	0	0	215.990.100	0
Actifs financiers disponibles à la vente - actions	27.923.317	3.246.138	(1.937.289)	2.527.494	(3.717.663)
Dérivés	14.409.984	(1.770.350)	0	3.336.486	(1.541.296)
<b>TOTAL</b>	<b>43.813.517</b>	<b>1.476.417</b>	<b>(1.937.289)</b>	<b>225.621.580</b>	<b>(6.750.851)</b>

	31/12/14			
	Transfert vers Niveau 3	Transfert du Niveau 3	Écarts de conversion	Total
Actifs financiers détenus à des fins de transaction	0	0	0	3.756.453
Actifs financiers disponibles à la vente - obligations	50.148.186	0	0	266.138.286
Actifs financiers disponibles à la vente - actions	5.868.674	(612.962)	0	33.297.709
Dérivés	4.462.901	(8.406.312)	0	10.491.413
<b>TOTAL</b>	<b>60.479.761</b>	<b>(9.019.274)</b>	<b>0</b>	<b>313.683.861</b>

	31/12/15				
	Balance d'ouverture	Total gains et pertes dans le compte de résultat	Total gains et pertes en OCI	Achat	Vente
Actifs financiers détenus à des fins de transaction	3.756.453	622.782	0	3.096.409	(2.944.781)
Actifs financiers disponibles à la vente - obligations	266.138.286	969.301	(21.123.135)	22.494.285	(196.935.376)
Actifs financiers disponibles à la vente - actions	33.297.709	15.831	(6.455.285)	648.480	(23.259)
Dérivés	10.491.413	(1.736.891)	0	0	0
<b>TOTAL</b>	<b>313.683.861</b>	<b>(128.977)</b>	<b>(27.578.420)</b>	<b>26.239.174</b>	<b>(199.903.416)</b>

	31/12/15			
	Transfert vers Niveau 3	Transfert du Niveau 3	Écarts de conversion	Total
Actifs financiers détenus à des fins de transaction	0	0	0	4.530.863
Actifs financiers disponibles à la vente - obligations	0	(50.148.186)	1.099.110	22.494.285
Actifs financiers disponibles à la vente - actions	0	0	0	27.483.476
Dérivés	0	0	0	8.754.522
<b>TOTAL</b>	<b>0</b>	<b>(50.148.186)</b>	<b>1.099.110</b>	<b>63.263.146</b>

D.2 Passifs	31/12/14			
	Balance d'ouverture	Total gains et pertes dans le compte de résultat	Émissions nouvelles	Règlement
Passifs financiers mesurés à la juste valeur	315.342.191	2.562.820	71.383.578	(82.327.192)
Dérivés	4.439.420	(697.348)	702.080	(3.302.155)
<b>TOTAL</b>	<b>319.781.611</b>	<b>1.865.472</b>	<b>72.085.658</b>	<b>(85.629.347)</b>

	31/12/14			
	Transfert vers Niveau 3	Transfert du Niveau 3	Écarts de conversion	Total
Passifs financiers mesurés à la juste valeur	4.004.187	(85.216.187)	(515.359)	225.234.038
Dérivés	826.978	(73.823)	(2)	1.895.150
<b>TOTAL</b>	<b>4.831.165</b>	<b>(85.290.010)</b>	<b>(515.361)</b>	<b>227.129.188</b>

	31/12/15			
	Balance d'ouverture	Total gains et pertes dans le compte de résultat	Émissions nouvelles	Règlement
Passifs financiers mesurés à la juste valeur	225.234.038	3.610	93.545.215	(162.434.335)
Dérivés	1.895.150	321.828	18.583.890	0
<b>TOTAL</b>	<b>227.129.188</b>	<b>325.438</b>	<b>112.129.105</b>	<b>(162.434.335)</b>

	31/12/15			
	Transfert vers Niveau 3	Transfert du Niveau 3	Écarts de conversion	Total
Passifs financiers mesurés à la juste valeur	0	0	4.201.646	160.550.174
Dérivés	0	0	0	20.800.868
<b>TOTAL</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>4.201.646</b>	<b>181.351.042</b>

Suite à l'exercice AQR, la Banque a élaboré une procédure interne définissant les critères d'un marché actif et des données observables et non observables. Ces définitions ont amené la Banque à reconsidérer les niveaux des positions existantes et ont entraîné pour certaines d'entre elles, des changements de niveaux pour les activités bonds banking et structurés.

### Obligations bancaires

Pour chacune des positions, le département FRM a récupéré de Bloomberg les informations suivantes :

- le spread entre le prix bid et ask,
- la taille de l'émission (avec type d'émetteur et devise)
- le nombre de contributeurs fournissant un prix directement observable.

En fonction de ces critères, FRM a proposé un level qui a ensuite été soumis à l'avis d'un expert marché.

Selon l'expert, certaines émissions ne répondent pas à un ou plusieurs critères, pour autant, le marché sur lequel elles sont traitées est actif ; 3 éléments expliquent cela :

- La rareté de l'émission : lorsque la dette globale de l'émetteur est relativement faible ou bien lorsqu'il s'agit de titres émis par des émetteurs hors zone euro. C'est le cas des émissions émanant de la Pologne, la République Tchèque (hors zone EUR et taille dette), la Slovaquie et la Lituanie (taille dette). Le spread bid/ask observé sur ces émissions est parfois un peu élevé et le nombre de contributeurs restreint.
- Titrisations : les prix ne sont pas affichés dans BBG : il n'y a donc aucun spread, ni aucun contributeur. Cependant, ils sont communiqués tous les jours directement par les traders. Il y a au moins 5 contributeurs par titres.

- c) Le comportement « Buy & hold » des investisseurs : certaines émissions sont recherchées par les investisseurs et conservées en portefeuille : il y a donc moins de vendeurs que d'acheteurs et cela a pour conséquence un spread bid/ask un peu plus élevé et un nombre de contributeurs parfois restreint. C'est le cas notamment des émissions du Qatar, d'Abu Dhabi et Luxembourg.

### Obligations structurées

Finalyse a fourni, pour chacun des produits, le type de données nécessaires à la valorisation et a indiqué si ces données étaient observables ou pas.

Par ailleurs, un avis expert a également été demandé pour déterminer l'impact de la non observabilité de la donnée forward.

L'impact en résultat est relativement limité en raison du fait que les instruments financiers structurés sont complètement couverts, pour le risque de taux d'intérêt mais également pour les risques attachés à la structure par l'utilisation de dérivés parfaitement adossés.

À noter que les instruments financiers de Niveau 3 détenus à des fins de transaction sont dus aux rachats d'émissions BIL.

## E. SENSIBILITE A DES HYPOTHESES ALTERNATIVES DE L'EVALUATION EN NIVEAU 3

La BIL utilise un modèle de flux de trésorerie escomptés pour déterminer le prix en mark-to-model. La sensibilité mesure l'impact sur la juste valeur des hypothèses alternatives retenues en date de clôture sur les paramètres non observables du modèle.

En matière de valorisation du spread, lorsque la BIL utilise ses modèles, des hypothèses alternatives sur les paramètres non observables ont été considérées, particulièrement pour :

- les spreads de crédit : en considérant les spreads de crédit disponibles pour la même contrepartie, ou, à défaut, pour des contreparties similaires, ou appartenant à des secteurs semblables ou encore en utilisant des spreads de crédit indexés sur des index CDS liquides ;
- les primes de liquidité : en considérant les différents niveaux des primes qui sont principalement utilisées dans la détermination des justes valeurs pour les obligations, et qui dépendent notamment de l'éligibilité du titre au refinancement auprès des banques centrales ;
- l'illiquidité de l'instrument financier : en considérant une modification de l'appréciation de la liquidité du marché pour le même instrument ou des produits similaires, et / ou en incorporant une analyse des différences entre les prix bid/ask pour des transactions réelles.

Des tests ont été effectués sur tous les instruments financiers classés en niveau 3.

Les effets de la sensibilité sont principalement ressentis sur des émissions structurées valorisées à la juste valeur à travers le compte de résultat. Cependant, ces effets sont compensés par une sensibilité inverse au niveau des produits dérivés y relatifs.

L'instrument le plus significatif de niveau 3 est la participation de BIL dans Luxair SA. Le test de sensibilité se traduit par un impact mineur sur la réserve de réévaluation. Cependant, ce genre d'analyse de sensibilité n'est pas représentative car plusieurs facteurs peuvent impacter la valorisation de Luxair (par exemple la volatilité des prix du carburant ou le contexte économique global).

## 12.2 Exposition au risque de crédit

Pour le détail de cette note, voir la version anglaise du rapport annuel 2015.

## 12.3 Actifs financiers donnés en garantie

Pour le détail de cette note, voir la version anglaise du rapport annuel 2015.

## 12.4 Risque de taux d'intérêt : répartition par échéance jusqu'à la prochaine date de refixation des taux d'intérêts

Pour le détail de cette note, voir la version anglaise du rapport annuel 2015.

## 12.5 Risque de marché et gestion de bilan (ALM)

Pour le détail de cette note, voir la version anglaise du rapport annuel 2015.

## 12.6 Risque de liquidité : analyse par échéance

Pour le détail de cette note, voir la version anglaise du rapport annuel 2015.

## 12.7 Risque de change

Pour le détail de cette note, voir la version anglaise du rapport annuel 2015.

## 12.8 Ratios de solvabilité

Capital réglementaire, montant total des risques pondérés et ratios de solvabilité

	31/12/14	31/12/15
<b>TOTAL DES FONDS PROPRES REGLEMENTAIRES (CET1 + AT1 + T2)</b>	<b>938.108.643</b>	<b>898.953.326</b>
<b>FONDS PROPRES DE BASE DE CATEGORIE 1 (CET1)</b>	<b>726.775.349</b>	<b>729.368.530</b>
Capital, prime d'émission et actions propres	848.066.250	848.066.250
Réserves, report à nouveau et résultat éligible	249.764.528	235.680.057
Ajustements réglementaires et transitoires <sup>1</sup>	(371.055.429)	(354.377.777)
<b>FONDS PROPRES ADDITIONNELS DE CATEGORIE 1 (AT1)</b>	<b>150.000.000</b>	<b>150.000.000</b>
Obligation convertible contingente (émise le 30 juin 2014)	150.000.000	150.000.000
<b>FONDS PROPRES DE CATEGORIE 2 (T2)</b>	<b>61.333.294</b>	<b>19.584.796</b>
Passifs subordonnés	60.250.036	18.451.816
Excédent IRB	1.083.258	1.132.980
<b>ACTIFS RISQUES PONDERES</b>	<b>5.223.025.428</b>	<b>5.689.440.538</b>
Risque de crédit	4.424.342.709	4.898.393.144
Risque de marché	136.406.503	98.684.138
Risque opérationnel	624.136.115	666.477.064
Credit Valuation Adjustment	38.140.101	25.886.192
<b>RATIOS DE SOLVABILITE</b>		
Ratio de fonds propres de base de catégorie 1	13,91%	12,82%
Tier 1 ratio	16,79%	15,46%
Capital Adequacy ratio	17,96%	15,80%

<b><sup>1</sup> AJUSTEMENTS REGLEMENTAIRES ET TRANSITOIRES SUR FONDS PROPRES DE BASE DE CATEGORIE 1</b>	<b>31/12/14</b>	<b>31/12/15</b>
Immobilisations incorporelles et écart d'acquisition	(35.572.105)	(39.815.468)
Impôts différés actifs qui dépendent de probabilités futures	(186.858.096)	(174.309.849)
IRB shortfall of credit risk adjustments to expected losses	0	0
Réserves de juste valeur en relation avec des gains ou pertes provenant de dérivés de couverture	11.976.500	2.631.332
Gains ou pertes sur passifs mesurés à la juste valeur provenant de crédit propre	(1.729.283)	(1.168.835)
Actifs de régimes de retraite à prestations déterminées	(1.776.001)	(5.449.001)
Réserves AGDL	(7.078.000)	(14.156.000)
Gains ou pertes non réalisés mesurés à la juste valeur	(150.018.444)	(122.109.956)
<b>TOTAL AJUSTEMENTS REGLEMENTAIRES ET TRANSITOIRES SUR FONDS PROPRES DE BASE DE CATEGORIE 1</b>	<b>(371.055.429)</b>	<b>(354.377.777)</b>

Les chiffres présentés sont calculés selon les règles de Bâle III (CRR 575/2013 et CSSF 14/01).

# Proposition de répartition du résultat 2015

Le Conseil d'administration propose à l'Assemblée générale des actionnaires de procéder à l'emploi du bénéfice de la manière suivante :

EUR	
Résultat de l'exercice	83.637.156
Dividende de EUR 34.69 brut par action sur 2'017'487 actions <sup>1</sup>	(69.986.624)
Affectation à la « Réserve légale » <sup>2</sup>	0
Affectation aux réserves disponibles	(13.650.532)
<b>TOTAL</b>	<b>0</b>

<sup>1</sup> En accord avec la décision du Conseil d'administration du 24 mars 2016.

<sup>2</sup> Pas d'affectation nécessaire puisque la réserve légale atteint déjà 10 % du capital souscrit.